

Rapport et états financiers 2013

En bref

- Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a totalisé 934 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, en repli de 9,2 % par rapport à celui de l'exercice 2012.
- Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 616 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, en baisse de 9,8 % comparativement à celui de l'exercice 2012.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 14,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, contre 16,6 % pour l'exercice 2012.
- Le ratio d'efficacité s'est établi à 49,5 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comparativement à 48,4 % pour l'exercice 2012.
- Le total des actifs se chiffrait à 84,3 milliards de dollars au 31 décembre 2013, en regard de 80,7 milliards de dollars au 31 décembre 2012.
- Le total des actifs sous administration atteignait 21,4 milliards de dollars au 31 décembre 2013, en hausse par rapport à celui de 19,5 milliards de dollars constaté au 31 décembre 2012.
- Au 31 décembre 2013, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 11,0 %, le ratio des fonds propres de catégorie 1 se situait à 13,2 % et le ratio du total des fonds propres était de 15,0 %. Ces ratios ont été calculés en accord avec les lignes directrices réglementaires émises conformément aux normes en matière de suffisance du capital du Nouvel accord de Bâle (communément, «Bâle II») et au dispositif cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III qui ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2013.

Base d'établissement de l'information financière

La Banque HSBC Canada (la «banque», «nous», «notre») est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc («HSBC Holdings»). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme étant le «Groupe HSBC» ou le «Groupe». Le rapport de gestion est daté du 21 février 2014, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les International Financial Reporting Standards, ou «IFRS») et les notes d'orientation concernant la

comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le «BSIF»), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont tirés des états financiers consolidés ou de l'information qui a servi à les préparer. Le symbole «\$» désigne le dollar canadien. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Les «notes» dont il est question dans le présent rapport de gestion renvoient aux notes afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Table des matières

<p>1 Message du président et chef de la direction</p> <p>3 Rapport de gestion</p> <p>3 Sommaire des résultats financiers</p> <p>4 Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS</p> <p>5 À propos de la HSBC</p> <p>5 Raison d'être et priorités stratégiques</p> <p>7 Performance financière</p> <p>11 Évolution de la situation financière</p> <p>12 Secteurs d'activité</p> <p>19 Performance financière du quatrième trimestre de 2013</p> <p>23 Sommaire de la performance trimestrielle</p> <p>24 Perspectives économiques pour 2014</p> <p>25 Méthodes comptables critiques</p> <p>27 Changements de méthode comptable en 2013</p> <p>28 Changements comptables à venir</p> <p>29 Arrangements hors bilan</p>	<p>30 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière</p> <p>31 Transactions avec des parties liées</p> <p>31 Gestion des risques</p> <p>52 Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs</p> <p>54 Capital</p> <p>56 Dividendes</p> <p>57 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</p> <p>58 Rapport des auditeurs indépendants</p> <p>59 États financiers consolidés</p> <p>65 Notes afférentes aux états financiers consolidés</p> <p>127 Réseau international du Groupe HSBC</p> <p>127 Filiales de la Banque HSBC Canada</p> <p>128 Comité de direction</p> <p>128 Conseil d'administration</p>
--	---

Message du président et chef de la direction

Ma première année passée à la tête de la HSBC au Canada aura été bien remplie, instructive, et ô combien satisfaisante! J'ai commencé à découvrir le Canada en le sillonnant de part en part et j'ai pu ainsi apprécier les personnes formidables qui travaillent au sein de notre entreprise. J'ai également eu le privilège de rencontrer plusieurs de nos clients et de constater les moyens impressionnants que nous avons pris pour les soutenir afin qu'ils puissent réaliser leurs espoirs, leurs rêves et leurs ambitions. Je suis très fier qu'ensemble, nous collaborions à soutenir l'économie, tant locale que nationale.

Le Canada fait partie des marchés de croissance qui sont une priorité pour le Groupe HSBC. L'année 2014 s'annonce très bien et nous prévoyons une croissance interne dans tous nos secteurs d'activité mondiaux. Alors que de plus en plus de Canadiens et d'entreprises au pays nourrissent leurs propres ambitions à l'échelle mondiale, nous demeurons le chef de file des banques internationales au Canada et pouvons certainement leur offrir une connectivité internationale sans pareil.

En 2013, l'équipe canadienne a travaillé très fort et nous devons tous en être très fiers. Nous allons maintenant de l'avant avec de nouvelles structures, des coûts plus viables et une stratégie qui correspond à celle du Groupe HSBC dans tous les secteurs d'activité mondiaux et toutes les fonctions mondiales. Rien de tout cela n'aurait été possible sans une équipe solide, formée de membres dévoués et travailleurs.

Nos services bancaires de détail et gestion de patrimoine ont été restructurés au cours des dernières années, afin d'offrir à nos clients un accès plus simple et plus pratique à ces services. En 2013, une nouvelle plateforme de services bancaires mobiles et par Internet a été lancée et la proposition que nous offrons à nos clients qui arrivent au Canada a été grandement améliorée. Au cours de la même année, la valeur des dépôts de nos clients a augmenté de 12 % et, comme l'indique l'amélioration de l'indice de recommandation des clients, un plus grand nombre de clients ont déclaré qu'ils recommanderaient la HSBC à des amis et aux membres de leur famille. Toujours en 2013, pour la deuxième année consécutive, InvestDirect HSBC a obtenu la première place du classement des firmes de courtage en ligne de Dalbar. Nous apprécions grandement cet appui et prévoyons donner encore plus de raisons à nos clients de recourir à nos services en 2014.

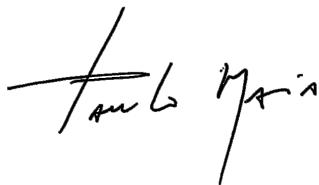
Pour ce qui est de nos services aux entreprises, nous avons décidé de miser davantage sur les entreprises que nous sommes le plus en mesure d'aider, particulièrement celles qui font des affaires à l'international. De nouveaux gestionnaires de relations bancaires internationaux ont été spécialement formés pour répondre aux besoins des clients et nous avons lancé des produits et services en renminbis. En milieu d'année, un programme de prêts d'une valeur de 1 milliard de dollars favorisant l'expansion internationale a été mis sur pied à l'intention des petites et moyennes entreprises. La réaction des clients a dépassé nos attentes : nous avons donc décidé d'ajouter un autre milliard de dollars au programme. Les dépôts provenant des clients commerciaux ont augmenté de 8,4 % et nos revenus provenant de sources mondiales ont également augmenté. Enfin, la HSBC a encore une fois été sélectionnée à titre de Meilleure banque pour les services de gestion de trésorerie nationaux par le magazine Euromoney et la HSBC au Canada fait maintenant partie des banques qui ont reçu cette distinction.

Pour sa part, en 2013, l'équipe des services bancaires internationaux et marchés a lancé le programme de financement des projets et des exportations. De plus, afin d'aider les clients à saisir les occasions qui se présentent, les opérations de cette équipe ont été centralisées sur une seule plateforme. Nous avons appuyé la première émission canadienne d'obligations libellées en renminbis par le gouvernement de la Colombie-Britannique, une source de financement additionnelle pour cette province, et nous avons également accru nos activités auprès de filiales de multinationales. Nous ne cessons d'enrichir notre offre en matière de services de change, comme en fait foi le rang d'un cran plus élevé que nous occupons dans le classement du magazine Euromoney. Nous espérons que nos clients, en 2014, tireront encore mieux profit de l'expertise diversifiée que nous avons à leur offrir.

Nous en avons fait beaucoup en 2013, malgré les défis auxquels nous avons dû faire face, dont une économie canadienne léthargique. Au cours des deux prochaines années, nous espérons, au mieux, que l'économie canadienne suivra le rythme de croissance des États-Unis. Comme les taux d'intérêt devraient rester faibles en 2014, nous sommes d'avis que les investissements des entreprises et les exportations auront une incidence plus importante sur l'économie canadienne, ce qui permettra de ne plus compter principalement sur les dépenses de consommation et l'habitation pour stimuler l'activité économique. Cela dit, le rétablissement d'un meilleur équilibre grâce aux investissements des entreprises et aux exportations demeure assez précaire et n'est pas encore assuré.

Tout au long de notre histoire, nous avons misé sur la croissance, en aidant les clients à saisir les occasions qui se présentaient. En permettant aux entreprises et aux économies de prospérer, nous aidons également les gens à réaliser leurs espoirs, leurs rêves et leurs ambitions. Voilà notre rôle et notre objectif.

En tant que chef de file des banques internationales au Canada, nous envisageons 2014 et les années à venir avec un bel optimisme, et ce, toujours dans le but de mieux servir tous nos clients de détail, nos clients commerciaux et nos clients institutionnels.

A handwritten signature in black ink, reading "Paulo Maia". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'P' and 'M'.

Paulo Maia
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 21 février 2014

Rapport de gestion

Sommaire des résultats financiers

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2013	2012	2011
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre			
(en millions de dollars)			
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	2 161	2 393	2 422
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	934	1 029	947
Bénéfice.....	687	754	697
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.....	616	683	626
Résultat de base par action ordinaire (en dollars).....	1,24	1,37	1,26
Situation financière au 31 décembre (en millions de dollars)			
Prêts et avances à des clients (déduction faite des comptes de correction de valeur).....	46 351	45 572	44 357
Comptes des clients.....	51 844	48 304	46 614
Total des actifs.....	84 260	80 714	80 068
Total des passifs.....	79 175	75 338	74 849
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	4 885	5 146	4 989
Mesures du capital ¹			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%).....	11,0	s.o.	s.o.
Ratio des capitaux propres de catégorie 1 (%).....	13,2	13,8	13,4
Ratio du total des capitaux propres (%).....	15,0	16,0	16,0
Ratio actifs/capitaux propres.....	15,1	13,1	13,1
Actifs pondérés en fonction des risques (en millions de dollars).....	36 862	36 668	35 322
Ratios de rendement (%)²			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.....	14,5	16,6	17,0
Rendement après impôt de la moyenne du total des actifs.....	0,72	0,83	0,77
Rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques ¹	1,7	1,9	1,8
Ratios de couverture du crédit (%)²			
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage du total du résultat opérationnel.....	8,7	8,8	8,1
Charges de dépréciation liées aux prêts en pourcentage de la moyenne du montant brut des avances et acceptations à des clients.....	0,4	0,4	0,4
Total des comptes de correction de valeur en cours en pourcentage du total des prêts douteux et des acceptations à la clôture de l'exercice.....	64,2	48,8	61,3
Ratios d'efficacité et de la composition des produits (%)²			
Ratio d'efficacité.....	49,5	48,4	52,9
Ratio d'efficacité ajusté.....	49,4	47,9	52,9
En pourcentage du total du résultat opérationnel			
– Produits d'intérêts nets.....	60,7	61,6	64,2
– Produits de commissions nets.....	27,9	25,1	26,6
– Produits de négociation nets.....	8,2	7,5	6,2
Ratios financiers (%)²			
Ratio des avances à des clients aux comptes des clients.....	89,4	94,3	95,2
Moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs.....	5,7	6,1	5,7
Total des actifs sous administration (en millions de dollars) ²			
Fonds sous gestion ³	20 167	18 327	26 383
Biens en garde.....	1 209	1 133	967
Total des actifs sous administration.....	21 376	19 460	27 350

1 Depuis le 1^{er} janvier 2013, la banque évalue l'adéquation de ses capitaux propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II et au dispositif cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III. Les données correspondantes de l'exercice 2012 sont présentées en fonction des lignes directrices émises par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II et ne sont donc pas comparables.

2 Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

3 Les fonds sous gestion au 31 décembre 2011 comprennent les fonds gérés au sein de la division des services-conseils en courtage de plein exercice de détail, laquelle a été vendue le 1^{er} janvier 2012, soit 10,6 milliards de dollars.

Rapport de gestion (suite)

Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle présente. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers, ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme étant non conformes aux IFRS; il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. L'utilité et la définition des mesures financières non conformes aux IFRS, auxquelles il est fait référence tout au long du présent document, sont présentées ci-après.

Ratios de rendement

La direction a recours aux ratios de rendement pour évaluer la rentabilité des capitaux propres, des actifs et des actifs pondérés en fonction des risques.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires** correspond au bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires (calculés à l'aide des soldes de fin de mois).

Le **rendement après impôt de la moyenne des actifs** correspond au bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'exercice divisé par la moyenne des actifs (calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens).

Le **rendement après impôt de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques** correspond au bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par les soldes mensuels moyens des actifs pondérés en fonction des risques de l'exercice. Les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés selon les lignes directrices émises par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II et au dispositif cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III (en 2012 et en 2011, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés selon les lignes directrices émises par le BSIF conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II).

Ratios d'efficacité

Les ratios d'efficacité sont des mesures de l'efficacité de la banque à gérer ses charges opérationnelles dans le but de générer des produits.

Le **ratio d'efficacité** correspond au total des charges opérationnelles de l'exercice exprimé en pourcentage du résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice.

Le calcul du **ratio d'efficacité ajusté** est similaire à celui du ratio d'efficacité, à la différence que le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice exclut les profits et les pertes liés aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, puisque la variation de la valeur des titres de créance subordonnés émis de la banque est essentiellement attribuable aux fluctuations des taux sur les marchés et qu'elle n'est pas du ressort de la direction.

Ratio de la composition des produits

Cette mesure est un indicateur de l'apport de chaque source principale de produits au total du résultat.

Les **produits d'intérêts nets, produits de commissions nets et produits de négociation nets en pourcentage du total du résultat opérationnel** correspondent aux produits d'intérêts nets de l'exercice, aux produits de commissions nets de l'exercice et aux produits de négociation nets de l'exercice divisés par le résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit de l'exercice.

Ratios financiers

Ces mesures sont des indicateurs de la stabilité du bilan de la banque et de l'utilisation des fonds aux fins du financement des actifs.

Le **ratio des avances à des clients aux comptes des clients** correspond aux prêts et avances à des clients divisés par les comptes des clients, ces montants étant établis à l'aide des soldes à la clôture de l'exercice.

La **moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires à la moyenne du total des actifs** correspond à la moyenne du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de l'exercice (calculée à l'aide des soldes de fin de mois) divisée par la moyenne du total des actifs de l'exercice (calculée en utilisant les soldes quotidiens).

Actifs sous administration

Les **actifs sous administration** correspondent aux actifs administrés par la banque au nom de ses clients. La banque n'inscrit pas ces actifs dans son état consolidé de la situation financière étant donné que ses clients en sont les propriétaires véritables. Cette mesure est un indicateur de la capacité de la banque à dégager des produits de commissions nets.

À propos de la HSBC

Le Groupe HSBC se classe parmi les consortiums de services bancaires et financiers les plus importants au monde, avec environ 6 300 bureaux répartis dans 75 pays et territoires et un actif de 2 671 milliards de dollars américains.

Tout au long de son histoire, la HSBC a accompagné ses clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Elle contribue à l'essor des entreprises et à la prospérité des économies, et elle aide les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Forte d'un actif de 84,3 milliards de dollars au 31 décembre 2013, la Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au Canada. Fondée en 1981, la banque, dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, a connu une croissance interne de même qu'une expansion découlant d'acquisitions stratégiques qui lui ont permis de devenir un établissement de services financiers intégrés possédant plus de 150 bureaux d'un océan à l'autre.

Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale. Notre modèle opérationnel est structuré de façon à aider les entreprises et les particuliers à faire des affaires à l'international en leur proposant une vaste gamme de produits de commerce international, de placement et de services financiers.

Raison d'être et priorités stratégiques

Notre raison d'être

Nous avons pour objectif d'aider nos clients à saisir les occasions qui se présentent à eux, contribuant ainsi à la prospérité des entreprises et des économies et à la réalisation des espoirs et des ambitions des gens.

Nos priorités stratégiques

Notre objectif stratégique consiste à appuyer le Groupe HSBC qui souhaite être reconnu comme le chef de file et la plus respectée des banques internationales dans le monde. À cet effet, nous nous concentrons sur les besoins des clients et des communautés que nous servons, offrant ainsi à nos divers partenaires une valeur durable à long terme.

Nous avons défini trois priorités, qui sont indissociables, afin de nous aider à mettre notre stratégie à exécution. Ces priorités sont les suivantes :

- faire croître l'entreprise et les dividendes;
- mettre en place des normes mondiales;
- simplifier les processus et les procédures.

Nous faisons partie des marchés qui sont une priorité pour le Groupe HSBC, dont la société mère, HSBC Holdings, a son siège social à Londres, au Royaume Uni. Le réseau international de la HSBC couvre l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique. Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Grâce à un réseau international qui s'appuie sur la plus haute technologie, le Groupe HSBC fournit un large éventail de services financiers par l'intermédiaire de quatre secteurs d'activité, soit les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et les services de banque privée internationaux.

Les documents d'information continue de la banque, y compris ses documents intermédiaires et annuels, sont disponibles sur son site et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, y compris des exemplaires de la revue des opérations 2013 et du rapport annuel et états financiers de HSBC Holdings pour l'exercice 2013, sur le site www.hsbc.com.

Faire croître l'entreprise et les dividendes

La rentabilité est la pierre d'assise de la viabilité à long terme d'une entreprise; c'est pourquoi l'accroissement de notre bénéfice fait partie intégrante de notre stratégie. Les conditions nécessaires à la création de valeur et à la génération de bénéfices sont reflétées dans nos activités et dans nos secteurs d'activité mondiaux.

Notre modèle opérationnel repose sur un réseau international au service du marché canadien et qui en assure l'interconnexion avec les autres marchés.

Nos trois secteurs d'activité mondiaux, soit les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, sont responsables de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion uniformes de leur offre commerciale au sein du Groupe HSBC, tout en s'assurant d'accorder la priorité à la rentabilité et à l'efficacité. Il incombe à chaque secteur d'activité d'établir des stratégies qui respectent les paramètres de la stratégie globale du Groupe HSBC, d'énoncer les lignes directrices en matière de planification de ses activités, de rendre

Rapport de gestion (suite)

compte de sa performance au chapitre des bénéfices et des pertes, ainsi que de gérer son effectif.

Nous avons mis en place un plan stratégique, aux termes duquel nous nous sommes engagés à investir dans chacun de nos secteurs d'activité ainsi que dans nos services de gestion des risques et de la conformité. Ce plan est essentiellement axé sur l'expansion des secteurs d'activité de la HSBC au Canada et sur les occasions d'affaires que nous pouvons offrir à nos clients.

Mettre en place des normes mondiales

Le Groupe HSBC s'est engagé à élaborer des normes mondiales à l'image des normes les plus strictes ou les plus efficaces qui existent là où il exerce ses activités, et à les appliquer, systématiquement, à travers tout son réseau. Leur mise en œuvre à l'échelle du Groupe HSBC est amorcée. Ces normes mondiales encadrent tous les aspects de nos activités, y compris la gouvernance d'entreprise, et font partie intégrante des valeurs de la HSBC auxquelles les membres du personnel doivent adhérer. Elles guident nos interventions en matière de ressources humaines et de rémunération et donnent le ton à adopter lors de nos interactions avec les clients.

Vues comme autant de facteurs d'avantage concurrentiel, les normes mondiales que nous nous appliquons à mettre en œuvre nous permettront :

- de renforcer notre capacité à faire face à la menace constante que constitue le crime financier;
- d'uniformiser et, donc, de simplifier la manière dont nous contrôlons et appliquons des normes élevées;
- de consolider les politiques et les mécanismes qui régissent nos façons de faire des affaires et avec qui nous faisons affaire;
- de nous assurer d'appliquer les valeurs de la HSBC de manière constante.

Intégrer les valeurs de la HSBC dans chacune de nos décisions et dans chacune de nos interactions avec des clients ou des collègues est primordial pour le Groupe HSBC, et ce credo façonne la manière dont nous conduisons nos affaires au Canada.

Le rôle que jouent les valeurs de la HSBC dans nos activités quotidiennes est un élément fondamental de notre culture, et il revêt encore plus d'importance compte tenu de l'évolution du cadre réglementaire, du niveau de confiance des investisseurs et de l'opinion publique

quant au mandat des banques. Nous nous attendons à ce que nos cadres et nos employés s'acquittent de leurs fonctions avec toute l'intégrité qu'elles exigent, en adoptant les valeurs suivantes :

- être fiable et faire ce qui doit être fait;
- être ouvert aux différentes idées et cultures;
- être lié aux clients du Groupe, aux organismes de réglementation, à la collectivité et les uns aux autres.

Les valeurs de la HSBC font partie intégrante de la gestion de l'embauche, de l'évaluation, de la reconnaissance et de la formation du personnel.

Nous nous sommes engagés à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise. Nous sommes d'avis qu'un cadre de gouvernance solide et transparent est un gage de succès à long terme pour la banque et le Groupe HSBC dans son ensemble.

Simplifier les processus et les procédures

Cette mesure est essentielle à la viabilité à long terme de notre entreprise. Les attentes sociales face au secteur des services financiers évoluent et sont de plus en plus élevées, alors que la concurrence s'accroît sur les marchés. Dans un tel contexte, il est indispensable de diriger sans relâche nos efforts vers l'amélioration de notre efficacité, de sorte que la banque, en tant que membre du Groupe HSBC, simplifie ses processus et ses procédures et, par le fait même, réduise ses coûts. Ce faisant, nous devons demeurer conscients de nos autres obligations envers la collectivité, y compris en ce qui a trait aux droits humains et à l'environnement.

Au cours de l'exercice 2013, la banque a entrepris une révision complète de ses portefeuilles afin de les repositionner en fonction de sa tolérance au risque, et elle a poursuivi ses programmes visant à améliorer son efficacité organisationnelle, devenant ainsi plus facile à gérer et à contrôler. Notre profil de risque s'appuie sur notre philosophie de base, soit le maintien d'un bilan solide et d'une situation de trésorerie adéquate, et sur la force de notre capital.

Nous avons simplifié les structures de gestion et nous continuerons d'éliminer les éléments de complexité inutile, tout en uniformisant les processus et les systèmes d'un marché à l'autre. Nous continuerons d'affiner nos processus opérationnels, d'améliorer nos fonctions de soutien et de simplifier notre technologie de l'information.

Performance financière

Sommaire du compte consolidé de résultat

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	1 311	1 475
Produits de commissions nets	603	601
Produits de négociation nets	178	180
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(5)	(27)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	58	52
Autres produits opérationnels	16	24
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	–	88
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	2 161	2 393
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	(188)	(211)
Résultat opérationnel net.....	1 973	2 182
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)....	(1 070)	(1 122)
Charges de restructuration	–	(36)
Bénéfice opérationnel	903	1 024
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	31	5
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	934	1 029
Charge d'impôt sur le résultat.....	(247)	(275)
Bénéfice de l'exercice.....	687	754

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 934 millions de dollars pour l'exercice 2013, ce qui traduit une baisse de 95 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui de 2012.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2012 tenait compte d'un profit de 88 millions de dollars sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice et d'une charge de restructuration de 36 millions de dollars associée en majeure partie à la réduction progressive des activités de crédit à la consommation de la banque. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a fléchi de 43 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, et ce, en raison avant tout du recul des produits d'intérêts nets découlant de la diminution des soldes du portefeuille

de prêts à la consommation en voie de liquidation, de même que du rétrécissement de la marge nette d'intérêts. Ce fléchissement a été contrebalancé en partie par une réduction des charges opérationnelles attribuable à nos programmes continus visant l'efficacité organisationnelle, ce qui s'est traduit par des économies durables, ainsi que par l'accroissement de la valeur du placement de la banque dans des fonds de capital-investissement. L'allègement des charges de dépréciation liées aux prêts par suite de la diminution des provisions évaluées collectivement, laquelle s'explique par la contraction des soldes des prêts du portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation, ainsi que le resserrement des écarts de taux sur nos propres débetures subordonnées désignées comme étant à la juste valeur sont deux autres facteurs ayant contribué à atténuer le fléchissement du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.

Rapport de gestion (suite)

Performance de chaque élément de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

	2013			2012		
	<i>Solde moyen</i> (en millions de dollars)	<i>Produits/ (charges) d'intérêts</i> (en millions de dollars)	<i>Taux de rendement</i> (%)	<i>Solde moyen</i> (en millions de dollars)	<i>Produits/ (charges) d'intérêts</i> (en millions de dollars)	<i>Taux de rendement</i> (%)
Actifs productifs d'intérêts						
Prêts et avances à des banques	3 271	31	1,0	1 672	16	1,0
Prêts et avances à des clients	48 260	1 738	3,6	46 920	1 902	4,0
Instruments financiers....	20 985	287	1,4	21 180	297	1,4
Autres actifs productifs d'intérêts	878	9	1,0	579	21	3,7
Total des actifs productifs d'intérêts	73 394	2 065	2,8	70 351	2 236	3,2
Total des passifs portant intérêt	(63 749)	(754)	1,2	(61 073)	(761)	1,3
Intérêts nets et marge nette d'intérêts.....		1 311	1,6		1 475	1,9

Les produits d'intérêts nets de l'exercice 2013 se sont établis à 1 311 millions de dollars, soit une diminution de 164 millions de dollars, ou 11 %, comparativement à ceux de 2012. La baisse des produits d'intérêts nets est essentiellement due à la contraction des soldes des prêts

du portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation et à la vente du portefeuille de cartes de crédit sous marque du commerçant au troisième trimestre de l'exercice à l'étude, ainsi qu'au rétrécissement de la marge nette d'intérêts.

Produits de commissions nets

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	254	239
Fonds sous gestion	135	127
Services à l'égard des comptes	83	86
Cartes de crédit	62	62
Programme Immigrants Investisseurs.....	35	37
Financement des entreprises	34	38
Services de paiement.....	32	31
Commissions de courtage	14	17
Assurance.....	14	20
Financement commercial des importations et des exportations	10	11
Commissions de fiduciaire.....	6	5
Autres	15	16
Produits de commissions.....	694	689
Moins les charges de commissions	(91)	(88)
Produits de commissions nets	603	601

Les produits de commissions nets se sont chiffrés à 603 millions de dollars en 2013, demeurant pour ainsi dire inchangés par rapport à ceux inscrits pour 2012.

Produits de négociation nets

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Activités de négociation.....	129	138
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....	43	37
Inefficacité des couvertures	6	5
Produits de négociation nets	<u>178</u>	<u>180</u>

Pour l'exercice 2013, les produits de négociation nets se sont établis à 178 millions de dollars, en léger repli par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Autres éléments de produits

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(5)	(27)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	58	52
Autres produits opérationnels	16	24
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	-	88
Autres éléments de produits.....	<u>69</u>	<u>137</u>

La charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur s'est traduite par une perte de 5 millions de dollars pour l'exercice 2013, comparativement à une perte de 27 millions de dollars en 2012. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur de la banque sont des titres de créance à long terme émis dont le profil de taux d'intérêt a été converti à variable au moyen de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. La variation de la juste valeur de ces titres de créance à long terme émis et des couvertures connexes tient compte de l'effet des variations des écarts de taux de la banque et de toute inefficacité de la relation de nature économique entre les swaps connexes et sa propre dette. Selon que les écarts de taux augmentent ou se resserrent, des bénéfices ou des pertes comptables, respectivement, sont comptabilisés. Nous avons inscrit, tant pour l'exercice 2013 que pour l'exercice précédent, une charge nette liée aux instruments financiers en raison particulièrement de l'effet défavorable des fluctuations des justes valeurs résultant du resserrement des écarts de taux.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers de l'exercice 2013, établis à 58 millions de dollars, ont augmenté de 6 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux de 2012 en raison des activités de gestion du bilan qui se sont traduites par une hausse des profits sur la vente de titres de créance disponibles à la vente. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du rééquilibrage continu du portefeuille à des fins de gestion des risques dans un contexte de faibles taux d'intérêt.

Pour l'exercice 2013, les autres produits opérationnels ont atteint 16 millions de dollars, en repli de 8 millions de dollars, ou 33 %, comparativement à ceux de l'exercice précédent. Cette baisse a découlé essentiellement de la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement détenu en vue de la vente, qui a été vendu en 2013.

Quant au profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail, il résulte de la vente de cette division qui a généré un profit de 88 millions de dollars, déduction faite des actifs sortis et des coûts qui y étaient directement liés. Ce profit a été comptabilisé dans les résultats de l'exercice 2012.

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Comptes de correction de valeur évalués individuellement	138	103
Comptes de correction de valeur évalués collectivement	69	99
Charges de dépréciation liées aux prêts	<u>207</u>	<u>202</u>
Dépréciation des titres de créance disponibles à la vente	-	1
Autres provisions/(reprises sur provisions) relatives au risque de crédit	(19)	8
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	<u>188</u>	<u>211</u>

Rapport de gestion (suite)

Pour l'exercice 2013, les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ont atteint 188 millions de dollars, ce qui reflète un allègement de 23 millions de dollars, ou 11 %, en regard de leur niveau un an plus tôt. Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit se sont repliées sous l'effet, surtout, d'une réduction des comptes de correction de valeur évalués collectivement par suite de la contraction des soldes des prêts du portefeuille de prêts à

la consommation en voie de liquidation et d'une diminution des provisions constituées relativement aux expositions hors bilan découlant d'une amélioration généralisée de la qualité du crédit. Le repli des charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit a été en partie contrebalancé par la hausse des comptes de correction de valeur évalués individuellement pour des clients entreprises de la banque des secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de l'agriculture.

Charges opérationnelles

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Rémunération et avantages du personnel.....	614	659
Charges générales et administratives	408	409
Amortissement des immobilisations corporelles	34	35
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles	14	19
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)....	1 070	1 122
Charges de restructuration	-	36
Total des charges opérationnelles	1 070	1 158

Le total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration) de l'exercice 2013 s'est chiffré à 1 070 millions de dollars. Il était inférieur de 52 millions de dollars, ou 5 %, à celui de 2012. La baisse du total des charges opérationnelles a découlé notamment de la poursuite de nos programmes visant l'efficacité organisationnelle qui a entraîné des économies durables de 33 millions de dollars pour l'exercice 2013. Entre 2011 et la fin de l'exercice 2013, ces économies ont totalisé plus de 130 millions de dollars. Le rajustement des activités de crédit à la consommation de la banque a également contribué à faire baisser le total des charges opérationnelles.

Des charges de restructuration de 36 millions de dollars avaient été comptabilisées au premier trimestre de 2012 en raison principalement de la réduction progressive des activités de crédit à la consommation de la banque. Ces charges étaient ponctuelles et se rapportent uniquement à l'exercice 2012.

Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées

La quote-part du bénéfice des entreprises associées s'est établie à 31 millions de dollars pour l'exercice 2013, soit 26 millions de dollars de plus que pour l'exercice précédent. Cette augmentation de la quote-part a découlé de l'accroissement de la valeur du placement de la banque dans des fonds de capital-investissement.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif de l'exercice 2013 a été de 26,7 %, soit sensiblement le même que celui de 2012, qui s'élevait à 26,9 %.

Évolution de la situation financière

Sommaire de l'état consolidé de la situation financière

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
ACTIFS			
Actifs détenus à des fins de transaction	6 728	5 272	4 587
Dérivés	2 112	1 810	2 203
Prêts et avances à des banques.....	1 482	1 480	4 530
Prêts et avances à des clients	46 351	45 572	44 357
Placements financiers.....	21 814	20 411	19 168
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	4 757	4 737	4 059
Autres actifs	1 016	1 432	1 164
Total des actifs	84 260	80 714	80 068
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques	1 205	2 173	1 329
Comptes des clients.....	51 844	48 304	46 614
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 396	2 672	2 996
Dérivés	1 746	1 415	1 746
Titres de créance émis.....	11 348	11 980	13 327
Acceptations.....	4 757	4 737	4 059
Autres passifs.....	3 879	4 057	4 778
Total des passifs	79 175	75 338	74 849
Capitaux propres			
Capital social et autres réserves	1 959	2 452	2 610
Résultats non distribués	2 926	2 694	2 379
Participations ne donnant pas le contrôle.....	200	230	230
Total des capitaux propres.....	5 085	5 376	5 219
Total des passifs et des capitaux propres	84 260	80 714	80 068

Actifs

Exclusion faite des conventions de revente, les soldes des prêts et avances s'établissaient comme suit :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Prêts et avances à des banques.....	1 149	673	1 489
Prêts et avances à des clients	40 523	42 456	43 479
Conventions de revente.....	6 161	3 923	3 919

Le total des actifs s'établissait à 84,3 milliards de dollars au 31 décembre 2013, soit une progression de 3,5 milliards de dollars par rapport à celui constaté un an plus tôt. Cette amélioration est principalement attribuable à une augmentation de 2,2 milliards de dollars des conventions de revente, de 1,5 milliard de dollars des actifs détenus à des fins de transaction et de 1,4 milliard de dollars des placements financiers. La croissance des actifs a été atténuée par une baisse de 1,9 milliard de dollars des prêts et avances à des clients compte non tenu des conventions de revente.

Les conventions de revente ont progressé essentiellement grâce aux activités de gestion du bilan et de facilitation de la clientèle. L'augmentation des actifs détenus à des fins de transaction a découlé surtout de la hausse des obligations de gouvernements et d'organismes d'État détenues par la banque par suite de l'intensification des activités de négociation du secteur des produits liés aux taux ainsi que des soldes plus élevés des comptes de négociation en attente de règlement. Pour sa part, la croissance des placements financiers s'explique en majeure partie par

Rapport de gestion (suite)

l'investissement des liquidités excédentaires dans des obligations et des bons du Trésor. La diminution des prêts et avances à des clients est attribuable avant tout à la contraction des soldes des prêts du portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation, à la

vente du portefeuille de cartes de crédit sous marque du commerçant au troisième trimestre de l'exercice à l'étude ainsi qu'à la réduction des soldes des comptes hypothécaires et des découverts.

Passifs

Compte non tenu des conventions de rachat, les soldes des dépôts et des comptes des clients s'établissaient comme suit :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2011 (en millions de dollars)
Dépôts effectués par des banques	636	1 156	1 222
Comptes des clients.....	50 926	46 292	46 205
Conventions de rachat.....	1 487	3 029	516

Le total des passifs est passé à 79,2 milliards de dollars au 31 décembre 2013, en hausse de 3,8 milliards de dollars par rapport à celui inscrit au 31 décembre 2012, ce qui s'explique principalement par des augmentations de 4,6 milliards de dollars des comptes des clients compte non tenu des conventions de rachat et de 1,7 milliard de dollars des passifs détenus à des fins de transaction. La hausse du total des passifs a été en partie annulée par des diminutions de 1,5 milliard de dollars des conventions de rachat, de 0,6 milliard de dollars des titres de créance émis et de 0,5 milliard de dollars des dépôts effectués par des banques compte non tenu des conventions de rachat.

L'augmentation enregistrée dans les comptes des clients découle principalement de la croissance de l'épargne, des dépôts et des comptes courants. Quant à celle des passifs détenus à des fins de transaction, elle résulte surtout de l'intensification des activités du secteur des produits liés aux taux. Les conventions de rachat ont affiché un recul essentiellement du fait du ralentissement des activités de facilitation de la clientèle et de gestion du bilan. La diminution constatée au chapitre des titres de

créance émis découle, dans une large part, de l'échéance de titres de financement garanti et de billets de dépôt au porteur d'un montant de 2,6 milliards de dollars, dont l'effet a été en partie annulé par un financement de gros à terme de remplacement d'un montant de 2,0 milliards de dollars. Les dépôts effectués par des banques compte non tenu des conventions de rachat ont connu une baisse sous l'effet, principalement, d'une réduction des dépôts à terme d'instruments du marché monétaire.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2013, ce qui correspond à une baisse de 0,3 milliard de dollars par rapport à celui inscrit un an plus tôt. La diminution des capitaux propres, essentiellement imputable au rachat et à l'annulation de 346 millions de dollars de capital social privilégié et de 30 millions de dollars de participations ne donnant pas le contrôle conformément au plan de la banque en matière de capital, a été en partie annulée par les bénéfices générés au cours de l'exercice.

Secteurs d'activité

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

En raison d'une décision antérieure de la banque de réduire progressivement ses activités de crédit à la consommation au Canada et afin de refléter davantage les secteurs d'activité définis par la banque à l'échelle internationale, les résultats autrefois présentés sous le secteur du crédit à la consommation ont été pris en compte, à l'exercice 2013, dans les services bancaires de

détail et gestion de patrimoine, à l'exception des résultats afférents aux cartes de crédit d'entreprises, lesquels ont été comptabilisés dans les services aux entreprises. Les résultats de la période correspondante ont été retraités pour rendre compte de cette modification.

Services aux entreprises

Les services aux entreprises proposent un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à plus de 30 000 clients allant des petites et moyennes entreprises (« PME ») aux sociétés ouvertes.

Produits et services

Les services aux entreprises se composent de deux segments, soit celui des services bancaires aux sociétés, lequel fournit des services aux entreprises de grande et de moyenne taille qui ont des besoins financiers plus complexes, et celui des services bancaires aux PME, qui fournit des services aux entreprises de petite et moyenne taille. La banque peut ainsi offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle cible et fournir à ses clients un soutien continu au fil de leur expansion au pays, ou ailleurs dans le monde. Elle s'assure de cette façon que ses efforts sont axés sur sa clientèle ayant des visées à l'international.

Nous portons une attention particulière à la connectivité internationale afin de répondre aux attentes de nos clients commerciaux. Nous avons pour objectif d'être reconnus en tant que chef de file mondial dans les services de commerce international et les services bancaires aux entreprises. Pour ce faire, nous dirigeons notre attention vers les segments ciblés, nous nous repositionnons vers les activités commerciales à l'international et nous renforçons la collaboration au sein du Groupe. Cette démarche sera soutenue par la prise de mesures visant à réduire la complexité et le risque opérationnel et par l'optimisation des gains en efficacité découlant de l'adoption d'un modèle opérationnel global.

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme d'outils de financement, que ce soit au pays ou outre frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les prêts à terme, le crédit-bail, le financement syndiqué, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets.
- *Financement du commerce international et des comptes clients* – Nous offrons à nos clients les services et les outils financiers dont ils ont besoin tout au long du cycle commercial, notamment les lettres de crédit, les encaissements, les garanties, le financement de créances, les solutions de chaîne d'approvisionnement et la répartition du risque. La HSBC prend en charge le renminbi, qui gagne du terrain en tant que monnaie utilisée dans le cadre d'échanges commerciaux, en

offrant des capacités de traitement du renminbi aux exportateurs, aux importateurs et aux sociétés désirant investir en Chine.

- *Gestion des paiements et de la trésorerie* – Nous sommes un chef de file des services de paiement nationaux et transfrontaliers, de recouvrement, de gestion des liquidités et des comptes offrant des solutions locales, régionales et mondiales par l'intermédiaire de plateformes électroniques conçues pour répondre aux besoins actuels et futurs de nos clients.
- *Services bancaires internationaux et marchés* – Notre secteur d'activité des services aux entreprises représente une source de clients clé pour les produits et services offerts par les services bancaires internationaux et marchés, dont les produits de change et de taux d'intérêt et les services de mobilisation de capitaux sur les marchés des titres de créance et des actions.

Orientation stratégique

Les services aux entreprises veulent devenir le partenaire bancaire de choix des entreprises internationales. Pour y arriver, ils comptent tirer profit de notre riche héritage, de nos capacités internationales et de nos relations pour assurer la connectivité et prendre en charge les échanges commerciaux et les flux de capitaux à l'échelle internationale, consolidant ainsi notre position de chef de file au chapitre du commerce et des services internationaux.

Nos trois axes de croissance prioritaires sont les suivants :

- offrir davantage de services à la clientèle des segments cibles;
- mettre à profit notre réseau international pour stimuler la croissance des revenus;
- accroître les revenus résultant d'une collaboration au sein de la banque.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des services aux entreprises.

Rapport de gestion (suite)

Survol de la performance financière

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	675	710
Produits de commissions nets.....	317	307
Produits de négociation nets.....	28	31
Autres produits/(charges) opérationnel(le)s.....	(31)	(25)
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	989	1 023
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(124)	(79)
Résultat opérationnel net.....	865	944
Total des charges opérationnelles.....	(373)	(377)
Bénéfice opérationnel.....	492	567
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	31	5
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	523	572

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 523 millions de dollars, en recul de 49 millions de dollars, ou 9 %, en regard de celui de l'exercice 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué en raison essentiellement de la hausse des charges de dépréciation liées à des prêts spécifiques dans les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi qu'en raison de la diminution des produits d'intérêts nets attribuable au rétrécissement de la marge nette d'intérêts dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt et de vive concurrence. La baisse du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a été en partie contrée par l'accroissement de la valeur du placement de la banque dans des fonds de capital-investissement et par l'augmentation des produits de commissions nets résultant de la montée des acceptations bancaires et du volume de transactions connexe.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* ont totalisé 675 millions de dollars pour l'exercice 2013, en baisse de 35 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de 2012. Cette diminution est surtout attribuable au rétrécissement de la marge nette d'intérêts résultant de la faiblesse des taux d'intérêt dans un contexte de vive concurrence.

Les *produits de commissions nets* de l'exercice à l'étude se sont établis à 317 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de 2012. Cette progression découle surtout de l'essor des acceptations bancaires et du volume de transactions connexe.

Les *produits de négociation nets* se sont établis à 28 millions de dollars en 2013, une baisse de 3 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux de 2012. Cette baisse s'explique en particulier par la réduction du volume d'opérations de négociation associées aux produits de change.

Les *autres produits opérationnels* ont en fait donné lieu, pour l'exercice 2013, à l'inscription de charges de 31 millions de dollars. En 2012, des charges de 25 millions de dollars avaient été comptabilisées à ce titre. L'alourdissement de la charge, en 2013, s'explique principalement par des ajustements liés à la diminution de la juste valeur d'un immeuble de placement, vendu au quatrième trimestre de 2013.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* de l'exercice 2013 ont atteint 124 millions de dollars, ayant bondi de 45 millions de dollars, ou 57 %, en regard de leur niveau un an plus tôt. Cette hausse est majoritairement imputable à l'augmentation des provisions spécifiques dans les secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de l'agriculture.

Le *total des charges opérationnelles* s'est situé à 373 millions de dollars pour l'exercice 2013, ce qui est légèrement inférieur au montant inscrit à ce chapitre en 2012.

La *quote-part du bénéfice des entreprises associées* s'est établie à 31 millions de dollars pour l'exercice 2013, ce qui représente 26 millions de dollars de plus qu'en 2012. Cette augmentation a découlé de l'accroissement de la valeur du placement de la banque dans des fonds de capital-investissement.

Services bancaires internationaux et marchés

Axés sur les marchés émergents et centrés sur le financement, les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions.

Produits et services

Les services bancaires internationaux et marchés offrent des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions un peu partout dans le monde. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Fort d'une présence dans plus de 60 pays et territoires ainsi que de la portée et des capacités internationales du Groupe HSBC, ce secteur d'activité est en mesure de fournir des services aux filiales et aux établissements de nos clients partout dans le monde.

Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires. Cette structure nous permet de centrer nos efforts sur les relations et les secteurs qui reflètent le mieux la couverture géographique du Groupe HSBC et contribue à fournir aux clients des produits et services d'une qualité constante.

- Le secteur des *marchés* regroupe les services de vente et de négociation spécialisés dans divers produits, dont les devises, les dérivés de change, de taux d'intérêt, d'obligations, de crédit, d'actions et autres, les titres à revenu fixe et les instruments du marché monétaire émis par des administrations publiques ou privées, ainsi que les contrats à terme standardisés sur métaux précieux ou négociés en bourse. Le secteur des marchés comprend également les services de gestion du bilan, qui sont responsables de la gestion de la liquidité, du financement et des positions structurelles de taux d'intérêt de la banque.
- Le secteur des *services de financement par capital* regroupe en une même plateforme nos services de mobilisation de capitaux et de gestion des risques. Il propose aux clients une solution unique de financement intégré, qui s'articule autour de leur structure du capital et de leurs besoins en matière de financement. Le savoir-faire de ce groupe va

des marchés primaires des actions et des titres de créance, aux solutions spécialisées de financement structuré telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier et le financement d'acquisitions et de projets, en passant par les services-conseils et les services de réalisation en matière de fusions-acquisitions et les activités de crédit et de prêt.

- Le secteur des *services bancaires* est responsable de la gestion globale des relations avec de grandes sociétés, des administrations publiques et des clients institutionnels dans diverses régions du monde, ce qui signifie travailler en étroite collaboration avec de nombreux spécialistes de produits afin d'offrir une gamme complète de services dans les domaines des marchés, du financement par capital, du financement du commerce et des comptes clients et de la gestion des paiements et de la trésorerie

Orientation stratégique

Les services bancaires internationaux et marchés poursuivent leur stratégie bien établie voulant qu'ils soient « axés sur les marchés émergents et centrés sur le financement » dans le but de devenir une banque de gros de premier plan à l'échelle mondiale. Cette stratégie a évolué et met désormais davantage l'accent sur la connectivité entre les divers secteurs d'activité du Groupe et les régions et au sein même des services bancaires internationaux et marchés, mettant à profit le vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous mettons l'accent sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau mondial distinctif qui relie les régions développées à des régions à croissance plus rapide;
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- demeurer bien positionnés dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales;
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité afin de répondre adéquatement aux besoins de notre clientèle internationale.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des services bancaires internationaux et marchés.

Rapport de gestion (suite)

Survol de la performance financière

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	159	167
Produits de commissions nets	83	87
Produits de négociation nets	103	106
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	54	51
Autres produits opérationnels	1	2
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail	-	8
Résultat opérationnel net.....	400	421
Total des charges opérationnelles	(113)	(112)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	287	309

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 287 millions de dollars, ayant diminué de 22 millions de dollars, ou 7 %, en regard de celui de l'exercice 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice 2012 tenait compte d'un profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail de 8 millions de dollars.

Compte non tenu de l'incidence de ce profit, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 14 millions de dollars, ou 5 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison avant tout de la baisse des produits d'intérêts nets par suite de la contraction de la marge d'intérêts, du repli des produits de négociation découlant de la réduction des marges des clients associées aux produits de change et de la diminution des produits de commissions nets du fait d'une baisse des commissions sur la vente de dérivés et sur la prise ferme de titres de créance.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* de l'exercice 2013 se sont établis à 159 millions de dollars, ce qui signale une baisse, du fait surtout de la contraction de la marge d'intérêts, de 8 millions de dollars, ou 5 %, comparativement à ceux de 2012.

Les *produits de commissions nets* inscrits à l'exercice 2013 ont totalisé 83 millions de dollars, ce qui représente un recul de 4 millions de dollars, ou 5 %, en regard de ceux inscrits à l'exercice précédent, recul causé avant tout par la baisse des commissions sur la vente de dérivés et sur la prise ferme de titres de créance.

Les *produits de négociation nets* de l'exercice 2013 se sont établis à 103 millions de dollars, en baisse de 3 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux constatés en 2012. Les produits de négociation nets ont diminué essentiellement en raison de la diminution des marges des clients associées aux produits de change et de la réduction des produits de négociation tirés des produits liés aux

taux. Au premier trimestre de 2013, la banque a apporté des changements à la méthode qu'elle emploie à l'égard des ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs des contrats dérivés afin de refléter l'évolution des pratiques en usage sur le marché. La diminution des produits de négociation nets a été en partie contrebalancée grâce à ces changements de méthode et au fait que, dans l'exercice antérieur, le rétrécissement des écarts de taux sur nos propres instruments avait causé des pertes.

Les *profits diminués des pertes liés aux placements financiers* sont passés à 54 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, ce qui représente une hausse de 3 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de l'exercice 2012. Ces profits ont progressé grâce aux activités de gestion du bilan, qui ont donné lieu à la constatation d'une hausse des profits sur la vente de titres de créance disponibles à la vente au terme du rééquilibrage suivi du portefeuille à des fins de gestion des risques en fonction d'un contexte de faibles taux d'intérêt.

Le *total des charges opérationnelles* de l'exercice 2013 s'est chiffré à 113 millions de dollars, relativement inchangé par rapport à celui constaté un an plus tôt.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier.

Produits et services

Les services bancaires de détail et gestion de patrimoine fournissent des services à plus de 900 000 particuliers. Nous proposons à nos clients des services liés aux opérations bancaires, dont les dépôts, afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner pour l'avenir. Nous offrons à certains d'entre eux des facilités de crédit leur permettant de combler des besoins

d'emprunt à court ou à plus long terme, et nous offrons des services-conseils en finances et en placements afin d'aider nos clients à gérer leur avenir financier.

Nous mettons au point des produits ciblant les besoins de segments de clientèle spécifiques. Ces produits peuvent comprendre toute une gamme de services et de canaux de livraison.

Parmi les services typiquement offerts aux clients de la banque, il y a lieu de noter les services suivants :

- *services liés aux passifs* – dépôts et services à l'égard des comptes;
- *services liés aux actifs* – crédit et prêt, avec ou sans garantie;
- *services tarifés et autres services* – gestion d'actifs et services-conseils en finances.

Orientation stratégique

Ce secteur d'activité fournit des services bancaires et de gestion de patrimoine aux particuliers dans les marchés où nous sommes, ou serons, à même de le faire de manière rentable grâce à notre portée.

Nous mettons l'accent sur les trois initiatives stratégiques suivantes :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes, de premier ordre et axés sur les besoins de la clientèle de détail en nous appuyant sur nos ressources en matière de conseils financiers et de gestion d'actifs;
- mettre à profit l'expertise de nos collègues partout dans le monde afin d'améliorer le service à la clientèle et la productivité et de fournir à notre clientèle des solutions et des services bancaires de premier ordre, et ce, avec efficacité;
- simplifier et modifier le portefeuille de produits et de services offerts par les services bancaires de détail et gestion de patrimoine afin de concentrer nos capitaux et nos ressources dans les marchés où nous sommes, ou serons, à même de le faire de manière rentable grâce à notre portée.

À l'appui de ces initiatives, nous avons ciblé une croissance qui s'articule autour de la solidification de nos relations avec la clientèle et l'amélioration de nos capacités de distribution.

La mise en œuvre des normes mondiales, l'amélioration des modèles de contrôle de la gestion des risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Survol de la performance financière

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	505	629
Produits de commissions nets.....	203	207
Produits de négociation nets.....	19	12
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	4	1
Autres produits opérationnels.....	13	16
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	80
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	744	945
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(64)	(132)
Résultat opérationnel net.....	680	813
Total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration).....	(549)	(589)
Charges de restructuration.....	–	(36)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	131	188

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Activités poursuivies des services bancaires de détail et gestion de patrimoine.....	52	43
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	80
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation ¹	79	65
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	131	188

¹ Il y a lieu de se reporter au début de cette rubrique pour obtenir des renseignements sur l'intégration du crédit à la consommation aux services bancaires de détail et gestion de patrimoine.

Rapport de gestion (suite)

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice à l'étude a été de 131 millions de dollars, ayant chuté de 57 millions de dollars, ou 30 %, en regard de celui de l'exercice 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable aux activités poursuivies (compte non tenu du portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation et du profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail) a totalisé 52 millions de dollars pour l'exercice 2013, une amélioration de 9 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable aux activités poursuivies a affiché une croissance, principalement du fait de la réduction des charges opérationnelles qu'ont permise la gestion des coûts et la poursuite de nos programmes visant l'efficacité organisationnelle, mais aussi du fait de la progression des produits de négociation nets attribuable aux profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché de produits structurés et à l'intensification des opérations de change. La hausse a été en partie annulée par une diminution des produits d'intérêts nets attribuable à la contraction des soldes des prêts et au rétrécissement de la marge nette d'intérêts résultant de la faiblesse des taux d'intérêt dans un contexte de vive concurrence.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation a totalisé 79 millions de dollars pour l'exercice 2013, ayant augmenté de 14 millions de dollars, ou 22 %, en regard de celui de 2012. Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation tenait compte, en 2012, de charges de restructuration de 32 millions de dollars, restructuration associée à la réduction progressive des activités de crédit à la consommation. Exclusion faite de l'incidence des charges de restructuration, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation a fléchi de 18 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à celui de l'exercice 2012, et ce, en raison avant tout du recul des produits d'intérêts découlant de la diminution des soldes des prêts et de la vente du portefeuille de cartes de crédit sous marque du commerçant. La diminution du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat attribuable au portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation a été atténuée par des réductions au chapitre des provisions évaluées collectivement et par un allègement des charges opérationnelles découlant du rajustement des activités.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les *produits d'intérêts nets* attribuables aux activités poursuivies, qui se sont établis à 360 millions de dollars pour l'exercice 2013, ont diminué de 22 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de 2012 en raison, principalement, du recul des soldes des prêts et du rétrécissement de la marge nette d'intérêts engendré par la faiblesse des taux d'intérêt dans un contexte de vive concurrence.

Les *produits de commissions nets* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrés à 197 millions de dollars pour l'exercice 2013, en hausse de 3 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de 2012 du fait, surtout, de la croissance des fonds sous gestion et des commissions connexes.

Les *produits de négociation nets* attribuables aux activités poursuivies ont bondi de 7 millions de dollars, ou 58 %, par rapport à ceux de l'exercice 2012, pour s'établir à 19 millions de dollars en 2013. Cette progression est en majeure partie attribuable aux profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché de produits structurés et à l'intensification des opérations de change.

Les *charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit* attribuables aux activités poursuivies se sont chiffrées à 33 millions de dollars en 2013, en baisse de 1 million de dollars, ou 3 %, en regard de celles de 2012, essentiellement du fait d'une réduction des provisions évaluées collectivement par suite d'une réduction des soldes des prêts.

Le *total des charges opérationnelles (compte non tenu des charges de restructuration)* attribuable aux activités poursuivies s'est établi à 501 millions de dollars pour l'exercice 2013, ce qui dénote un repli de 19 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui de 2012. Cette diminution découle essentiellement de la gestion des coûts et de la poursuite de nos programmes visant l'efficacité organisationnelle, lesquels ont donné lieu à des économies durables.

Autres

Le secteur «Autres» rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activité de la banque.

Survol de la performance financière

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Charges d'intérêts nettes	(28)	(31)
Produits de négociation nets	28	31
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(5)	(27)
Autres produits opérationnels	33	31
Résultat opérationnel net.....	28	4
Total des charges opérationnelles	(35)	(44)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat.....	(7)	(40)

Performance financière du quatrième trimestre de 2013

Sommaire du compte consolidé de résultat

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets.....	316	348	319
Produits de commissions nets	151	154	152
Produits de négociation nets	34	45	42
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(2)	(3)	–
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	6	4	2
Autres produits/(charges) opérationnel(le)s.....	19	(26)	7
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	4	–
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	524	526	522
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(39)	(33)	(9)
Résultat opérationnel net.....	485	493	513
Total des charges opérationnelles	(270)	(277)	(271)
Bénéfice opérationnel	215	216	242
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	17	2	9
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	232	218	251
Charge d'impôt sur le résultat.....	(50)	(64)	(65)
Bénéfice de la période.....	182	154	186

Aperçu

La Banque HSBC Canada a dégagé un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de 232 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, ce qui traduit une hausse de 14 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celui inscrit à la même période de 2012, et une baisse de 19 millions de dollars, ou 8 %, en regard de celui du troisième trimestre de 2013.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat inscrit au quatrième trimestre de 2012 tenait compte d'une réduction de 42 millions de dollars de la valeur

d'un immeuble de placement. Exclusion faite de l'incidence de cette réduction de valeur, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a affiché un recul de 28 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison avant tout de la baisse des produits d'intérêts nets découlant de la liquidation graduelle du portefeuille de prêts à la consommation. Ce recul par rapport au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat du trimestre précédent s'explique surtout par la hausse des provisions spécifiques dans le secteur d'activité des services aux entreprises.

Rapport de gestion (suite)

Performance de chaque poste de produits et de charges

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets du quatrième trimestre de 2013 se sont établis à 316 millions de dollars, ce qui signale une baisse de 32 millions de dollars, ou 9 %, comparativement à ceux du quatrième trimestre de 2012,

mais un chiffre pour ainsi dire inchangé par rapport à celui du troisième trimestre de l'exercice à l'étude. La baisse des produits d'intérêts nets par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent est essentiellement due à la contraction des soldes des prêts du portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation et à la vente du portefeuille de cartes de crédit sous marque du commerçant au trimestre précédent, ainsi qu'au rétrécissement de la marge nette d'intérêts.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Facilités de crédit	64	63	64
Fonds sous gestion	32	33	35
Services à l'égard des comptes	20	20	20
Cartes de crédit	16	22	16
Financement des entreprises	10	12	8
Services de paiement	8	8	8
Programme Immigrants Investisseurs	6	8	8
Commissions de courtage	3	4	4
Assurance	3	4	3
Financement commercial des importations et des exportations	3	2	3
Commissions de fiduciaire	1	1	1
Autres	7	1	4
Produits de commissions	173	178	174
Moins les charges de commissions	(22)	(24)	(22)
Produits de commissions nets	151	154	152

Les produits de commissions nets du quatrième trimestre de 2013 se sont établis à 151 millions de dollars, ayant légèrement diminué en regard de ceux du quatrième

trimestre de 2012, mais étant demeurés sensiblement au même niveau que ceux du troisième trimestre de l'exercice à l'étude.

Produits de négociation nets

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Activités de négociation	26	36	27
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	10	11	11
Inefficacité des couvertures	(2)	(2)	4
Produits de négociation nets	34	45	42

Les produits de négociation nets du quatrième trimestre de 2013 se sont établis à 34 millions de dollars, en baisse de 11 millions de dollars, ou 24 %, par rapport à ceux constatés au quatrième trimestre de 2012, et de 8 millions de dollars, ou 19 %, comparativement à ceux du troisième trimestre de 2013. Le déclin des

produits de négociation nets par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2012 a découlé principalement de la diminution des activités du secteur des produits liés aux taux, alors que la baisse par rapport à ceux du trimestre précédent s'explique surtout par des pertes de négociation imputables à des inefficacités de couverture.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur	(2)	(3)	–
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers	6	4	2
Autres produits/(charges) opérationnel(le)s.....	19	(26)	7
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	4	–
Autres éléments de produits/(charges).....	23	(21)	9

La charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur s'est traduite par une perte de 2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, comparativement à une perte de 3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012, et à néant au troisième trimestre de 2013. Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur de la banque sont des titres de créance à long terme émis dont le profil de taux d'intérêt a été converti à variable au moyen de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des taux d'intérêt. La variation de la juste valeur de ces titres de créance à long terme émis et des couvertures connexes tient compte de l'effet des variations des écarts de taux de la banque et de toute inefficacité de la relation de nature économique entre les swaps connexes et sa propre dette. Selon que les écarts de taux augmentent ou se resserrent, des bénéfices ou des pertes comptables, respectivement, sont comptabilisés. Nous avons inscrit, tant pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013 que pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une charge nette liée aux instruments financiers en raison particulièrement de l'effet défavorable des fluctuations des justes valeurs résultant du resserrement des écarts de taux.

Les profits diminués des pertes liés aux placements financiers se sont établis à 6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, ce qui est respectivement supérieur de 2 millions de dollars et de 4 millions de dollars à ceux du quatrième trimestre de 2012 et du troisième trimestre de 2013. Les activités de gestion du bilan, qui ont donné lieu à la constatation d'une hausse des profits sur la vente de titres de créance disponibles à la vente au terme du rééquilibrage suivi du portefeuille à des fins de gestion des risques en fonction d'un contexte de faibles taux d'intérêt, sont à l'origine de l'augmentation des profits diminués des pertes liés aux placements financiers.

Les autres produits opérationnels se sont élevés à 19 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, ce qui témoigne d'une amélioration de 45 millions de dollars en regard de ceux du quatrième trimestre de 2012 et de 12 millions de dollars par rapport à ceux du troisième trimestre de 2013. Ces hausses ont découlé principalement de la réduction de la juste valeur d'un immeuble de placement au cours des périodes comparatives.

Quant au profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail, au quatrième trimestre de 2012, la banque a satisfait à certaines conditions relatives à la vente qui ont permis la réalisation et la constatation d'un profit additionnel de 4 millions de dollars. Ce profit était ponctuel et se rapporte uniquement à l'exercice 2012.

Rapport de gestion (suite)

Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Comptes de correction de valeur évalués individuellement/(reprises sur comptes de correction de valeur évalués individuellement).....	31	23	(3)
Comptes de correction de valeur évalués collectivement.....	16	6	14
Charges de dépréciation liées aux prêts.....	47	29	11
Autres provisions/(reprises sur provisions) relatives au risque de crédit....	(8)	4	(2)
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	39	33	9

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit du quatrième trimestre de 2013 se sont établies à 39 millions de dollars, s'étant alourdies de 6 millions de dollars et de 30 millions de dollars, respectivement, par rapport à celles du quatrième trimestre de 2012 et du troisième trimestre

de 2013. Ces hausses par rapport aux montants inscrits tant au trimestre correspondant de 2012 qu'au trimestre précédent de l'exercice à l'étude sont principalement imputables à l'augmentation des provisions spécifiques relatives à des clients entreprises de la banque.

Charges opérationnelles

	Trimestre clos le		
	31 décembre 2013 (en millions de dollars)	31 décembre 2012 (en millions de dollars)	30 septembre 2013 (en millions de dollars)
Rémunération et avantages du personnel.....	146	152	154
Charges générales et administratives.....	112	109	105
Amortissement des immobilisations corporelles.....	9	8	8
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles....	3	8	4
Total des charges opérationnelles.....	270	277	271

Le total des charges opérationnelles du quatrième trimestre de 2013 s'est chiffré à 270 millions de dollars. Il était inférieur de 7 millions de dollars, ou 3 %, à celui du quatrième trimestre de 2012, mais relativement inchangé par rapport au total du troisième trimestre de 2013. La baisse par rapport au trimestre correspondant de l'exercice 2012 a découlé notamment de la poursuite de nos programmes visant l'efficacité organisationnelle, qui ont entraîné des économies durables de 9 millions de dollars pour le trimestre à l'étude. Le rajustement des activités de crédit à la consommation de la banque a également contribué à faire baisser le total des charges opérationnelles.

Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées

La quote-part du bénéfice dans des entreprises associées s'est établie à 17 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, soit respectivement 15 millions de dollars et 8 millions de dollars de plus qu'au quatrième trimestre de 2012 et qu'au troisième trimestre de 2013. Cette augmentation de la quote-part a découlé de l'accroissement de la valeur du placement de la banque dans des fonds de capital-investissement.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2013 a été de 21,8 %, contre 29,5 % au même trimestre de 2012, et 26,5 % au troisième trimestre de 2013. La charge d'impôt sur le résultat du quatrième trimestre de 2013 tenait compte de la reprise d'un montant surprovisionné, ce qui s'est traduit par une réduction du taux d'impôt effectif.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire du compte consolidé de résultat

	2013				2012 ¹			
	Trimestre clos le				Trimestre clos le			
	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)	31 déc. (en millions de dollars)	30 sept. (en millions de dollars)	30 juin (en millions de dollars)	31 mars (en millions de dollars)
Produits d'intérêts nets ..	316	319	340	336	348	357	372	398
Produits de commissions nets.....	151	152	154	146	154	157	147	143
Produits de négociation nets.....	34	42	45	57	45	48	47	40
Autres produits/ (charges) opérationnel(le)s.....	23	9	(8)	45	(25)	10	48	16
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	–	–	–	4	–	–	84
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit	524	522	531	584	526	572	614	681
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(39)	(9)	(84)	(56)	(33)	(71)	(59)	(48)
Résultat opérationnel net.....	485	513	447	528	493	501	555	633
Charges opérationnelles	(270)	(271)	(266)	(263)	(277)	(258)	(279)	(308)
Charges de restructuration.....	–	–	–	–	–	–	–	(36)
Bénéfice opérationnel...	215	242	181	265	216	243	276	289
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	17	9	1	4	2	1	1	1
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	232	251	182	269	218	244	277	290
Charge d'impôt sur le résultat.....	(50)	(65)	(52)	(80)	(64)	(64)	(76)	(71)
Bénéfice de la période..	182	186	130	189	154	180	201	219
Bénéfice attribuable aux :								
actionnaires ordinaires.....	164	168	113	171	136	162	184	201
détenteurs d'actions privilégiées	16	15	15	15	16	15	15	15
participations ne donnant pas le contrôle.....	2	3	2	3	2	3	2	3
Résultat de base par action ordinaire (en dollars).....	0,33	0,34	0,23	0,34	0,27	0,33	0,37	0,40

1 Les données correspondantes ont été ajustées de sorte à refléter l'adoption de l'IAS 19 modifiée, Avantages du personnel. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Changements de méthode comptable en 2013 » pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Rapport de gestion (suite)

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les facteurs saisonniers n'ont pas eu d'incidence significative sur nos résultats.

La diminution des produits d'intérêts nets en regard de ceux de 2012 est attribuable avant tout à la liquidation graduelle du portefeuille de prêts à la consommation. Le rétrécissement des marges d'intérêts résultant de la faiblesse des taux d'intérêt dans un contexte de vive concurrence est un autre des facteurs ayant contribué à cette diminution. Celle-ci a en partie été annulée par une augmentation du volume des dépôts qui a eu pour effet de réduire nos coûts de financement.

Par ailleurs, les produits de commissions nets ont évolué sous le signe d'une tendance haussière par rapport à ceux de 2012 grâce à l'augmentation des commissions provenant des fonds sous gestion qui a été favorisée par les placements effectués par des clients auprès de nos services de gestion de patrimoine.

La croissance des produits de négociation nets a suivi une courbe positive en 2012, mais négative en 2013, ce qui concorde avec la volatilité des marchés.

Les charges opérationnelles ont continué à diminuer en regard de celles du premier trimestre de 2012, essentiellement grâce aux compressions de coûts découlant de la réduction graduelle des activités de crédit à la consommation de la banque et au maintien des mesures de réduction des coûts.

Perspectives économiques pour 2014

Au mieux, suivre le rythme des États-Unis

En 2014, l'économie canadienne suivra, dans le meilleur des cas, le même rythme de croissance que celui des États-Unis. Dans le contexte actuel, nous nous attendons à une croissance de 2,3 % du PIB dans les deux pays. Nous nous intéressons à trois facteurs qui propulseront la croissance aux États-Unis, ou du moins abaisseront certains obstacles, mais qui, au Canada, risquent de ralentir la croissance. Il s'agit du logement, de l'emploi et de la politique budgétaire.

Aux États-Unis, le secteur du logement commence à sortir du malaise qui a fait suite à l'éclatement de la bulle immobilière. Au Canada, ce secteur devrait subir un recul après avoir permis à l'économie de sortir de la récession et lui avoir servi de pilier.

L'emploi a été un indicateur clé de la reprise au Canada comparativement à la piètre performance américaine de ces dernières années. Ainsi, le taux d'emploi à temps plein dépasse de 3,4 % son sommet d'avant la récession au Canada, mais il est toujours inférieur de 4,1 % à son sommet d'avant la récession aux États-Unis. Toutefois, les possibilités de création d'emplois chez nos voisins du sud sont plus grandes. On s'attend donc à une légère tendance à la hausse du côté des dépenses de consommation dans les deux prochaines années aux États-Unis – une croissance de 1,9 % en 2013 qui culminera à 2,2 % en 2015. Au Canada, la consommation devrait croître de 2,2 % en 2013, mais adopter une cadence plus lente en 2015 avec un taux de 1,9 %.

Enfin, le resserrement budgétaire aux États-Unis commence à s'estomper, alors que les autorités canadiennes entament une période critique en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire dans les deux prochaines années. Par conséquent, nous prévoyons moins de facteurs défavorables liés au budget chez nos voisins du sud, alors qu'au Canada, la contribution des politiques budgétaires à la croissance du PIB ne serait que minime.

À nos yeux, l'année 2014 sera déterminante dans la quête du gouvernement fédéral de retrouver l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2015–2016. Un contrôle strict des dépenses sera nécessaire, car nous prévoyons une croissance infime du PIB et, en conséquence, une très faible hausse des recettes fiscales.

Une augmentation moins rapide du crédit aux ménages nous incite à prévoir une contribution plus modérée des consommateurs à la croissance du PIB canadien. Cela aidera à stabiliser le ratio de la dette des ménages par rapport au revenu personnel disponible, ce qui est essentiel au rééquilibrage du secteur des ménages. Le ralentissement de l'endettement des ménages aura une incidence sur la rénovation domiciliaire et la vente de logements existants (qui sont deux éléments de la composante investissement résidentiel du PIB), ainsi que sur les autres dépenses de consommation destinées aux travaux de rénovation et les ventes d'automobiles. Après avoir presque atteint un sommet record en 2012, les ventes d'automobiles devraient avoir atteint un nouveau sommet en 2013. La vigueur de ces ventes s'explique surtout par les prêts attrayants à très long terme et à faible taux d'intérêt qui sont offerts. Malheureusement, ces prêts contribuent à augmenter le risque que les emprunteurs se retrouvent avec une valeur nette négative s'ils décident d'échanger leur véhicule avant le remboursement du prêt. Ce phénomène pourrait faire bouler de neige dans le domaine des prêts automobiles si les taux d'intérêt augmentent. Nous prévoyons une baisse des ventes automobiles en 2014, mais elle sera modeste si les taux demeurent bas.

Alors que la consommation sera limitée, d'autres secteurs de l'économie devraient apporter leur contribution à la croissance du PIB, plus précisément l'investissement des entreprises et l'exportation. Nous nous attendons à un déplacement vers ces deux secteurs en 2014, dont le rôle serait plus important, alors que la contribution des dépenses de consommation et du

secteur du logement serait plus modérée. Toutefois, le rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'investissement des entreprises et l'exportation et les dépenses de consommation a été irrégulier et n'est pas encore assuré.

Du côté des exportations, la demande intérieure aux États-Unis et le prix des matières premières joueront un rôle prépondérant. L'argument d'un dollar canadien faible pour propulser les exportations ne tient pas la route. Pour que les exportations aient plus de poids comme facteur de croissance, elles doivent augmenter en volume réel, en particulier les biens et services vendus outre-frontière. Le taux de change aurait donc peu d'effet, du moins à court terme. Une hausse de la demande des biens que nous produisons au Canada sera le facteur clé de la croissance des exportations. Ainsi, une hausse de la demande intérieure des États-Unis signifiera que notre plus grand client achète plus, et une montée du prix des matières premières, que la demande est à la hausse pour ces matières.

Les entreprises retiennent notre attention sur la question des investissements. Après s'être efforcées pendant une dizaine d'années d'assainir leur bilan, les entreprises canadiennes se trouvent maintenant dans une situation financière enviable – leur niveau d'endettement n'a jamais été aussi bas depuis 20 ans et leurs liquidités affichent un niveau historiquement élevé. De plus, comme les taux d'intérêt demeurent favorablement bas, elles peuvent profiter du moment pour emprunter à long terme et à faible coût. Cependant, ce qui nuit actuellement aux investissements des entreprises, c'est l'incertitude économique mondiale, ainsi que la faiblesse du prix des matières premières et la baisse de rentabilité des sociétés. Néanmoins, nous nous attendons à ce que les investissements des entreprises en 2014 augmentent de 6,5 % par rapport à 2013, où l'augmentation n'a été

que de 2,1 %, à mesure que les facteurs défavorables que nous venons de mentionner se dissiperont.

Puisque la priorité du gouvernement est d'enregistrer un excédent budgétaire dans les deux ou trois prochains exercices, nous fondons peu d'espoir sur l'incidence des dépenses de l'État dans la croissance du PIB. Bien que le déficit budgétaire de 18,9 milliards de dollars annoncé par le gouvernement fédéral pour l'exercice 2012–2013 soit inférieur de 7 milliards de dollars par rapport aux projections, le retour vers un excédent pour l'exercice 2015–2016 nécessitera encore une énorme amélioration de la situation budgétaire en 2014. Le gouvernement fédéral prévoit actuellement que le déficit passera de 14,0 milliards de dollars pour l'exercice 2013–2014 à 2,7 milliards de dollars pour l'exercice 2014–2015. Cet objectif sera atteint moyennant un contrôle strict des dépenses – en raison d'une faible croissance du PIB et, en conséquence, des recettes fiscales – et la vente de certains actifs.

Pour ce qui est de la politique monétaire, nous pensons que la Banque du Canada maintiendra le statu quo, du moins jusqu'au milieu de 2015. Avec l'entrée en scène du nouveau gouverneur de la Banque du Canada, M. Poloz, l'inflation revient au centre des préoccupations. Selon les prévisions, le taux d'inflation devrait tourner autour de 1 % dans le premier semestre de 2014, ce qui le placerait dans la partie inférieure de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la banque centrale et bien en dessous du taux cible de 2 %. Vu la préoccupation persistante au sujet des déséquilibres financiers et les conditions encore très stimulantes, nous estimons que les avantages de nouvelles mesures de stimulation monétaire seraient, dans le meilleur des cas, minimes, tout en étant susceptibles d'accentuer le risque de mettre en péril la stabilité financière.

Méthodes comptables critiques

Les résultats de la banque sont sensibles aux méthodes, aux hypothèses et aux estimations comptables sous-jacentes à l'établissement de nos états financiers consolidés. Un résumé de ses principales méthodes comptables figure à la note 2.

Les méthodes comptables qui sont réputées être critiques pour nos résultats et notre situation financière, pour ce qui est de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, et la grande part de jugement qui est nécessaire, y compris l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, sont présentées ci-dessous.

Dépréciation des prêts et avances

Notre méthode comptable à l'égard de la dépréciation des prêts et avances accordés aux clients est décrite à la note 2 f). Les comptes de correction de valeur des prêts représentent la meilleure estimation faite par la direction

des pertes subies dans les portefeuilles de prêts à la date de l'état de la situation financière.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'elle pose des hypothèses et fait des estimations pour calculer les comptes de correction de valeur visant tant les prêts et avances évalués individuellement que ceux évalués collectivement.

Les méthodes que la banque emploie pour calculer les comptes de correction de valeur relatifs à des groupes de prêts et avances homogènes qui ne sont pas considérés comme importants sur une base individuelle sont décrites à la note 2 f). Ces comptes sont assujettis à l'incertitude relative aux estimations en partie parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes sur une base individuelle pour chaque prêt, puisque le portefeuille comporte un grand nombre de ces prêts dont le montant est peu important.

Rapport de gestion (suite)

Les méthodes d'estimation comportent l'utilisation d'analyses statistiques de données historiques ainsi que le recours, dans une mesure importante, au jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles que les pertes inhérentes réelles seront probablement plus élevées ou moins élevées que ne le laissent penser les tendances historiques. Lorsque des changements d'ordre économique, réglementaire ou comportemental font que les plus récentes tendances relatives aux facteurs de risque du portefeuille ne sont plus entièrement reflétées dans les modèles statistiques, les facteurs de risque sont pris en compte en ajustant les comptes de correction de valeur dérivés entièrement des pertes historiques.

Les facteurs de risque comprennent la croissance du portefeuille de prêts, le portefeuille de produits, les taux de chômage, les tendances au chapitre des faillites, les concentrations géographiques, les caractéristiques des produits de crédit, la situation économique, incluant les tendances nationales et locales des marchés de l'habitation, les taux d'intérêt, l'ancienneté des portefeuilles, les politiques et pratiques de gestion des comptes, les modifications apportées aux lois et à la réglementation et les autres facteurs qui influencent les habitudes de paiement des clients. La méthodologie et les hypothèses employées pour calculer les pertes de valeur sont passées en revue sur une base régulière, à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Par exemple, les taux de roulement, les taux de perte et le moment prévu des recouvrements futurs sont comparés régulièrement aux résultats réels afin de s'assurer qu'ils demeurent appropriés.

Lorsque les prêts sont soumis à un test de dépréciation individuel, la direction doit exercer son jugement pour déterminer s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit, et dans l'affirmative, elle doit déterminer le montant du compte de correction de valeur. Le jugement s'applique non seulement dans la recherche de cette indication objective, mais il s'applique aussi à l'évaluation de toute information pertinente concernant les indicateurs de dépréciation. Cette évaluation ne se limite pas au fait que des paiements soient contractuellement en souffrance, mais prend également en compte une perspective plus large, à savoir si la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée ou non ou si l'emprunteur aura des difficultés ou non à rembourser sa dette. Un degré de jugement plus élevé est nécessaire pour les emprunteurs qui montrent des signes de difficulté financière dans des marchés économiquement éprouvés, surtout lorsque la probabilité de remboursement est compromise par les possibilités de refinancement ou de vente associées à un actif particulier. En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, la direction détermine le montant de la correction de valeur nécessaire à la lumière de plusieurs facteurs, dont les suivants : la valeur de réalisation de la garantie fournie; le dividende probable en cas de liquidation ou de faillite; la viabilité du modèle d'entreprise du client et sa capacité à bien se sortir des

difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service de sa dette.

Dans certains cas particuliers, nous accordons un délai de grâce à un emprunteur qui connaît des difficultés financières en acceptant de modifier ses modalités de remboursement en vue de garder de bonnes relations avec lui, d'accroître notre chance de recouvrement et, autant que possible, d'éviter le défaut de paiement ou la saisie de la garantie. Si ce type de cas augmente en nombre, le degré de jugement exercé et l'incertitude dans l'estimation deviennent plus élevés lorsqu'il s'agit de déterminer quels effets ces délais de grâce auront sur les comptes de correction de valeur des prêts.

L'exercice du jugement nécessite l'emploi d'hypothèses très subjectives et très sensibles aux facteurs de risque. Nombre de ces facteurs ont une forte interdépendance, ce qui fait que les comptes de correction de valeur des prêts de la banque, pris dans leur ensemble, sont influencés par plus d'un facteur.

Les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des prêts et des avances.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers est décrite à la note 2 d). Le prix coté sur un marché actif constitue le meilleur moyen d'établir la juste valeur de l'instrument. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données de marché observables et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Les techniques d'évaluation qui reposent sur une plus grande part de données non observables requièrent un plus grand jugement de la direction pour calculer la juste valeur que celles qui reposent entièrement sur des données observables.

Les techniques d'évaluation servant au calcul de la juste valeur sont décrites à la note 24. Les principales hypothèses et estimations que la direction considère lorsqu'elle applique un modèle ayant recours à des techniques d'évaluation sont :

- la probabilité que des flux de trésorerie futurs proviennent de l'instrument et le moment prévu de ceux-ci. Ces flux de trésorerie sont estimés en fonction des modalités de l'instrument, et le jugement peut être nécessaire lorsque la capacité de la contrepartie à verser les intérêts requis sur l'instrument aux termes du contrat est remise en question. Les flux de trésorerie futurs peuvent être affectés par les fluctuations des taux de marché;

- le choix d'un taux d'actualisation approprié à l'instrument. Ce taux est déterminé en évaluant l'écart de taux qui serait jugé approprié par un intervenant du marché pour l'instrument par rapport au taux sans risque adéquat;
- le jugement exercé lors du choix du modèle à utiliser pour calculer la juste valeur dans les secteurs où la sélection d'un modèle d'évaluation est particulièrement subjective, comme dans le cas, par exemple, de produits dérivés complexes.

Lors de l'application d'un modèle comprenant des données non observables, des estimations sont faites pour refléter le caractère incertain de la juste valeur découlant d'un manque de données de marché qui pourrait, par exemple, être attribuable à un manque de liquidité sur le marché. Pour ces instruments, l'évaluation de la juste valeur est moins fiable. Les chiffres utilisés dans les évaluations basées sur des données non observables sont, par définition, incertains, puisqu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, dans des conditions commerciales normales. Toutefois, dans la plupart des cas, certaines données de marché sur lesquelles il est possible de se fonder pour déterminer la juste valeur sont disponibles, comme les données historiques, et les justes valeurs de la plupart des instruments financiers sont calculées en fonction de certaines données de marché observables, même lorsque les données non observables sont importantes.

Changements de méthodes comptables en 2013

Le 1^{er} janvier 2013, la banque a adopté de façon rétrospective les IFRS, y compris les normes comptables internationales (*International Accounting Standards*, ou «IAS»), nouvelles ou modifiées décrites ci-après, à l'exception de l'IFRS 13, qui a été appliquée de manière prospective.

Modifications de l'IAS 1 relatives aux autres éléments du résultat global

En raison de l'adoption de ces changements, les éléments figurant dans l'état consolidé du résultat global sont regroupés selon qu'ils pourront ou ne pourront être reclassés ultérieurement en résultat net.

Modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (l'«IAS 19 révisée»)

L'IAS 19 révisée remplace les charges d'intérêts liées au passif au titre des régimes et le rendement attendu des actifs des régimes par un coût financier comprenant les intérêts nets sur le passif net ou l'actif net au titre des prestations

Étant donné l'incertitude et la subjectivité de l'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues et ainsi donner lieu à d'importants ajustements de la valeur comptable des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2 r). La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2 s). Dans le cadre de notre programme de rémunération, nous fournissons à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies. En consultation avec nos actuaires, nous formulons certaines hypothèses afin d'évaluer les obligations de la banque au titre des prestations définies qui sont présentées à la note 4.

Les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses actuarielles retenues et ainsi donner lieu à d'importants ajustements des autres éléments du résultat global.

définies. Ce coût financier est déterminé en appliquant le même taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies. L'écart entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement inclus dans le coût financier au compte de résultat est présenté dans les autres éléments du résultat global. Ce changement a pour effet d'accroître ou de réduire la charge de retraite à hauteur de la différence entre le rendement prévu actuel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation approprié.

Par ailleurs, les montants au titre des droits non acquis relatifs aux services passés ne sont plus amortis dans le compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits; ils sont plutôt comptabilisés intégralement à la date à laquelle les services passés ont été rendus, en diminution ou en augmentation du résultat. Il y a lieu de se reporter à la note 1 e) pour obtenir d'autres renseignements concernant le retraitement des données correspondantes.

Rapport de gestion (suite)

Modifications de l'IFRS 7 intitulées *Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

L'IFRS 7 exige des informations sur l'incidence actuelle ou potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. La modification impose la présentation d'informations sur les instruments financiers comptabilisés faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Les informations sont fournies à la note 32.

IFRS 10, *États financiers consolidés* (l'«IFRS 10»)

Aux termes de l'IFRS 10, une méthode fondée sur la notion de pouvoir, de variabilité des rendements et des liens qui les unissent doit être employée pour déterminer, et ce, dans le cas de toutes les entités, si un investisseur contrôle une entité émettrice. Cette méthode remplace l'approche antérieure, laquelle mettait l'accent sur le contrôle juridique ou l'exposition aux risques et aux avantages, selon la nature de l'entité. La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 10, nous avons réexaminé les placements dans des entités au 1^{er} janvier 2013 afin de déterminer si les entités antérieurement consolidées ou non consolidées conformément aux dispositions de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, avaient été soumises à un changement de règle de consolidation par suite de l'application de l'IFRS 10. L'examen a révélé que l'application des normes de l'IFRS 10 n'a pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (l'«IFRS 12»)

L'IFRS 12 est une norme exhaustive sur les obligations d'information relatives à toutes les formes d'intérêts dans d'autres entités, y compris les entités structurées non consolidées. Les nouvelles informations sont fournies aux notes 16 et 27.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'«IFRS 13»)

L'IFRS 13 établit un seul cadre pour l'évaluation de la juste valeur et elle impose de nouvelles obligations d'information concernant les évaluations de la juste valeur. L'adoption de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la banque. Les informations sont fournies à la note 24.

Changements comptables à venir

En plus des projets visant la mise au point de la comptabilisation des instruments financiers, dont mention est faite ci-après, l'International Accounting Standards Board («IASB») poursuit son projet relatif à la comptabilisation des produits et des contrats de location qui risque d'entraîner des changements importants dans les normes comptables à l'avenir.

Compensation

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 32 portant sur la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces modifications précisent les exigences propres à la compensation d'instruments financiers et éliminent les problèmes d'incohérence des pratiques actuelles survenant au moment de l'application des critères de compensation énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et elles devront être appliquées de manière rétrospective. Selon notre évaluation effectuée à ce jour, les modifications de l'IAS 32 ne devraient pas avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés de la banque.

Instruments financiers

L'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle a imposé de nouvelles exigences concernant

le classement et l'évaluation des actifs financiers (novembre 2009) et des passifs financiers (octobre 2010), et l'organisme a proposé d'autres modifications en novembre 2012. Ensemble, ces changements illustrent la première phase du projet de l'IASB de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les règles de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 doivent être appliquées de façon rétrospective, mais le retraitement des chiffres des périodes antérieures n'est pas nécessaire. Puisque les règles définitives concernant le classement et l'évaluation sont encore incertaines, il est impossible de quantifier l'incidence de la version actuelle de l'IFRS 9 à la date de publication des présents états financiers consolidés.

La deuxième phase du projet de remplacement de l'IAS 39 par l'IASB portera sur la dépréciation d'actifs financiers.

En novembre 2013, l'IASB a terminé la troisième phase de son projet de remplacement de l'IAS 39 et a publié des exigences générales concernant la comptabilité de couverture. Ces exigences révisées doivent être appliquées de manière prospective, et la banque évalue actuellement l'incidence que celles-ci auront sur ses états financiers consolidés. Le projet de l'IFRS 9 n'aborde pas la macro-couverture, laquelle sera traitée séparément.

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 9 qui portent sur les dispositions transitoires et la date d'entrée en vigueur. Par suite de ces modifications, il a été confirmé que toutes les phases de l'IFRS 9 (sauf les changements touchant la

présentation des profits et des pertes au titre de certains passifs évalués à la juste valeur) doivent avoir la même date de mise en application. L'IASB déterminera cette date de mise en application lorsque la réalisation de tout le projet de l'IFRS 9 sera imminente.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre état consolidé de la situation financière. Ces arrangements comprennent les garanties, les lettres de crédit et les dérivés.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaire et des crédits documentaires au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts, à la page 34 du rapport de gestion.

Dérivés

Dans le cadre de notre stratégie globale de gestion des risques, nous avons recours à une variété de dérivés afin de gérer ou de réduire les risques dans certains domaines d'activité. Nous offrons aussi des dérivés dans notre gamme de produits afin de combler les besoins de nos clients.

Les transactions sur les contrats de change à terme sont celles où les contreparties conviennent d'échanger des devises selon un cours de change déterminé, à une date ultérieure. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes portant sur l'échange de flux de trésorerie qui peuvent comporter des taux d'intérêt dont les caractéristiques sont différentes. Les autres dérivés se rapportent à des transactions liées aux actions, à l'énergie et aux marchandises, ainsi qu'à d'autres transactions liées aux taux de change et d'intérêt.

Nous utilisons les dérivés pour gérer des prêts et des dépôts comportant des dates d'échéance différentes ou des actifs et des passifs en devises de montants différents, afin de limiter les effets du risque de taux d'intérêt et du risque de change advenant des fluctuations défavorables des taux respectifs. De telles fluctuations pourraient en effet nous exposer à des risques financiers importants. L'utilisation des dérivés est soumise à une supervision et à des procédures rigoureuses en matière de contrôle interne, comme il est mentionné à la section concernant la gestion des risques du rapport de gestion.

Les méthodes comptables portant sur la comptabilisation de l'incidence des dérivés sont décrites à la note 2 k). L'information quantitative sur nos instruments dérivés figure à la note 11.

En raison de l'évolution des pratiques du marché par suite de changements d'ordre réglementaire et comptable ainsi que des faits nouveaux touchant l'ensemble du marché, la banque a revu sa méthode d'estimation à l'égard des ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs des dérivés en date du 1^{er} janvier 2013. Il y a lieu de se reporter à la note 1 b) iii) pour obtenir plus de renseignements sur les modifications qu'elle y a apportées. Il n'y a pas eu d'autre changement dans le mode de calcul de la juste valeur des instruments financiers depuis le 31 décembre 2012 ni aucune variation importante de la juste valeur des instruments financiers découlant de facteurs autres que les conditions normales de l'économie, du secteur d'activité et du marché. En ce qui concerne les instruments financiers, y compris les dérivés, évalués dans une large mesure à l'aide de données de marché non observables (niveau 3), les hypothèses et méthodes employées dans les modèles de la banque sont constamment revues de sorte à obtenir de meilleures estimations de la juste valeur.

Rapport de gestion (suite)

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décision en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Au 31 décembre 2013, la direction avait procédé, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, à une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, conformément au Règlement 52-109 adopté par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2013.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS;
- à assurer que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction;
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci

ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

La direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière tel que le prescrivent les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. Cette évaluation se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission en 1992. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2013.

Le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission a récemment publié une mise à jour du cadre *Internal Control – Integrated Framework* (le « cadre de 2013 »). La direction se servira du cadre de 2013 pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en 2014.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme nous faisons partie de l'une des plus grandes entreprises de services financiers au monde, nous profitons de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. Nous fournissons et obtenons des services ou concluons des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et nous tirons parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions

opérationnelles. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 31 contient plus de détails à ce sujet.

En décembre 2013, la banque a remboursé la totalité des débetures subordonnées et a racheté et annulé des actions privilégiées que les sociétés membres du Groupe HSBC détenaient. La rubrique «Capital» renferme plus de renseignements à ce sujet. Toutes les actions ordinaires de la banque sont indirectement détenues par HSBC Holdings dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

Gestion des risques

(Certains renseignements contenus dans la présente section, sauf indication contraire, font partie intégrante des états financiers consolidés audités.)

Notre méthode de gestion des risques

Toutes nos activités commerciales exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque dont le principal but est d'obtenir un juste équilibre entre le risque assumé et les résultats. Notre culture de gestion des risques joue un rôle important dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Elle est renforcée par les valeurs mises de l'avant par la HSBC et nos normes mondiales, et c'est sur elle que le conseil, le comité responsable de l'audit et du risque (un sous-comité du conseil) et le comité de gestion des risques se fondent pour établir notre degré de tolérance au risque et notre dispositif de gestion des risques. Cette approche est essentielle pour assurer la conformité du comportement du personnel à notre politique à l'égard de la prise et de la gestion des risques.

Nous gérons activement les risques, au moyen de cinq principaux éléments qui sous-tendent notre culture de gestion des risques.

Une entreprise en soi

Il faut s'assurer que la fonction de gestion des risques est dynamique et est à l'écoute des besoins des parties intéressées, en procédant de la façon suivante :

- s'assurer que les systèmes (par exemple, ceux des services de gestion des risques et des finances) sont compatibles de manière à donner une image complète de nos risques;
- uniformiser la production de données et reconfigurer les procédés afin d'avoir plus de temps à consacrer à la gestion des risques;
- avoir une compréhension approfondie de nos risques et de nos coûts.

Organisation et structure

Une gouvernance et une responsabilisation exemplaires à l'égard du risque sont bien implantées à l'échelle de la banque; elles favorisent un suivi permanent des conditions du risque et une évaluation intégrée des risques et de leurs interactions.

Notre cadre de gouvernance du risque définit clairement les responsabilités quant à l'efficacité de la gestion des risques à la banque. Ce cadre est intégré à celui du Groupe HSBC, ce qui entraîne une augmentation des paliers de surveillance.

La gouvernance du risque, d'un point de vue organisationnel, s'exerce à l'échelon le plus élevé de la banque. Le conseil d'administration, assisté du comité responsable de l'audit et du risque, s'assure que la culture de gestion des risques est bien ancrée et axée sur la prudence, mais qu'elle permet aussi la compétitivité. Sur les conseils du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque, le conseil d'administration instaure la rigueur et fournit la structure nécessaires à l'atteinte d'objectifs commerciaux qui reflètent la stratégie adoptée à l'égard des risques. Une communication régulière et en temps opportun entre le conseil et la haute direction fait en sorte que les risques clés sont cernés et que les renseignements pertinents sont échangés sur une base régulière.

Trois lignes de défense

Le cadre de gouvernance du risque repose sur une structure de gestion des risques et de contrôle interne appelée les «trois lignes de défense» qui nous permet d'atteindre nos objectifs commerciaux dans le respect des lois et des règlements. C'est un élément essentiel de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Il y a lieu de se reporter au risque opérationnel dans la présente rubrique pour de plus amples renseignements.

Rapport de gestion (suite)

Personnel

La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Dans leurs tâches respectives, les membres du personnel doivent repérer, évaluer et gérer les risques; ils font donc partie des trois lignes de défense. Nos normes mondiales sont la référence et sont au cœur de notre approche d'équilibrage entre le risque et les résultats. Les valeurs de la HSBC renforcent le sens de la responsabilité personnelle.

Un programme de formation obligatoire sur des sujets allant du risque critique à la conformité aide à ancrer et à renforcer la culture de gestion des risques au sein de la banque. Cette formation, qui est mise à jour régulièrement, transmet un message clair au personnel. Elle couvre les aspects techniques des divers risques assumés dans le cadre de nos activités, montre comment gérer ces risques efficacement et renforce la discipline à l'égard du risque ainsi que le comportement attendu du personnel tel que nos normes mondiales et nos politiques de gestion des risques le décrivent. Le personnel a accès à une ligne téléphonique confidentielle qu'il peut utiliser pour signaler une situation.

Notre approche à l'égard de la rémunération vient renforcer notre culture face aux risques. Les primes individuelles sont basées sur le respect des valeurs de la HSBC et sur l'atteinte des objectifs financiers et non financiers qui s'articulent autour de notre stratégie.

Procédés et procédures de gestion des risques

À la banque, la gestion des risques passe par les quatre procédés suivants :

- repérage du risque;
- le degré de tolérance au risque;
- la catégorisation des risques selon notre profil de risque;
- les simulations de crise.

Repérage du risque

Nous repérons et surveillons les risques sans arrêt. Ce processus et les résultats de nos simulations de crise donnent lieu à une catégorisation de certains risques importants que nous classons comme prioritaires ou émergents. Les changements dans notre évaluation des risques classés comme prioritaires ou émergents peuvent entraîner des ajustements à notre tolérance au risque et, éventuellement, à notre stratégie commerciale.

Les principales catégories de risques surveillés sont notamment le risque de crédit, les risques de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque réputationnel. Le risque opérationnel englobe plusieurs types de risque, dont le risque de conformité, le risque juridique, le risque de sécurité et de fraude et le risque fiduciaire.

Degré de tolérance au risque

Notre politique sur le degré de tolérance au risque décrit les types et les niveaux de risque que nous sommes prêts à accepter pour exécuter notre stratégie. Cette politique est approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque, sur les conseils du comité de gestion des risques. Elle est une composante essentielle de notre cadre de gestion des risques et éclaire notre plan opérationnel annuel.

Nos secteurs d'activité mondiaux doivent harmoniser leur politique de tolérance au risque avec la politique globale de tolérance au risque de la banque.

Des paramètres quantitatifs et qualitatifs sont établis pour les principales catégories. L'utilisation de ces paramètres permet :

- de guider l'activité commerciale sous-jacente pour que celle-ci respecte les politiques sur la tolérance au risque;
- de déterminer la rémunération ajustée en fonction du risque;
- de faire le suivi des principales hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, de les ajuster au cours des prochains cycles de planification des activités;
- de décider rapidement des solutions nécessaires pour atténuer un risque.

Catégorisation des risques selon notre profil de risque

Les risques sont assumés par nos secteurs d'activité mondiaux conformément au degré de tolérance au risque de ces secteurs, et ils sont gérés à la fois au niveau de la banque et au niveau du secteur d'activité mondial concerné. Tous les risques sont enregistrés et suivis au moyen de notre procédé de catégorisation des risques qui décrit notre profil de risque par catégorie.

Simulations de crise

Notre programme de simulation de crise et d'analyse de scénarios revêt une importance capitale dans notre gestion des risques.

Nous dressons des scénarios en simulation de crise qui reflètent notre stratégie commerciale et les expositions aux risques que cette stratégie entraîne. Les résultats de ces simulations permettent d'évaluer le capital réglementaire qui serait requis selon chaque scénario, notamment en cas d'événements macro-économiques défavorables, d'événements catastrophiques ou de divers événements pouvant présenter un risque opérationnel. En outre, nous participons, le cas échéant, à des analyses de scénarios à la demande des organismes de réglementation.

Les résultats des scénarios de crise simulée en 2013 indiquent que le capital de la banque serait suffisant sur la base des mesures que la direction prendrait.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit, ainsi que de certains actifs détenus sous forme de titres de créance.

Gestion du risque de crédit

Les principaux objectifs de la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable qui s'appuie sur une politique rigoureuse à l'égard du risque et un dispositif de contrôle efficient;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque, et les inciter à le faire, en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques;
- effectuer un examen minutieux des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques, et ce, de manière indépendante.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le comité responsable de l'audit et du risque. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres du comité de gestion des risques et du comité responsable de l'audit et du risque de la banque se réunissent régulièrement pour passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des comptes de correction de valeur des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par zone géographique sont approuvées par le comité responsable de l'audit et du risque, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC.

Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité responsable de l'audit et du risque. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie au moyen de seuils d'exposition des portefeuilles de segments donnés, notamment le secteur immobilier commercial, ainsi que dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Ces lignes de conduite en matière de crédit sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit. Tout changement important des lignes directrices est signalé au comité responsable de l'audit et du risque par l'entremise du processus trimestriel de suivi mentionné ci-dessus.

Cette mesure s'inscrit dans l'approche rigoureuse observée par la banque pour la gestion du risque de crédit. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'un suivi continu, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problématiques et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, nommément le service du crédit spécial, qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions se rapportant au crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans son portefeuille.

Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, elle s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Rapport de gestion (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni des autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable.

Exposition maximale au risque de crédit (auditée)

L'exposition maximale au risque de crédit relatif aux garanties financières correspond au montant maximum que la banque pourrait devoir payer en cas d'appel à la garantie. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui ne peuvent être annulés sans condition, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Montants au bilan		
Soldes détenus dans la banque centrale	100	4
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	107	90
Actifs détenus à des fins de transaction	6 728	5 250
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	467	308
Titres de créance	2 528	2 092
Titres de capitaux propres	-	20
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients	885	262
Acceptations bancaires.....	2 848	2 590
Moins : titres non exposés au risque de crédit	-	(22)
Dérivés	2 112	1 810
Prêts et avances détenus, évalués au coût amorti.....	47 833	47 052
Prêts et avances à des banques.....	1 482	1 480
Prêts et avances à des clients	46 351	45 572
Placements financiers disponibles à la vente.....	21 805	20 402
Bons du Trésor et autres lettres de change similaires	799	2 308
Titres de créance	21 010	18 103
Titres de capitaux propres	5	-
Moins : titres non exposés au risque de crédit	(9)	(9)
Autres actifs		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 757	4 737
Produits à recevoir et autres actifs	285	290
Total des montants au bilan	83 727	79 635
Montants hors bilan		
Contrats de garantie financière	3 940	3 083
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	35 128	36 918
Exposition maximale totale au risque de crédit	122 795	119 636

Diversité du portefeuille de prêts

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des événements externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit.

En évaluant la concentration du risque de crédit et en faisant le suivi, la banque regroupe les expositions par type de produit, secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après). L'exposition est évaluée en tant qu'exposition en cas de défaut («ECD»), qui reflète le crédit déjà utilisé ainsi qu'une provision pour les montants inutilisés des engagements et des expositions éventuelles, et elle ne concorde donc pas avec les états financiers.

Portefeuilles de prêts de gros par zone géographique (audité)

	<i>ECD</i> 2013 (en millions de dollars)	<i>ECD</i> 2012 (en millions de dollars)
États souverains		
Canada.....	19 929	17 795
États-Unis d'Amérique	851	684
Autres	2 211	1 712
	22 991	20 191
Banques		
Canada.....	2 509	2 875
États-Unis d'Amérique	1 440	1 082
Autres	2 220	2 145
	6 169	6 102
Sociétés		
Canada		
Colombie-Britannique.....	11 551	11 725
Ontario	11 800	11 009
Alberta.....	10 565	10 556
Québec	5 693	5 346
Saskatchewan et Manitoba.....	1 047	1 009
Provinces de l'Atlantique.....	716	719
États-Unis d'Amérique	812	369
Autres	269	199
	42 453	40 932
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	71 613	67 225

Portefeuilles de prêts de gros par secteur d'activité (audité)

	<i>ECD</i> 2013 (en millions de dollars)	<i>ECD</i> 2012 (en millions de dollars)
États souverains	22 991	20 191
Banques.....	6 169	6 102
Sociétés		
Immobilier.....	7 718	7 812
Énergie	7 362	6 904
Fabrication	4 845	4 540
Sociétés financières et sociétés d'assurance	3 943	3 032
Commerce de gros	3 679	3 667
Services	2 728	2 856
Transport et entreposage	2 114	1 989
Services aux entreprises	2 073	1 969
Mines et foresterie.....	1 911	1 589
Services de construction	1 705	1 567
Automobile	1 251	1 641
Commerce de détail	1 149	1 288
Hôtels et établissements d'hébergement	805	903
Agriculture	769	764
Entreprises individuelles.....	378	369
Services gouvernementaux	23	42
	42 453	40 932
Exposition totale des portefeuilles de prêts de gros.....	71 613	67 225

Rapport de gestion (suite)

Portefeuilles de prêts par type de produit (audité)

	<i>ECD</i> 2013 (en millions de dollars)	<i>ECD</i> 2012 (en millions de dollars)
Portefeuilles de prêts de gros		
États souverains		
Montants utilisés	22 696	20 083
Engagements inutilisés.....	17	29
Dérivés	278	79
	22 991	20 191
Banques		
Montants utilisés	3 275	3 591
Transactions de type rachat.....	16	37
Dérivés	2 409	2 127
Autres expositions hors bilan.....	469	347
	6 169	6 102
Sociétés		
Montants utilisés	26 456	26 330
Engagements inutilisés.....	11 636	11 124
Transactions de type rachat.....	133	131
Dérivés	1 278	1 070
Autres expositions hors bilan.....	2 950	2 277
	42 453	40 932
Total des portefeuilles de prêts de gros.....	71 613	67 225
Portefeuilles de prêts de détail		
Prêts hypothécaires résidentiels	17 347	17 850
Marges de crédit hypothécaire	4 916	5 543
Facilités de crédit personnel renouvelables non garanties	1 060	1 127
Autres facilités de crédit personnel.....	2 600	2 827
Autres facilités de crédit aux PME	624	746
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	1 867	2 319
Total des portefeuilles de prêts de détail.....	28 414	30 412
Exposition totale des portefeuilles de prêts	100 027	97 637

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels la banque a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 553 millions de dollars au 31 décembre 2013 (588 millions de dollars en 2012). Au 31 décembre 2013, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 22 143 millions de dollars (16 474 millions de dollars en 2012), soit une moyenne de 963 millions de dollars (867 millions de dollars en 2012) par client. L'augmentation de cette moyenne par client important s'explique surtout par un accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes et aux banques à charte canadiennes.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaut, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;

- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées

comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance mais non douteux ni sur les prêts douteux évalués individuellement puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Qualité du crédit

La banque se sert du classement indiqué dans le tableau qui suit pour déterminer la qualité de ses prêts et avances.

Classement de la qualité du crédit

Classement de la qualité	Cote de crédit externe	Prêts de gros			Prêts de détail	
		Cote de crédit interne	Probabilité de défaut dans 12 mois (%)	Cote de crédit interne	Perte attendue (%)	
Excellente.....	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0-0,169	EL1 à EL2	0-0,999	
Bonne.....	BBB+ à BBB-	CCR3	0,170-0,740	EL3	1,000-4,999	
Satisfaisante.....	BB+ à B+	CCR4 à CCR5	0,741-4,914	EL4 à EL5	5,000-19,999	
Faible.....	B à C	CCR6 à CCR8	4,915-99,999	EL6 à EL8	20,000-99,999	
Douteuse.....	Défaut	CCR9 à CRR10	100	EL9 à EL10	100+ ou déjà en défaut	

Qualité du crédit des portefeuilles de gros (audité)

	2013			2012		
	ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)	ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)	ECD – total (en millions de dollars)	ECD – crédit utilisé (en millions de dollars)	ECD – crédit inutilisé (en millions de dollars)	ECD – total (en millions de dollars)
Excellente.....	33 220	3 320	36 540	29 726	2 656	32 382
Bonne.....	16 049	6 014	22 063	13 843	5 745	19 588
Satisfaisante.....	9 157	2 065	11 222	11 110	2 615	13 725
Faible.....	1 180	224	1 404	880	137	1 017
Douteuse.....	354	30	384	513	–	513
	59 960	11 653	71 613	56 072	11 153	67 225

Rapport de gestion (suite)

Qualité du crédit des portefeuilles de détail (audité)

	2013			2012		
	<i>ECD – crédit utilisé</i> (en millions de dollars)	<i>ECD – crédit inutilisé</i> (en millions de dollars)	<i>ECD – total</i> (en millions de dollars)	<i>ECD – crédit utilisé</i> (en millions de dollars)	<i>ECD – crédit inutilisé</i> (en millions de dollars)	<i>ECD – total</i> (en millions de dollars)
Excellente.....	10 586	829	11 415	10 721	810	11 531
Bonne.....	10 148	3 904	14 052	11 093	4 200	15 293
Satisfaisante.....	1 842	269	2 111	2 226	304	2 530
Faible.....	631	86	717	772	96	868
Douteuse.....	119	–	119	190	–	190
	23 326	5 088	28 414	25 002	5 410	30 412

Dans l'ensemble, la qualité du crédit au 31 décembre 2013 s'était améliorée par rapport à celle d'il y a un an parce que 3,3 % des prêts et avances classés dans la catégorie satisfaisante étaient passés dans les catégories bonne ou excellente. Cette amélioration est surtout attribuable aux portefeuilles de gros, à la suite d'un recentrage des activités en faveur des relations existantes, mais de qualité éprouvée, et d'une plus grande sélectivité dans la tolérance au risque. L'amélioration tient aussi aux portefeuilles de détail, surtout à cause de la liquidation graduelle du portefeuille de prêts à la consommation et de la vente, au troisième trimestre de 2013, du portefeuille de cartes de crédit sous marque du commerçant.

Prêts renégociés

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées se chiffrait à 237 millions de dollars au 31 décembre 2013 (266 millions de dollars en 2012).

Prêts en souffrance mais non douteux

Les prêts en souffrance mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne présentent aucune indication de dépréciation. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par de la trésorerie, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le principal et au moins un an d'intérêts, ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des retards dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels un compte de correction de valeur évalué collectivement a été établi, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

Prêts et avances en souffrance mais non douteux – nombre de jours écoulés (audité)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Jusqu'à 29 jours.....	546	626
De 30 à 59 jours.....	93	146
De 60 à 89 jours.....	28	72
De 90 à 179 jours.....	–	35
Plus de 180 jours.....	8	10
	675	889

Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes de crédit

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de correction de valeur. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Le compte de correction

de valeur pour pertes de crédit est constitué de comptes de correction de valeur évalués tant individuellement que collectivement, chacun de ces comptes étant passé en revue régulièrement. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

La banque maintient un compte de correction de valeur dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant du compte de correction de valeur pour pertes de crédit est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

Les prêts considérés comme importants sur une base individuelle sont traités comme des prêts douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les situations qui constituent une indication objective de perte de valeur :

- l'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

Les montants à imputer au compte de correction de valeur individuel de ces prêts sont constatés au cas par cas afin d'en ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation estimée.

Le compte de correction de valeur évalué collectivement reflète notre meilleure estimation des pertes sur les prêts en portefeuille considérés comme importants sur une base individuelle et pour lesquels il n'existe aucune indication de dépréciation ou encore, des

pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants. Pour calculer adéquatement les montants à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement, nous appliquons les méthodes suivantes :

- *Prêts aux entreprises et aux administrations publiques*
 - Les paramètres de crédit sous-jacents à ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD, lesquelles sont établies pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul du compte de correction de valeur évalué collectivement. Pour établir un compte de correction de valeur évalué collectivement qui tienne compte des pertes récentes et de l'incertitude conjoncturelle, la banque inclut un cadre de référence en matière d'exercice du jugement par la direction qui s'appuie sur des données quantitatives, dont des indicateurs internes et externes.
- *Prêts hypothécaires résidentiels* – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard de ces portefeuilles de prêts. La direction peut tenir compte d'autres renseignements si elle estime que ces taux de pertes ne reflètent pas toutes les pertes subies par ces portefeuilles.
- *Crédit à la consommation et autres prêts à la consommation* – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour établir le montant à imputer au compte de correction de valeur évalué collectivement pour ces portefeuilles de prêts. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas toutes les pertes subies. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde du compte de correction de valeur évalué collectivement est également analysé selon les actifs pondérés en fonction des risques et des comptes de correction de valeur constitués par d'autres banques.

Rapport de gestion (suite)

Actifs financiers dépréciés (audité)

	ECD 2013 (en millions de dollars)	ECD 2012 (en millions de dollars)
Portefeuilles de gros dépréciés ¹		
Immobilier.....	121	221
Énergie.....	53	55
Services de construction.....	33	31
Fabrication.....	27	27
Commerce de gros.....	22	38
Agriculture.....	19	16
Automobile.....	18	21
Hôtels et établissements d'hébergement.....	17	15
Mines et foresterie.....	15	8
Services aux entreprises.....	13	6
Entreprises individuelles.....	13	14
Transport et entreposage.....	13	38
Services.....	12	15
Sociétés financières et sociétés d'assurance.....	5	–
Commerce de détail.....	3	8
Total des portefeuilles de gros dépréciés.....	384	513
Portefeuilles de détail dépréciés		
Prêts hypothécaires résidentiels.....	77	117
Autres prêts de détail.....	18	23
Portefeuille de crédit à la consommation en liquidation graduelle.....	24	50
Total des portefeuilles de détail dépréciés.....	119	190
Total des actifs financiers dépréciés.....	503	703

1 Dont des actifs dépréciés sous forme d'acceptations, de lettres de crédit et de garanties de 19 millions de dollars (7 millions de dollars en 2012).

Comptes de correction de valeur (audité)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Prêts et avances à des clients, montant brut		
Prêts et avances douteux évalués individuellement ¹ (A).....	445	685
Prêts et avances évalués collectivement (B).....	46 269	45 306
– prêts et avances douteux ¹	101	166
– prêts et avances non douteux.....	46 168	45 140
Total des prêts et avances à des clients, montant brut (C).....	46 714	45 991
Moins les comptes de correction de valeur (c).....	363	419
– évalués individuellement (a).....	157	202
– évalués collectivement (b).....	206	217
Prêts et avances à des clients, montant net.....	46 351	45 572
Couverture des prêts et avances douteux et évalués individuellement		
– (a) en tant que pourcentage de (A).....	35,3 %	29,5 %
Couverture des prêts et avances évalués collectivement		
– (b) en tant que pourcentage de (B).....	0,4 %	0,5 %
Couverture du total des prêts et avances		
– (c) en tant que pourcentage de (C).....	0,8 %	0,9 %

1 Comprend les prêts restructurés dont la qualité du crédit est supérieure à « prêts douteux », mais pour lesquels il n'y a pas suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé ou qu'il n'y pas d'autres indications de dépréciation.

Variations des comptes de correction de valeur et de la dotation aux provisions pour pertes de crédit (audité)

2013				
	<i>Clients évalués individuelle- ment (en millions de dollars)</i>	<i>Clients évalués collective- ment (en millions de dollars)</i>	<i>Dotation aux provisions pour pertes de crédit (en millions de dollars)</i>	<i>Total (en millions de dollars)</i>
Solde à l'ouverture de l'exercice	202	217	80	499
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(167)	(80)	–	(247)
Montant passé en charges/(repris) au compte de résultat	138	69	(19)	188
Éléments reclassés comme détenus en vue de la vente	–	–	–	–
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(16)	–	–	(16)
Autres variations	–	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	157	206	61	424
2012				
	<i>Clients évalués individuelle- ment (en millions de dollars)</i>	<i>Clients évalués collective- ment (en millions de dollar)</i>	<i>Dotation aux provisions pour pertes de crédit (en millions de dollar)</i>	<i>Total (en millions de dollar)</i>
Solde à l'ouverture de l'exercice	208	256	73	537
Variations				
Prêts et avances sortis du bilan, déduction faite du recouvrement de montants sortis antérieurement ¹	(91)	(118)	–	(209)
Montant passé en charges au compte de résultat ..	103	99	8	210
Éléments reclassés comme détenus en vue de la vente	–	(22)	–	(22)
Intérêts comptabilisés sur les prêts et les avances douteux.....	(18)	–	–	(18)
Autres variations	–	2	(1)	1
Solde à la clôture de l'exercice	202	217	80	499

1 Recouvrement de 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) de prêts et d'avances sortis du bilan dans des périodes antérieures.

Portefeuille d'instruments dérivés

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats dérivés de change. De

tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt, comme cela a été mentionné ci-dessus.

Rapport de gestion (suite)

Montant d'équivalent-crédit de notre portefeuille d'instruments dérivés (audité)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt.....	1 076	1 101
Contrats de change.....	2 811	2 080
Contrats sur marchandises.....	78	94
Montant d'équivalent-crédit net.....	3 965	3 275

La note 11 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Sujet d'intérêt particulier : expositions aux pays centraux et périphériques de la zone euro

Notre exposition aux pays centraux et aux pays périphériques de la zone euro demeure dans les limites de notre tolérance générale au risque. L'exposition aux pays périphériques de cette zone s'est accrue de 134 millions de dollars par rapport à celle affichée au 31 décembre 2012. L'exposition aux pays périphériques au 31 décembre 2013 comprenait 67 millions de dollars détenus avec d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC.

Expositions aux pays centraux et périphériques de la zone euro (audité)

	2013			2012		
	<i>Institutions financières¹</i> (en millions de dollars)	<i>États</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)	<i>Institutions financières¹</i> (en millions de dollars)	<i>États</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Pays centraux						
Allemagne.....	326	205	531	326	–	326
France.....	215	258	473	316	156	472
Total pour les pays centraux.....	541	463	1 004	642	156	798
Pays périphériques						
Grèce.....	3	–	3	–	–	–
Italie.....	60	–	60	12	–	12
Portugal.....	6	–	6	1	–	1
Espagne.....	86	–	86	8	–	8
Total pour les pays périphériques.....	155	–	155	21	–	21
Total.....	696	463	1 159	663	156	819

¹ Les expositions à des institutions financières comprennent celles à d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC totalisant 3 millions de dollars en Allemagne, 29 millions de dollars en France, 64 millions de dollars en Espagne et 3 millions de dollars en Grèce (3 millions de dollars en Allemagne, 8 millions de dollars en France et 7 millions de dollars en Espagne au 31 décembre 2012).

Risque de liquidité et risque de financement

Le risque de liquidité est le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants.

Gestion du risque de liquidité et du risque de financement

L'objectif de la stratégie de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements

de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente.

Le comité responsable de l'audit et du risque a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au dispositif de gestion du risque de liquidité du Groupe HSBC qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement dont la responsabilité de surveillance lui revient.

Le comité de gestion de l'actif et du passif («ALCO») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et des pratiques concernant la gestion du risque de liquidité et du risque de financement. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit et du risque et le comité de gestion des risques de la banque.

L'ALCO est responsable de la surveillance de la gestion des risques de liquidité et de financement, de l'établissement des paramètres liés au risque de liquidité, de la surveillance des limites à ne pas dépasser dans l'acceptation des risques et de la surveillance des coûts de financement et des signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan d'urgence de la banque en cas de crise de liquidité.

Le groupe de gestion de l'actif et du passif gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit et du risque et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi de la part de l'ALCO.

L'objectif de notre dispositif de gestion du risque de liquidité est de nous permettre de résister à de graves crises de liquidité. Ce dispositif doit pouvoir s'adapter à différents modèles d'entreprise, marchés et règlements.

Notre dispositif de gestion du risque de liquidité et du risque de financement doit comprendre les éléments suivants :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- le respect de la limite du ratio des avances au financement de base;
- le maintien d'un cumul positif de flux de trésorerie pour chaque intervalle d'un horizon de temps déterminé pour pouvoir résister à une crise idiosyncrasique (propre à la banque) et à une crise généralisée (à tout le marché).

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les aspects suivants :

- faire des projections des flux de trésorerie selon divers scénarios de crise et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;
- contrôler les ratios de liquidité tirés de l'état de la situation financière par rapport aux mesures internes de la liquidité;
- assurer l'accès à une variété de sources de financement;
- gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;

- gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de plafonds prédéterminés;
- maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Règlementation des liquidités

En 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire («CBCB») a publié un document, dit dispositif, qui prescrit deux normes de liquidité : le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou «LCR») et le ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou «NSFR»), toutes deux appelées les normes de liquidité de Bâle. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours. Quant au NSFR, il permet d'estimer dans quelle mesure les actifs sont financés par des passifs stables à long terme.

En janvier 2013, le CBCB a publié les règles définitives du LCR. En janvier 2014, il a publié un document de consultation concernant un dispositif révisé au sujet du NSFR.

En novembre 2013, le BSIF a publié son projet de Ligne directrice sur les normes de liquidité. La ligne directrice, dont la version définitive est attendue en 2014, incorpore les normes de liquidité de Bâle, ajoute plusieurs outils de suivi des liquidités et officialise son utilisation de l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou «NCCF»). Selon le projet de ligne directrice, le LCR et le NCCF entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'entrée en vigueur du NSFR devrait suivre l'échéancier du CBCB, en 2018.

Ratio des avances au financement de base

La banque met l'accent sur les comptes courants et les comptes d'épargne de base comme sources de financement des prêts aux clients et évite autant que possible d'avoir recours au financement à court terme sur les marchés professionnels. Pour ce faire, elle impose des limites visant à restreindre la capacité de la banque d'accroître les prêts et avances aux clients s'il n'y a pas une croissance correspondante des comptes courants et des comptes d'épargne ou du financement par emprunt à long terme (durée résiduelle de plus de un an). La mesure utilisée dans cette optique est appelée «ratio des avances au financement de base».

Ce ratio mesure les prêts et avances aux clients en pourcentage du total des comptes courants et comptes d'épargne de base des clients et du financement à terme

Rapport de gestion (suite)

d'une durée résiduelle de plus de un an. Sont exclus du calcul du ratio des avances au financement de base les prêts et avances aux clients qui sont compris dans des conventions de revente dans le cadre desquelles la banque reçoit des titres réputés liquides, ainsi que les comptes courants et les comptes d'épargne de clients réputés «secondaires». La répartition des dépôts effectués par des clients réputés «principaux» ou

«secondaires» tient compte de la nature du client ainsi que du montant et du taux du dépôt.

La distinction entre les dépôts de clients principaux et les dépôts secondaires signifie normalement que le ratio des avances au financement de base que la banque utilise est plus restrictif que ne laissent entendre les états financiers publiés.

Ratio des avances au financement de base (non audité)

	2013	2012
	(%)	(%)
À la clôture de l'exercice	93	96
Maximum	100	96
Minimum	93	90
Moyenne	96	94

Simulations de crise

Pour mesurer le risque de liquidité, la banque utilise, comme principale méthode, une série de tests de flux de trésorerie dans différents scénarios de crise idiosyncrasique et généralisée du marché. Ces simulations de crise de liquidité se complètent par d'autres simulations menées régulièrement, mettant à l'épreuve toute la banque, et des simulations inversées. Les résultats de toutes les simulations de crise de liquidité sont examinés et suivis par l'ALCO.

Nous pourrions honorer toute sortie de trésorerie imprévue principalement en utilisant notre encaisse, en vendant des titres ou en concluant des conventions de rachat de titres (ces titres étant considérés comme des actifs liquides) et à l'aide de prêts interbancaires et de conventions de revente de titres arrivés à échéance. En général, les avances aux clients sont présumées être renouvelées et elles ne sont donc pas présumées générer des entrées de trésorerie en cas de crise ni représenter une source de liquidités.

Le risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités est celui associé au besoin de fournir des fonds additionnels aux clients. Dans tous les scénarios de crise, nous tenons compte d'une estimation des sorties de trésorerie nécessaires en cas de tels événements.

Les ratios de couverture de liquidité en cas de crise présentés dans le tableau ci-dessous représentent les entrées de trésorerie en cas de crise, exprimées en pourcentage des sorties de trésorerie en cas de crise sur une période de un et de trois mois. Les entrées de trésorerie incluses dans le numérateur du ratio comprennent celles qui sont présumées être générées au moyen de la monétisation d'actifs liquides, déduction faite des décotes présumées, ainsi que les entrées de trésorerie liées aux actifs arrivant à échéance aux termes de leurs contrats dans la période du scénario de crise et qui n'ont pas déjà été considérées comme résultant de la monétisation d'un actif liquide.

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de un mois (non audité)

	2013	2012
	(%)	(%)
À la clôture de l'exercice	137	136
Maximum	137	142
Minimum	120	125
Moyenne	130	136

Ratios de couverture de liquidité en cas d'une crise de trois mois (non audité)

	2013	2012
	(%)	(%)
À la clôture de l'exercice	118	116
Maximum	118	122
Minimum	110	106
Moyenne	113	114

Actifs liquides

Le tableau qui suit indique la valeur de liquidité estimée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant au calcul du ratio de couverture de liquidité en cas d'une crise de un et de trois mois.

Les actifs liquides ne comprennent ni les actifs non grevés détenus par suite d'une convention de revente de titres dont l'échéance contractuelle résiduelle se situe dans la période du ratio de couverture de liquidité en cas de crise, ni les prêts interbancaires non garantis venant à échéance dans trois mois, car ces actifs représentent des entrées de trésorerie contractuelles. Tous les actifs détenus dans le portefeuille d'actifs liquides sont « non grevés ».

Valeur de liquidité estimée (non auditée)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Niveau 1 ¹	17 955	15 955
Niveau 2 ²	3 960	3 280
	21 915	19 235

1 Comprend les titres de créance de gouvernements centraux, de banques centrales, d'institutions supranationales et de banques multilatérales de développement.

2 Comprend les titres de créance d'administrations locales et régionales, y compris ceux d'entités du secteur public, et les obligations sécurisées.

Flux de trésorerie contractuels nets

Le tableau suivant quantifie les flux de trésorerie contractuels liés aux prêts et aux dépôts interbancaires et intragroupe, aux conventions de revente et de rachat (y compris les transactions intragroupe) et aux positions

vendeur. Ces entrées et sorties de trésorerie contractuelles sont en chiffres bruts dans le numérateur et le dénominateur, respectivement, des ratios de couverture de liquidité en cas de crise de un mois et de trois mois et elles doivent être prises en compte avec le niveau d'actifs liquides.

Flux de trésorerie dans une période de trois mois (non auditée)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Prêts et dépôts interbancaires et intragroupe	855	(573)
Conventions de revente et de rachat et positions vendeur (y compris les transactions intragroupe)	1 057	(750)

Risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités résultant des facilités de prêt avec engagement

La banque prend des engagements envers différentes contreparties. Le risque de liquidité le plus important résulte des facilités de prêt avec engagement qui, même en n'étant pas utilisées, constituent un risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités, car ces facilités pourraient être utilisées en période de crise de

liquidité. Des engagements sont pris envers les clients, et des facilités de prêt avec engagement sont offertes à des conduits qui permettent à des clients d'accéder à une source de financement souple fondée sur le marché.

Le tableau suivant indique, pour les cinq plus importantes facilités individuelles et le plus grand segment de marché, les montants des engagements inutilisés et en cours envers les conduits et les clients.

Expositions contractuelles inutilisées de la banque, suivies selon la structure du risque d'événement déclenchant un appel aux liquidités (non auditée)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Engagements envers les conduits		
Total des facilités	1 035	940
Facilités individuelles les plus importantes	765	765
Engagements envers les clients		
Cinq plus importantes facilités	1 553	1 733
Segment de marché le plus grand	3 644	4 434

Rapport de gestion (suite)

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement de gros,

la banque dispose d'un certain nombre de programmes. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros, dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus, est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle (auditée)

	<i>Payables à vue et échéant à moins de 3 mois (en millions de dollars)</i>	<i>Échéant entre 3 et 12 mois (en millions de dollars)</i>	<i>Échéant entre 1 et 5 ans (en millions de dollars)</i>	<i>Échéant après 5 ans (en millions de dollars)</i>	<i>Total (en millions de dollars)</i>
Au 31 décembre 2013					
Dépôts effectués par des banques	1 209	–	–	–	1 209
Comptes de clients	40 906	8 087	3 062	–	52 055
Passifs détenus à des fins de transaction	4 396	–	–	–	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	5	14	59	429	507
Dérivés	23	8	134	29	194
Titres de créance émis	1 791	1 831	7 109	1 404	12 135
Créances subordonnées ¹	3	8	27	256	294
Autres passifs financiers	4 835	69	1 722	–	6 626
	53 168	10 017	12 113	2 118	77 416
Engagements de prêts	34 900	155	74	–	35 129
Contrats de garantie financière	410	478	640	–	1 528
	88 478	10 650	12 827	2 118	114 073

¹ Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués à l'état consolidé de la situation financière, car le tableau comprend les flux de trésorerie non actualisés liés au principal et aux intérêts prévus, sauf pour ce qui est des dérivés et des passifs détenus à des fins de transaction.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, de même que les passifs détenus à des fins de transaction, sont classés dans la catégorie «Payables à vue et échéant à moins de 3 mois» et non selon leur échéance contractuelle, car les passifs détenus à des fins de transaction ne sont habituellement détenus que pendant de courtes périodes. Les flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs dérivés utilisés à des fins de couverture sont classés selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu de contrats de garantie financière sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités normales, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, de remplir ses obligations liées au système de règlement, de garantir ses conventions de rachat, de soutenir des instruments d'emprunt garantis ou de satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise internes. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Résumé des obligations contractuelles futures (auditée)

Au 31 décembre 2013

Débentures subordonnées ¹	–	–	639	639
Contrats de location simple.....	50	143	71	264
Obligations aux termes d'engagements d'achat	219	345	1	565
Financement à long terme non garanti ¹	1 041	4 753	1 355	7 149
Total des obligations contractuelles.....	1 310	5 241	2 066	8 617

1 Comprend uniquement les montants en capital.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à nos méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, nous comptons pouvoir respecter toutes nos obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels nous devons faire face dans le cours normal de nos activités.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que notre résultat ou la valeur de nos portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les écarts de taux et les cours des actions.

Obligations contractuelles

Dans le cadre normal de nos activités, nous avons des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement prévues au contrat. Le tableau suivant indique en outre nos obligations relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits à l'état consolidé de la situation financière, telles celles découlant des contrats de location simple.

Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
–	–	639	639
50	143	71	264
219	345	1	565
1 041	4 753	1 355	7 149
1 310	5 241	2 066	8 617

Gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de repérer, de mesurer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement et de ne pas dépasser le seuil de tolérance de la banque à l'égard du risque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère le risque de marché au moyen de stratégies conformes aux politiques et aux limites de risque établies par le comité de gestion des risques et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières

Rapport de gestion (suite)

des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par le comité de gestion des risques.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

Valeur à risque

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation utilisés à l'aide de données historiques :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas sur une période de un an. Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance;
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

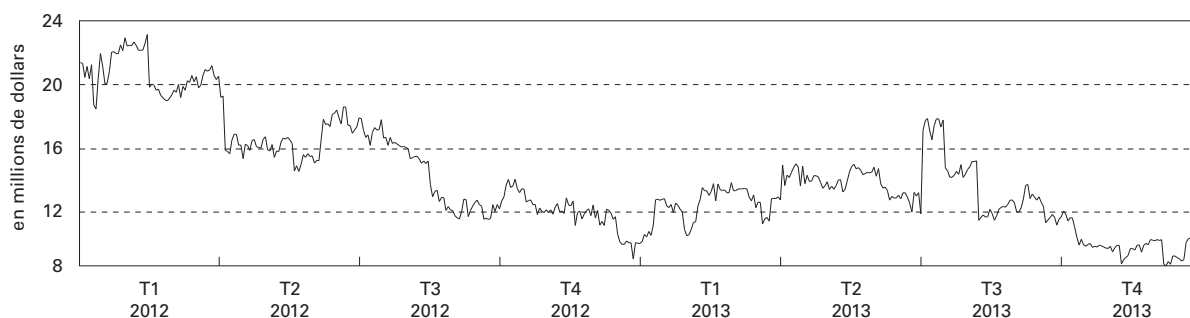
En 2010, la politique du Groupe HSBC en matière de calcul de la VaR a été élargie de sorte à y inclure la VaR de crédit spécifique (la « VaRCS ») associée aux positions de négociation. La VaRCS représente le risque de marché résiduel qui est propre à un émetteur donné et qui est ignoré dans la VaR de crédit établie à partir de modèles de simulation utilisant des données historiques. En date du 1^{er} janvier 2013, la banque a commencé à prendre en compte la VaRCS dans les informations sur la VaR figurant dans le tableau et le graphique ci-après.

La VaR indiquée dans ce tableau et ce graphique représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque. L'augmentation de la VaR en juillet 2013 a été causée par un élargissement temporaire des écarts de taux, ce qui a influé sur la VaR liée au crédit.

Résumé des informations sur la VaR (non auditée)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Solde à la clôture de l'exercice	10	10
Moyenne	12	16
Minimum.....	8	9
Maximum.....	18	23

VaR quotidienne (non auditée)



Risque réputationnel

Le risque réputationnel est le risque de subir une réaction négative non seulement à une activité qui serait en violation de la loi ou d'un règlement, mais aussi à une activité qui serait contraire aux normes, aux valeurs et aux attentes de la société dans laquelle nous évoluons. Les raisons peuvent être multiples, notamment la façon dont nous menons nos activités et celle dont nos clients se comportent.

Le risque se mesure par rapport à la réputation dont nous jouissons auprès des parties intéressées, dont les médias, les autorités de réglementation, les clients et le personnel, avec lesquelles nous interagissons. Le risque réputationnel est géré par chaque membre du personnel, et son traitement fait l'objet de plusieurs politiques et directives.

Chaque secteur d'activité de la banque doit avoir une procédure pour évaluer et traiter les risques réputationnels qui pourraient résulter des transactions envisagées et des activités avec les clients. Le comité de gestion des risques est informé des risques potentiels afin de les examiner. S'il y a lieu, il produit un rapport des risques réputationnels au comité responsable de l'audit et du risque chaque trimestre.

Les risques réputationnels sont évalués par le comité responsable de l'audit et du risque, le comité de gestion des risques et la haute direction au moment de la formulation de nos politiques et normes. Ces politiques sont transmises à l'aide de manuels et d'énoncés de politique dans les

communications internes et les séances de formation. Les politiques définissent notre tolérance au risque et nos procédures opérationnelles qui touchent tous les aspects du risque réputationnel, dont la lutte au blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme, la protection de l'environnement, la lutte contre la subornation et la corruption et les relations du personnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreur ou du manque de compétence de personnel ou d'événements externes.

Le risque opérationnel touche tous les aspects de nos activités et a des incidences dans plusieurs domaines, en particulier le domaine juridique et les questions de conformité, de sécurité et de fraude. Les risques de perte découlant d'une violation des lois ou des règlements, d'activités non autorisées, d'une erreur, d'une omission, de l'inefficacité, de la fraude, d'une panne de système ou d'un événement externe entrent tous dans la catégorie de risque opérationnel.

La responsabilité de réduire au minimum le risque opérationnel incombe à la direction et au personnel de la banque. Chaque unité d'exploitation et chaque fonction doivent surveiller les risques opérationnels – et appliquer les contrôles internes – à l'égard des activités dont elle est responsable.

Rapport de gestion (suite)

Cadre de gestion du risque opérationnel

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque opérationnel et le cadre de gestion du risque opérationnel aident les directeurs des secteurs d'activité à s'acquitter de leurs responsabilités. Le cadre définit les normes minimales et les procédés, ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion du risque opérationnel et au contrôle interne dans nos activités et fonctions.

Pour mettre en œuvre le cadre de gestion du risque opérationnel, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, dont voici une description :

- *Première ligne de défense* : Chaque employé est responsable des risques qui font partie de ses tâches quotidiennes. La première ligne de défense veille à ce que les principaux risques associés à ses activités soient repérés, atténués et suivis au moyen de contrôles internes appropriés au sein d'un environnement de contrôle général.
- *Deuxième ligne de défense* : Cette ligne de défense est constituée des fonctions de gestion des risques, des finances et des ressources humaines qui ont la responsabilité de fournir une assurance à l'égard des activités de la première ligne de défense et de remettre en question et de surveiller ces activités.
- *Troisième ligne de défense* : L'audit interne fournit une assurance indépendante à l'égard des première et deuxième lignes de défense.

Le cadre de gestion du risque opérationnel a été codifié dans un manuel de normes de haut niveau qui contient des politiques détaillées et qui décrit l'approche que nous devons adopter pour repérer, évaluer, surveiller et contrôler le risque opérationnel; il donne aussi des indications quant aux mesures correctives à prendre devant une lacune.

La direction des secteurs d'activité et des fonctions a la responsabilité de maintenir un contrôle interne d'un niveau acceptable, qui soit cohérent avec l'ampleur et la nature des activités, et elle doit trouver et évaluer les risques, concevoir des contrôles et surveiller l'efficacité de ces contrôles. Le cadre de gestion du risque opérationnel permet à la direction de s'acquitter de ces responsabilités en définissant une méthode standard d'évaluation des risques et en offrant un outil de communication d'information sur les incidents opérationnels. Une base de données centralisée sert à enregistrer les résultats de la gestion du risque opérationnel. D'énormes progrès ont été réalisés dans le renforcement de la première ligne de défense à la suite

de la formation de l'équipe de gestion des risques et de contrôle interne. Cette équipe offre une expertise en matière de risque et de contrôle aux unités opérationnelles et fonctionnelles. Elle aide la direction à concevoir une méthode d'évaluation du risque et du contrôle et à concevoir et à mettre en pratique une surveillance des contrôles clés visant à assurer la direction que les contrôles clés fonctionnent continuellement. L'équipe est responsable de communiquer les problèmes rencontrés lors du suivi et du test de la gestion des risques et du contrôle, d'examiner le caractère adéquat des plans d'action et de mener à terme le suivi des plans de redressement.

Les responsables de la fonction de gestion du risque opérationnel et contrôle interne, qui relèvent du chef de la gestion des risques, surveillent, mettent à l'épreuve et examinent, le tout de façon exhaustive, le cadre de gestion du risque opérationnel. Ces responsables collaborent étroitement avec le comité responsable du risque opérationnel et du contrôle interne de la banque (un sous-comité autorisé du comité de gestion des risques), dont le mandat est d'assurer la gouvernance et la surveillance stratégique du cadre de gestion du risque opérationnel de la banque. Nous gérons activement le risque opérationnel afin d'éviter des événements indésirables.

En 2013, nous avons encore amélioré les politiques et procédures du cadre et, par divers moyens, nous avons accru l'utilisation du cadre dans la gestion des activités. Le fait de fournir une définition claire de notre degré de tolérance aux principaux risques opérationnels aide à comprendre le niveau de risque que la banque est disposée à accepter. Une comparaison constante entre notre exposition aux risques opérationnels et notre seuil de tolérance et la mise en œuvre de notre processus d'acceptation des risques nous rendent plus conscients des risques, d'une manière plus prospective également, et permettent à la direction de décider si d'autres mesures s'imposent.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est le risque de ne pas respecter l'esprit et la lettre de tous les lois, codes, règles, règlements et normes pertinents relatifs aux bons usages du marché et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes et des sanctions et de compromettre nos activités. Nous nous sommes engagés à appliquer des normes de conformité exemplaires pour l'industrie et pour y parvenir nous mettrons en place une structure de gestion stricte du risque de non-conformité.

En 2013, nous avons commencé à restructurer notre ancienne sous-fonction de conformité au sein de la fonction de gestion des risques en créant deux nouvelles sous-fonctions : conformité pour la lutte contre les crimes financiers et conformité à la réglementation. La restructuration se poursuit et nous permettra :

- de gérer plus efficacement les différents types de risques de non-conformité liés à la réglementation et à la lutte au crime financier;
- de cibler nos efforts pour régler les problèmes soulevés par les enquêtes et les examens des autorités, par l’audit interne et par l’évaluation des risques dont nos activités passées ont fait l’objet;
- d’avoir en place une affectation précise des responsabilités, ainsi qu’une expertise et des méthodes adéquates pour gérer tous les aspects du risque de non-conformité.

La sous-fonction de conformité pour la lutte contre les crimes financiers aura pour mandat d’établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- la lutte au blanchiment d’argent, et la lutte contre le financement et la prolifération du terrorisme;
- les sanctions;
- la lutte contre la subornation et la corruption.

La sous-fonction de conformité à la réglementation aura pour mandat d’établir des politiques et de gérer des risques dans les domaines suivants :

- l’activité commerciale;
- l’activité sur le marché;
- la gestion de la conformité à la réglementation en général, y compris le soutien aux parties intéressées.

Risque juridique

Le risque juridique englobe :

- le risque contractuel, qui est le risque que les droits et les obligations de la banque aux termes d’un contrat soient entachés d’un vice;
- le risque de litige, qui représente le risque que la banque court lorsqu’elle est impliquée dans un litige possible ou réel ou qu’elle en gère un;

- le risque lié à la législation, qui est le risque que la banque ne respecte pas les lois des territoires où elle exerce ses activités;
- le risque lié aux droits non contractuels, qui est le risque qu’un droit de propriété de la banque à l’égard d’un actif comporte un vice ou que ce droit soit violé, ou que le droit de la banque viole celui d’une autre partie.

Notre fonction juridique aide la direction à contrôler le risque juridique.

Risque de sécurité et de fraude

Le risque de sécurité et de fraude englobe le risque de fraude, le risque de sécurité de l’information et le risque de non-continuité des opérations.

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de fraude se chargent de mettre en place des mesures de protection efficaces contre toute forme de fraude, de source interne ou externe, et sont disponibles pour soutenir n’importe quel aspect des activités. Pour accomplir ces tâches et atteindre le niveau d’intégration nécessaire pour lutter contre les menaces, la gestion de tous les types de fraude (par exemple, la fraude sur les cartes ou autre que sur cartes, la fraude interne, y compris les enquêtes) s’appuie sur une structure organisationnelle à part entière et fait partie de la fonction du risque. Nous avons accentué la surveillance et l’analyse des causes profondes et passé en revue les contrôles internes afin de renforcer notre défense contre les attaques externes, et nous avons réduit les pertes dans ces domaines. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité et de la fraude travaillent en étroite collaboration avec les secteurs d’activité afin d’évaluer continuellement les menaces de fraude à mesure que celles-ci évoluent, et ils adaptent nos contrôles en fonction de cette évolution pour minimiser les risques. Nous avons conçu une stratégie globale et efficace contre la fraude qui comprend des politiques et des pratiques de prévention, la mise en application de contrôles internes efficaces, la création d’une équipe d’intervention et d’enquête et une équipe de liaison avec les autorités policières en cas de nécessité.

Rapport de gestion (suite)

Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information protègent les actifs liés à l'information bancaire contre les risques de perte, les interruptions opérationnelles, les utilisations malveillantes, les divulgations non autorisées, l'inaccessibilité et les dommages. Ils assurent aussi une protection contre le risque toujours grandissant de poursuite en responsabilité civile ou juridique que la banque pourrait courir par suite d'une information inexacte ou perdue ou d'un manque de protection en raison d'une absence de soin approprié. Les responsables fonctionnels de la gestion du risque de sécurité de l'information couvrent tous les traitements de l'information, physiques ou électroniques, qu'ils impliquent des personnes et la technologie ou les relations avec des partenaires commerciaux, des clients ou des tiers. Les responsables fonctionnels s'occupent de la protection, de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de l'information durant tout le cycle de vie de l'information et de son utilisation au sein de la banque. La sécurité de notre information et de notre infrastructure technologique est vitale tant pour le maintien de nos applications et traitements bancaires que pour la protection de nos clients et de la marque HSBC.

Les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité des opérations doivent faire en sorte que nos secteurs d'activité et nos fonctions puissent résister à un incident majeur et poursuivre leurs activités. Pour encadrer ce risque, les responsables fonctionnels de la gestion de la continuité des opérations établissent un plan préalable et envisagent des stratégies en vue de réduire au minimum les effets défavorables d'une interruption majeure des activités et de contrer une série de risques réels ou émergents. La planification préalable est axée sur la protection du service à la clientèle, du personnel, de notre réputation, des sources de revenus et de l'intégrité des données et des documents. Chaque secteur d'activité ou fonction possède son propre plan de relance

qu'il élabore à la lumière d'une analyse d'impact sur les activités. Le plan détermine combien de temps il faudrait à une unité opérationnelle pour qu'une interruption entraîne un niveau de perte inacceptable, c'est-à-dire critique. Ces plans sont examinés et testés tous les ans. La planification se fait par référence à la politique et aux normes du Groupe, et chaque unité opérationnelle confirme dans une attestation de conformité annuelle que tout a été respecté. Les exceptions, le cas échéant, sont signalées, et les équipes de continuité des opérations au niveau du Groupe et des régions s'assurent que ces cas d'exception sont réglés rapidement.

Risque fiduciaire

Le risque fiduciaire est le risque d'un manquement à une obligation fiduciaire lorsque nous agissons en qualité de fiduciaire. C'est le risque que nos services fiduciaires aux clients soient entachés de négligence ou d'un manque d'honnêteté. Est pour nous une obligation fiduciaire celle où nous détenons, gérons ou surveillons le bien d'autrui, ou en avons la responsabilité, et qui constitue une obligation juridique ou réglementaire d'agir avec le plus grand soin et la plus entière bonne foi. Un fiduciaire doit prendre des décisions et agir dans les meilleurs intérêts du tiers et doit placer les volontés et les besoins du client en premier, au-dessus des besoins de l'organisation.

Le risque fiduciaire est géré dans les entités désignées au moyen d'un cadre de politiques et d'un suivi d'indicateurs clés. Les principales entités de fiducie de la banque (entités désignées) sont les suivantes :

- Société de fiducie HSBC (Canada), qui est exposée au risque fiduciaire en raison de ses responsabilités de fiduciaire;
- Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée, qui s'expose au risque fiduciaire en raison de ses activités de gestion de placements au nom des clients.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique «Gestion des risques» du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque s'expose; si ces risques ne sont pas gérés adéquatement, ils pourraient avoir d'importantes répercussions sur nos résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix du logement, l'endettement

et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, le défaut d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés des capitaux mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, une détérioration de la situation de la dette souveraine en Europe, situation qui n'est pas encore résolue, risque de compromettre la disponibilité du crédit et son coût, et de ralentir le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires et politiques de taux d'intérêt

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques et les politiques de taux d'intérêt adoptées par les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaut chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, le taux d'intérêt peut être influencé par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur nos résultats. Les politiques actuelles de bas taux d'intérêt qui durent depuis des années ont pesé sur les résultats et leur maintien continuera d'avoir des effets défavorables sur ces résultats.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens sont très actifs dans plusieurs domaines, notamment ceux qui relèvent de la protection du consommateur, des activités sur les marchés financiers, de la lutte au blanchiment d'argent, et de la supervision et du renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et les intérêts du public. Des changements considérables dans les lois et les règlements régissant le secteur des services financiers ont été proposés et adoptés, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats. Par exemple, ces modifications et changements pourraient limiter la gamme de produits et de services que nous pouvons offrir et la manière dont nous les fournissons et, éventuellement, diminuer notre compétitivité, tout en entraînant une augmentation des coûts de conformité.

Bref, ces changements pourraient influencer négativement sur nos résultats et le rendement de nos capitaux propres. De plus, les niveaux de capital et de liquidité que nous choisissons de garder risquent aussi d'être touchés.

Outre les facteurs mentionnés ici, notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui nuiraient à notre flexibilité stratégique, à notre réputation et à nos résultats.

Degré de la concurrence

Le degré de la concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. En outre, des sociétés non financières offrent de plus en plus des services fournis traditionnellement par les banques. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché risquent d'être défavorables pour nos résultats.

Variation de nos cotes de crédit

Les cotes de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos cotes de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Si ces cotes devaient subir un abaissement important, nos coûts de financement pourraient augmenter de beaucoup, et notre accès aux marchés financiers pour trouver des capitaux par emprunt ou des capitaux propres pourrait être restreint.

Risque opérationnel et risque d'infrastructure

Nous sommes exposés à plusieurs types de risque opérationnel, dont le risque de fraude par les employés ou d'autres personnes, le risque de transaction du personnel non autorisée et le risque d'erreur opérationnelle ou humaine. Nous courons un risque de perte en raison d'une cyberattaque et aussi un risque de panne d'ordinateur ou de système de télécommunications même si nous faisons tout pour maintenir ces systèmes en bon état de marche. Certains de nos services (y compris les services bancaires en ligne) ou de nos activités pourraient être interrompus ou être rendus non sécuritaires en raison de l'utilisation d'Internet, ce qui pourrait affecter nos clients et nos infrastructures. Vu le haut volume de transactions que nous traitons chaque jour, certaines erreurs peuvent se répéter ou prendre des proportions importantes avant d'être découvertes et corrigées. Les lacunes ou les échecs de nos propres traitements, personnel ou systèmes ou de ceux de tiers, y compris nos systèmes de traitement de données financières, comptables ou autres, pourraient entraîner une perte financière et entacher notre réputation. Par ailleurs, malgré les plans d'urgence dont nous disposons, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et la collectivité dans laquelle nous faisons des affaires, par exemple une défaillance provoquée par une urgence de santé publique ou un acte terroriste.

Rapport de gestion (suite)

Capital

(Certains renseignements contenus dans la présente section, sauf indication contraire, font partie intégrante des états financiers consolidés audités.)

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

Gestion du capital

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres («PIEACP»). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque; le repérage et l'évaluation des risques que la banque court; une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Du début à la fin de 2013, la banque a respecté les exigences à l'égard des seuils de capital réglementaire.

Adoption des règles de Bâle III concernant le capital et la liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada («BSIF»), conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans les dispositifs de

Bâle III et de Bâle II. Les données correspondantes de l'exercice précédent sont présentées en fonction des lignes directrices émises par le BSIF, conformément aux normes en matière de suffisance du capital de Bâle II, et elles ne sont donc pas comparables.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III modifient grandement la définition du capital réglementaire et imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption de ces normes et qui ne respectent pas les nouvelles exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (le «ratio CET1»). En outre, aux fins du calcul des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, certains autres ajustements réglementaires, dont ceux ayant trait au goodwill, aux immobilisations incorporelles, aux actifs des régimes de retraite et aux actifs d'impôt différé, seront apportés progressivement sur une période de cinq ans, soit de 2014 à 2018. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a annoncé que la norme de levier financier qu'il impose aux banques – le ratio actifs/capitaux propres – sera remplacée en janvier 2015 par un ratio de levier financier qui est conforme à celui contenu dans la norme en voie d'adoption selon Bâle III.

Dans une directive publiée en décembre 2012, le BSIF a établi des cibles de capitaux propres calculés selon la formule dite «tout compris» (qui inclut une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser tôt dans la période de transition, comme suit : ratio CET1 de 7,0 % au plus tard le premier trimestre de 2013; ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 % au plus tard le premier trimestre de 2014.

Ratios du capital réglementaire

Ratios du capital réglementaire réels et seuils à l'égard de ce capital (non audité)

	Bâle III 2013	Bâle II 2012
Ratios du capital réglementaire réels ²		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1	11,0 %	s.o.
Ratio du capital de catégorie 1	13,2 %	13,8 %
Ratio du capital total	15,0 %	16,0 %
Ratio actifs/capitaux propres – réel	15,1x	13,1x
Seuils imposés à l'égard des ratios du capital réglementaire		
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal	7,0 %	s.o.
Ratio du capital de catégorie 1 minimal ³	8,5 %	7,0 %
Ratio du capital total minimal	10,5 %	10,0 %

1 Présentation selon une formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III qui applique les ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2013, mais qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

2 Présentation selon une formule « transitoire » aux termes de Bâle III qui applique graduellement les ajustements réglementaires de Bâle III sur une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

3 Les seuils seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

Capital réglementaire

En décembre 2013, la banque a racheté et annulé certaines de ses actions privilégiées et a remboursé ses

débtures subordonnées comme l'indique le tableau qui suit, conformément à son plan de capital.

Instruments de capital réglementaire rachetés et annulés, et remboursés (non audité)

Description de l'instrument	Poste où l'instrument était présenté	2012 (en millions de dollars)
Actions privilégiées de catégorie 2, série B	Actions privilégiées	346
Actions privilégiées de Société hypothécaire HSBC (Canada)	Participations ne donnant pas le contrôle	30
Débtures subordonnées	Dettes subordonnées	84

Rapport de gestion (suite)

Capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques (non audité)

	Bâle III ¹ 2013 (en millions de dollars)	Bâle II 2012 (en millions de dollars)
Capital de catégorie 1.....	4 857	5 053
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1.....	4 057	s.o.
Capitaux propres ordinaires bruts ²	4 285	s.o.
Ajustements réglementaires.....	(228)	s.o.
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible ³	800	s.o.
Capital de catégorie 2 ⁴	677	823
Total du capital disponible à des fins réglementaires.....	5 534	5 876
Total des actifs pondérés en fonction des risques.....	36 862	36 668

1 Présentation selon une formule dite « tout compris » aux termes de Bâle III qui applique les ajustements réglementaires de Bâle III à compter du 1^{er} janvier 2013, mais qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

2 Capitaux propres ordinaires, résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global.

3 Instruments de capital directement émis et instruments émis par des filiales à éliminer graduellement.

4 Instruments de capital directement émis, à éliminer graduellement, et comptes de correction de valeur évalués collectivement

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des trois derniers exercices :

	2013	2012	2011
Actions ordinaires (en millions de dollars).....	360	330	300
Actions privilégiées (en dollars par action)			
Catégorie 1, série C.....	1,275	1,275	1,275
Catégorie 1, série D.....	1,250	1,250	1,250
Catégorie 1, série E.....	1,650	1,650	1,650
Catégorie 2, série B ¹	0,310	0,310	0,310
HSBC HaTS ^{MC} – série 2015 (en dollars par part).....	51,50	51,50	51,50

1 Les actions privilégiées de catégorie 2, série B, ont été rachetées le 27 décembre 2013.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent nécessairement des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

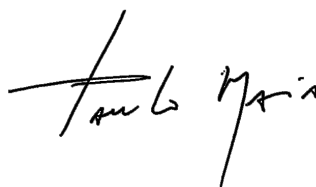
Responsable de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte, pour l'assurer, sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les moyens de contrôle auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités et la délégation de pouvoirs et qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque; le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces moyens de contrôle sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit et de gestion des risques composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité d'audit et de gestion des risques passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque. Ils approuvent les états financiers trimestriels et recommandent l'approbation des états financiers annuels par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit et de gestion des risques comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2013, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Paulo Maia
Président et chef de la direction



Jacques Fleurant
Chef des finances

Vancouver, Canada
Le 21 février 2014

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci joints de la Banque HSBC Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque HSBC Canada au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»).

KPMG S.P. / SENCRL.

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 21 février 2014

États financiers consolidés

États financiers consolidés et notes y afférentes

	Page		Page
États financiers consolidés			
Compte consolidé de résultat	60	15 Immobilisations corporelles.....	105
État consolidé du résultat global	61	16 Participations dans des filiales.....	106
État consolidé de la situation financière	62	17 Autres actifs	107
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	63	18 Goodwill et immobilisations incorporelles ...	107
État consolidé des variations		19 Passifs détenus à des fins de transaction.....	107
des capitaux propres.....	64	20 Titres de créance émis.....	107
		21 Passifs financiers désignés comme étant	
		à la juste valeur	108
Notes afférentes aux états financiers consolidés			
1 Base d'établissement.....	65	22 Autres passifs	108
2 Résumé des principales méthodes		23 Créances subordonnées.....	108
comptables	69	24 Juste valeur des instruments financiers.....	109
3 Résultat opérationnel net	82	25 Actifs passés en charges à titre de sûretés	
4 Rémunération et avantages du personnel.....	82	pour des passifs et garanties acceptées	
5 Paiements fondés sur des actions.....	86	à titre de sûretés pour des actifs	115
6 Charge d'impôt	87	26 Capital social.....	116
7 Dividendes	88	27 Participations ne donnant pas le contrôle	
8 Analyse sectorielle.....	89	dans la fiducie et une filiale	117
9 Analyse des actifs et passifs financiers		28 Notes afférentes au tableau des flux	
par base d'évaluation	92	de trésorerie.....	118
10 Actifs détenus à des fins de transaction.....	94	29 Passifs éventuels, engagements	
11 Dérivés	95	contractuels et garanties.....	119
12 Placements financiers	102	30 Contrats de location	121
13 Sensibilité aux taux d'intérêt	103	31 Transactions avec des parties liées.....	122
14 Transferts d'actifs financiers qui		32 Compensation d'actifs financiers et	
ne remplissent pas les conditions		de passifs financiers	124
de décomptabilisation	105	33 Événements postérieurs à la date de clôture...	126

Compte consolidé de résultat

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)

	Notes	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits d'intérêts		2 065	2 236
Charges d'intérêts		(754)	(761)
Produits d'intérêts nets.....		1 311	1 475
Produits de commissions.....		694	689
Charges de commissions.....		(91)	(88)
Produits de commissions nets		603	601
Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets		135	143
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation.....		43	37
Produits de négociation nets		178	180
Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur		(5)	(27)
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....		58	52
Autres produits opérationnels		16	24
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....		-	88
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		2 161	2 393
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		(188)	(211)
Résultat opérationnel net	3	1 973	2 182
Rémunération et avantages du personnel.....	4, 5	(614)	(659)
Charges générales et administratives		(408)	(409)
Amortissement des immobilisations corporelles		(34)	(35)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(14)	(19)
Charges de restructuration		-	(36)
Total des charges opérationnelles		(1 070)	(1 158)
Bénéfice opérationnel.....		903	1 024
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées		31	5
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		934	1 029
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(247)	(275)
Bénéfice de l'exercice		687	754
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires		616	683
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions privilégiées.....		61	61
Bénéfice attribuable aux actionnaires		677	744
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....		10	10
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		498 668	498 668
Résultat de base par action ordinaire		1,24 \$	1,37 \$

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Bénéfice de l'exercice	687	754
Autres éléments du résultat global		
Placements disponibles à la vente ¹	(86)	(17)
– Profits/(pertés) sur la juste valeur	(57)	20
– Profits sur la juste valeur transférés au compte de résultat sur la sortie...	(58)	(52)
– Impôt sur le résultat	29	15
Couvertures de flux de trésorerie ¹	(61)	(141)
– Profits sur la juste valeur	71	110
– Profits sur la juste valeur transférés au compte de résultat sur la sortie...	(153)	(307)
– Impôt sur le résultat	21	56
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies ²	16	(34)
– Avant l'impôt sur le résultat	21	(46)
– Impôt sur le résultat	(5)	12
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt	(131)	(192)
Résultat global total pour l'exercice	556	562
Résultat global total pour l'exercice attribuable aux :		
– actionnaires	546	552
– participations ne donnant pas le contrôle	10	10
	556	562

1 Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés en résultat net.

2 Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés en résultat net.

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (en millions de dollars)

	Notes	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
ACTIFS			
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....		165	56
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....		107	90
Actifs détenus à des fins de transaction.....	10	6 728	5 272
Dérivés.....	11	2 112	1 810
Prêts et avances à des banques.....		1 482	1 480
Prêts et avances à des clients.....		46 351	45 572
Placements financiers.....	12	21 814	20 411
Autres actifs.....	17	333	910
Paiements anticipés et produits à recevoir.....		206	165
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....		4 757	4 737
Immobilisations corporelles.....	15	137	140
Goodwill et immobilisations incorporelles.....	18	68	71
Total des actifs.....		84 260	80 714
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs			
Dépôts effectués par des banques.....		1 205	2 173
Comptes des clients.....		51 844	48 304
Effets en transit vers d'autres banques.....		53	71
Passifs détenus à des fins de transaction.....	19	4 396	2 672
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	21	428	436
Dérivés.....	11	1 746	1 415
Titres de créance émis.....	20	11 348	11 980
Autres passifs.....	22	2 337	2 389
Acceptations.....		4 757	4 737
Charges à payer et produits différés.....		551	528
Passifs au titre des prestations de retraite.....	4	271	309
Créances subordonnées.....	23	239	324
Total des passifs.....		79 175	75 338
Capitaux propres			
Actions ordinaires.....	26	1 225	1 225
Actions privilégiées.....	26	600	946
Autres réserves.....		134	281
Résultats non distribués.....		2 926	2 694
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....		4 885	5 146
Participations ne donnant pas le contrôle.....	27	200	230
Total des capitaux propres.....		5 085	5 376
Total des passifs et des capitaux propres.....		84 260	80 714

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil d'administration
de la Banque HSBC Canada,



Samuel Minzberg

Le président et chef de la direction,



Paulo Maia

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)

	Note	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice avant impôt.....		934	1 029
Ajustements pour :			
– Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt.....	28	265	203
– Variation des actifs opérationnels	28	(584)	(3 311)
– Variation des passifs opérationnels	28	1 847	1 150
– Impôt payé		(215)	(350)
Entrées/(sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles		<u>2 247</u>	<u>(1 279)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat de placements financiers.....		(17 009)	(15 682)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers		15 517	14 423
Acquisition d'immobilisations corporelles		(37)	(55)
Flux nets de trésorerie liés à la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail		–	(116)
Flux nets de trésorerie liés à la vente d'actifs détenus en vue de la vente....		371	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(11)	(14)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement.....		<u>(1 169)</u>	<u>(1 444)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		(421)	(391)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		(10)	(10)
Rachat d'actions privilégiées		(419)	–
Remboursement de créances subordonnées.....		(85)	–
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		<u>(935)</u>	<u>(401)</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		143	(3 124)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.....		1 753	4 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.....	28	<u>1 896</u>	<u>1 753</u>

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (en millions de dollars)

	Autres réserves					Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires (en millions de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars)	Total des capitaux propres (en millions de dollars)	
	Capital social ¹ (en millions de dollars)	Résultats non distribués (en millions de dollars)	Écart de réévaluation – disponible à la vente (en millions de dollars)	Réserve de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total des autres réserves (en millions de dollars)				
Au 1 ^{er} janvier 2013	2 171	2 694	121	160	281	5 146	230	5 376	
Bénéfice de l'exercice	–	677	–	–	–	677	10	687	
Autres éléments du résultat global, après impôt	–	16	(86)	(61)	(147)	(131)	–	(131)	
Placements disponibles à la vente	–	–	(86)	–	(86)	(86)	–	(86)	
Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	(61)	(61)	(61)	–	(61)	
Réévaluations du passif et de l'actif au titre des prestations définies	–	16	–	–	–	16	–	16	
Résultat global total pour l'exercice	–	693	(86)	(61)	(147)	546	10	556	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(360)	–	–	–	(360)	–	(360)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	(61)	–	–	–	(61)	–	(61)	
Distributions aux détenteurs de parts	–	–	–	–	–	–	(10)	(10)	
Rachat d'actions privilégiées	(346)	(43)	–	–	–	(389)	(30)	(419)	
Autres variations	–	3	–	–	–	3	–	3	
Au 31 décembre 2013	1 825	2 926	35	99	134	4 885	200	5 085	
			Autres réserves						
			Écart de réévaluation – disponible à la vente (en millions de dollars)	Réserve de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total des autres réserves (en millions de dollars)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires (en millions de dollars)	Participations ne donnant pas le contrôle (en millions de dollars)	Total des capitaux propres (en millions de dollars)	
Au 1 ^{er} janvier 2012	2 171	2 379	138	301	439	4 989	230	5 219	
Bénéfice de l'exercice	–	744	–	–	–	744	10	754	
Autres éléments du résultat global, après impôt	–	(34)	(17)	(141)	(158)	(192)	–	(192)	
Placements disponibles à la vente	–	–	(17)	–	(17)	(17)	–	(17)	
Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	(141)	(141)	(141)	–	(141)	
Réévaluations du passif et de l'actif au titre des prestations définies	–	(34)	–	–	–	(34)	–	(34)	
Résultat global total pour l'exercice	–	710	(17)	(141)	(158)	552	10	562	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(330)	–	–	–	(330)	–	(330)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	(61)	–	–	–	(61)	–	(61)	
Distributions aux détenteurs de parts	–	–	–	–	–	–	(10)	(10)	
Autres variations	–	(4)	–	–	–	(4)	–	(4)	
Au 31 décembre 2012	2 171	2 694	121	160	281	5 146	230	5 376	

1 Le capital social se compose de 1 225 millions de dollars en actions ordinaires et de 600 millions de dollars en actions privilégiées (946 millions de dollars en 2012).

Les notes complémentaires et les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2013 et 2012 (tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars, à moins d'indication contraire)

1 Base d'établissement

a Conformité aux Normes internationales d'information financière

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de la HSBC Holdings plc (la « société mère » ou la « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et les notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*.

Les IFRS se composent des normes comptables telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et l'organisme qui l'a précédé ainsi que des interprétations émanant de l'IFRS Interpretations Committee et de l'organisme qu'il a remplacé.

b Présentation de l'information

- i) Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. Les montants paraissant aux tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Certains montants de périodes antérieures ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période à l'étude.

Les informations à fournir aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, (l'« IFRS 7 ») sur la nature et la portée des risques afférents aux instruments financiers sont présentées dans les sections auditées des rubriques Gestion des risques et Capital du rapport de gestion.

Les informations à fournir sur le capital et sur les prêts et avances aux termes de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, (l'« IAS 1 ») sont présentées dans les sections auditées de la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion.

- ii) En 2013, la banque a adopté une méthode révisée en vue de la présentation des prêts et avances douteux, ce qui influe sur les informations à fournir relativement au portefeuille de prêts douteux. Cette méthode met en jeu une approche plus rigoureuse servant à établir si les prêts renégociés doivent ou ne doivent pas être présentés comme étant douteux, ce qui reflète les normes du Groupe HSBC ainsi que l'évolution des meilleures pratiques de présentation en usage dans le secteur.

En vertu de la méthode révisée, sont inclus dans les prêts et avances douteux les prêts et avances à la consommation qui ont été renégociés et dont les flux de trésorerie contractuels ont changé en raison d'une concession que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances et s'il est probable que, sans cette concession, l'emprunteur ne pourrait s'acquitter de la totalité de ses obligations de paiement contractuelles, sauf si la concession est négligeable et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Les prêts renégociés demeurent dans les prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants démontrant que le risque de non-réalisation des flux de trésorerie futurs a grandement baissé et qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation.

La direction est d'avis que cette nouvelle approche reflète mieux la nature des risques et la qualité du crédit intrinsèque du portefeuille de prêts puisqu'elle impose des exigences plus strictes quant au rendement que se doivent d'afficher les prêts renégociés avant de pouvoir être présentés comme n'étant plus douteux. La méthode révisée influe sur le mode de présentation des prêts douteux, mais ne touche en rien la méthode comptable suivie pour la comptabilisation des comptes de correction de valeur qui est décrite à la note 2 f) et, par conséquent, n'influe nullement sur le compte de résultat.

- iii) En raison de l'évolution des pratiques du marché par suite de changements d'ordre réglementaire et comptable ainsi que des faits nouveaux touchant l'ensemble du marché, la banque a revu sa méthode d'estimation des ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs des dérivés en date du 1^{er} janvier 2013. Antérieurement, la probabilité de défaut (la « PD ») servant au calcul des ajustements d'évaluation créditeurs était fondée sur une notation de crédit de la contrepartie établie à l'interne et tenait compte du degré dans lequel cette notation pouvait se détériorer durant le terme de l'exposition, ce qui était déterminé au moyen de matrices de transition des notations historiques. La méthode révisée optimise l'utilisation de PD fondées sur des données de marché observables, tels les écarts de swaps sur défaillance. Lorsque de tels écarts ne sont pas disponibles, les PD sont estimées en fonction des pratiques du marché, ce qui exige de tenir compte de données pertinentes, dont celles provenant d'indices de swaps sur défaillance et de matrices de transition des notations historiques. En outre, la banque a harmonisé sa méthode d'estimation des ajustements d'évaluation débiteurs avec celle qu'elle emploie pour les ajustements d'évaluation créditeurs. La banque a toujours considéré que son propre risque de crédit représentait un écart nul, et c'est pourquoi elle n'a pas ajusté ses passifs liés aux dérivés en fonction de son propre risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

c Utilisation d'estimations et recours aux hypothèses

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et à des hypothèses concernant des événements futurs. L'établissement d'estimations fait inévitablement intervenir l'utilisation des renseignements disponibles et le recours à des jugements. Les résultats réels qui seront obtenus à l'avenir pourraient différer des estimations à partir desquelles l'information financière a été préparée. La direction est d'avis que les méthodes comptables critiques de la banque pour lesquelles un jugement doit nécessairement être posé sont celles qui ont trait à la dépréciation des prêts et des avances ainsi qu'à l'évaluation des instruments financiers, tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion.

d Consolidation

Les états financiers consolidés de la banque comprennent les états financiers de la banque et de ses filiales aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos à ces dates. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle par la banque. La méthode de l'acquisition est employée lorsque la banque acquiert des filiales. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges au compte de résultat de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie précédemment détenue par l'acquéreur, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les changements dans la participation d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions intervenues entre les détenteurs de capitaux propres et sont pris en compte dans les capitaux propres.

Les entités contrôlées par la banque sont consolidées jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle la banque contrôle, en substance, une entité ad hoc et doit, par conséquent, la consolider :

- Les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la banque obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- La banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de « pilotage automatique », l'entité a délégué ces pouvoirs de décision;
- La banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques inhérents aux activités de l'entité ad hoc;
- La banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La banque réévalue la consolidation chaque fois qu'il y a un changement de la substance de la relation entre la banque et l'entité ad hoc.

Toutes les transactions intragroupe sont éliminées lors de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la banque incluent aussi la quote-part des résultats et des réserves attribuables aux entreprises associées.

1 Base d'établissement (suite)

e Changements de méthodes comptables en 2013

Le 1^{er} janvier 2013, la banque a adopté rétrospectivement les normes nouvelles et modifiées énumérées ci-après, à l'exception de l'IFRS 13, qu'elle a appliquée de manière prospective.

Modifications à l'IAS 1 concernant la présentation des autres éléments du résultat global (l'«IAS 1»)

En raison de l'adoption des modifications à l'IAS 1, les éléments figurant dans l'état consolidé du résultat global sont regroupés selon qu'ils pourront ou ne pourront être reclassés ultérieurement en résultat net.

Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, (l'«IAS 19 révisée»)

Aux termes de l'IAS 19 révisée, les charges d'intérêts sur le passif du régime et le rendement attendu sur l'actif du régime sont remplacés par un coût financier comprenant les intérêts nets sur l'actif ou le passif au titre des prestations définies nettes. Ce coût financier est déterminé en appliquant le même taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies à l'actif ou au passif au titre des prestations définies nettes. L'écart entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement inclus dans la composante du coût financier au compte de résultat est présenté dans les autres éléments du résultat global. Ce changement a pour effet d'accroître ou de réduire la charge de retraite à hauteur de la différence entre le rendement prévu actuel de l'actif du régime et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation approprié.

Par ailleurs, les montants au titre des droits non acquis relatifs aux faits liés aux services passés ne sont plus amortis et comptabilisés au compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits; ils sont plutôt comptabilisés intégralement à la date du fait lié aux services passés en tant que montant passé en charges ou crédité au résultat.

L'incidence estimée de l'adoption de cette norme correspond à une hausse d'environ 10 millions de dollars du total des charges opérationnelles à l'exercice 2013. En outre, comme cette norme doit être appliquée de manière rétrospective, les résultats distribués au 1^{er} janvier 2013 doivent être majorés de 14 millions de dollars, après l'impôt sur le résultat relatif aux profits sur les services passés comptabilisés au cours d'exercices passés, lequel était auparavant différé et n'avait pas encore été inscrit en réduction des coûts. Les états financiers de 2012 ont été retraités au moyen d'un ajustement visant à hausser de 16 millions de dollars, après impôt, les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2012, de 9 millions de dollars les coûts de 2012 et de 7 millions de dollars (5 millions de dollars après impôt) les autres éléments du résultat global.

Ce qui suit indique l'incidence sur les résultats non distribués au 1^{er} janvier qu'a eue l'adoption de cette norme :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Résultats non distribués déjà établis	2 680	2 363
Changement de méthode comptable	14	16
Résultats non distribués retraités	<u>2 694</u>	<u>2 379</u>

Modifications à l'IFRS 7, *Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*, (l'«IFRS 7»)

Aux termes de l'IFRS 7, des informations doivent être fournies relativement aux conventions de compensation sur la situation financière d'une entité. La version modifiée prévoit la présentation d'informations se rapportant aux instruments financiers comptabilisés qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire. Les nouvelles informations à fournir aux termes de l'IFRS 7 sont présentées à la note 32.

IFRS 10, *États financiers consolidés*, (l'«IFRS 10»)

Aux termes de l'IFRS 10, une méthode fondée sur la notion de pouvoir, de variabilité des rendements et des liens qui les unissent doit être employée pour déterminer, et ce, dans le cas de toutes les entités, si l'investisseur contrôle une entité émettrice. Cette méthode remplace l'approche antérieure, laquelle mettait l'accent sur le contrôle juridique ou l'exposition aux risques et aux avantages, selon la nature de l'entité. La banque contrôle et, de ce fait, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

e Changements de méthodes comptables en 2013 (suite)

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 10, la banque a passé en revue l'éventail de ses placements dans des entités au 1^{er} janvier 2013 afin de déterminer si l'application de l'IFRS 10 entraînait des changements dans la consolidation des entités précédemment consolidées ou non aux termes de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de la SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cet examen a permis de conclure que l'application des dispositions de l'IFRS 10 n'avait eu aucune incidence notable sur les présents états financiers consolidés.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, (l'«IFRS 12»)

L'IFRS 12 est une norme complète portant sur les exigences en matière d'informations à fournir pour toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, dont les entités structurées non consolidées. Les nouvelles informations à fournir sont présentées aux notes 16 et 27.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, (l'«IFRS 13»)

L'IFRS 13 établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur et énonce de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. L'adoption de l'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la banque. Les informations à fournir sont présentées à la note 24.

f Changements comptables à venir

Compensation

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32 portant sur la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces modifications précisent les exigences propres à la compensation d'instruments financiers et éliminent les problèmes d'incohérence des pratiques actuelles survenant au moment de l'application des critères de compensation énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Elles devront être appliquées de manière rétrospective. Selon l'évaluation qu'elle en a faite jusqu'à présent, la banque est d'avis que ces modifications à l'IAS 32 ne devraient pas avoir d'incidence notable sur ses états financiers.

Instruments financiers

L'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, norme qui a imposé de nouvelles exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers, en novembre 2009, et des passifs financiers, en octobre 2010. En novembre 2012, l'IASB a proposé d'autres modifications à cette norme. Ensemble, ces changements illustrent la première phase du projet qu'a l'IASB de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les dispositions de l'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation doivent être appliquées de façon rétrospective, mais le retraitement des chiffres des périodes précédentes n'est pas nécessaire. Puisque les dispositions définitives en matière de classement et d'évaluation ne sont pas encore arrêtées, il demeure impossible de quantifier l'incidence de l'IFRS 9 en vigueur à la date de publication des présents états financiers consolidés.

La deuxième phase du projet de remplacement de l'IAS 39 portera sur la dépréciation des actifs financiers.

En novembre 2013, l'IASB a achevé la troisième phase de son projet de remplacement de l'IAS 39 et a publié des dispositions générales en matière de comptabilité de couverture. Ces dispositions modifiées ont été appliquées de manière prospective. La banque évalue actuellement l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés. La macrocouverture, qui fera l'objet d'une norme distincte, n'est pas visée par le projet d'IFRS 9.

Toujours en novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 portant sur les dispositions transitoires et la date d'entrée en vigueur. Aux termes de ces modifications, toutes les phases de l'IFRS 9 (hormis les changements à la présentation des profits et des pertes sur certains passifs évalués à la juste valeur) devront être appliquées à compter de la même date d'entrée en vigueur. L'IASB a l'intention d'annoncer la date d'entrée en vigueur à l'approche de la fin du projet d'IFRS 9.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a *Produits et charges d'intérêts*

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur (autres que les titres de créance émis par la banque et les dérivés gérés conjointement avec de tels titres de créance) sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts dans le compte de résultat, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs ou de passifs financiers) et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la banque estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais ne doit pas tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut l'intégralité des montants payés ou reçus par la banque, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, y compris les coûts de transaction et toutes les autres surcotes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

b *Produits autres que d'intérêts*

Les **produits de commissions** proviennent d'une vaste gamme de services que la banque offre à sa clientèle. Ils sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits tirés de l'exécution d'une opération importante sont comptabilisés comme tels lorsque l'opération est effectuée (par exemple, les frais de négociation ou liés à la participation à la négociation, une opération pour le compte d'un tiers, comme la conclusion d'un arrangement pour l'acquisition d'actions ou d'autres titres);
- les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus (par exemple, la gestion d'actifs et les honoraires de conseils et de services liés à la gestion de portefeuille et autres);
- les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont comptabilisés sous forme d'ajustement à ce taux (par exemple, certains frais liés aux engagements de prêts) et enregistrés dans les produits d'intérêts.

Les **produits de négociation nets** comprennent tous les profits et toutes les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits et les charges d'intérêts et les dividendes connexes.

Le poste **Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur** englobe :

- tous les profits et les pertes liés aux variations de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur;
- les produits et les charges d'intérêts relatifs aux actifs et aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur, ainsi que les dérivés gérés conjointement avec ceux-ci. Or, les intérêts liés aux titres de créance émis, et les dérivés gérés conjointement avec ces titres de créance, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

c *Secteurs opérationnels*

Les activités de la banque sont gérées en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Dans des conditions commerciales normales, la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Dans certaines circonstances, toutefois, la juste valeur pourra se fonder sur les prix des autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Lorsque de telles données existent, la banque comptabilise un profit ou une perte de négociation, correspondant à l'écart entre le prix de transaction et la juste valeur, sur la création de l'instrument financier. Lorsque des données du marché non observables ont des répercussions importantes sur l'évaluation des instruments financiers, la totalité de l'écart initial par rapport à la juste valeur calculée selon le modèle d'évaluation n'est pas comptabilisée immédiatement au compte de résultat, mais plutôt sur la durée de vie de la transaction, selon une base appropriée, lorsque les données deviennent observables, que la transaction vient à échéance ou est clôturée ou que la banque prend part à une opération de sens inverse.

Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur est calculée conformément aux méthodes d'évaluation de la banque, décrites à la note 25.

e Prêts et avances à des banques et à des clients

Les prêts et les avances à des banques et à des clients comprennent les prêts et les avances accordés par la banque. Ils sont comptabilisés lorsque les fonds sont remis à un emprunteur. Ils sont décomptabilisés lorsque l'emprunteur a remboursé ses obligations, lorsque le prêt est vendu ou sorti du bilan ou lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction au titre de la dépréciation ou de l'irrécouvrabilité. Lorsque les expositions sont couvertes par des dérivés désignés et qualifiés comme couvertures de la juste valeur, la valeur comptable des prêts et avances couverts comprend un ajustement de la juste valeur uniquement pour le risque couvert.

La banque peut s'engager à garantir des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées, lorsque le décaissement du prêt est conditionnel à certains événements futurs hors du contrôle de la banque.

f Dépréciation des prêts et avances

Les pertes sur prêts douteux sont comptabilisées lorsqu'il existe une indication objective que le prêt ou le portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les comptes de correction de valeur sont calculés sur des prêts individuels ou sur des groupes de prêts évalués collectivement. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges, dans le compte de résultat. La valeur comptable des prêts douteux inscrits à l'état de la situation financière est réduite au moyen des comptes de correction de valeur. Les pertes qui pourraient découler d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

Prêts et avances évalués individuellement

Pour déterminer si, sur une base individuelle, un prêt est important aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, les facteurs suivants sont pris en considération, notamment :

- la taille du prêt;
- le nombre de prêts compris dans le portefeuille;
- l'importance de la relation du prêt individuel, et la manière dont cette relation est gérée.

Les prêts qui répondent aux critères susmentionnés seront évalués individuellement afin d'établir s'ils sont dépréciés, sauf lorsque la présence d'un volume suffisant de défauts et de pertes justifie l'application d'une méthode d'évaluation collective.

Les prêts qui sont considérés importants sur une base individuelle sont habituellement accordés aux entreprises ou sociétés clientes de la banque et d'un montant important, et ils sont gérés sur une base individuelle pour chaque client. Les portefeuilles de prêts de détail font généralement l'objet d'un test de dépréciation collectif, puisque les portefeuilles sont habituellement composés de groupes de prêts homogènes.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Dépréciation des prêts et avances (suite)

Dans le cas de tous les prêts qui sont considérés importants sur une base individuelle, la banque évalue au cas par cas, et ce, à chaque date de présentation de l'information financière, s'il existe ou non des indications objectives de dépréciation. Les critères dont elle se sert pour établir l'existence de telles indications objectives comprennent les suivants :

- L'emprunteur éprouve manifestement des problèmes de flux de trésorerie;
- Des paiements contractuels de principal ou d'intérêts sont en souffrance;
- Il y a eu violation des clauses restrictives ou des modalités des prêts;
- Il est probable que l'emprunteur entamera une procédure de faillite ou une réorganisation financière;
- L'octroi d'une facilité non négligeable à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, se traduit par une dispense ou un report de remboursement du principal, des intérêts ou des frais;
- La situation financière ou les perspectives de l'emprunteur se sont détériorées de telle manière que sa capacité à rembourser est mise en doute;
- Une agence de notation externe a réduit fortement sa notation de crédit.

En ce qui concerne les prêts pour lesquels des indications objectives de dépréciation existent, les pertes de valeur sont établies en tenant compte :

- de l'ensemble de l'exposition de la banque relativement au client;
- de la viabilité du modèle d'entreprise du client et de la capacité de ce dernier à bien se sortir des difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour assurer le service des dettes;
- du montant et de l'échéancier des encaissements et des recouvrements attendus;
- du dividende probable en cas de liquidation ou de faillite;
- de l'étendue des engagements des autres créanciers de rang égal ou supérieur à la banque et de la probabilité que les autres créanciers continuent à offrir le soutien à la société;
- de la complexité à établir le montant total et le rang de la créance de chaque créancier et de la mesure dans laquelle les incertitudes juridiques et dans le domaine de l'assurance sont évidentes;
- de la valeur de réalisation du titre (ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit) et de la probabilité de réussite de la reprise de possession;
- de la déduction possible des coûts engagés pour recouvrer des montants non réglés;
- du prix de l'instrument de créance sur le marché secondaire, lorsqu'il est disponible.

La valeur de réalisation d'un titre est déterminée en fonction de la valeur au cours du marché en vigueur au moment de la réalisation du test de dépréciation. Cette valeur n'est pas ajustée pour rendre compte des variations futures attendues des prix du marché. Par contre, des ajustements sont apportés afin de refléter certaines caractéristiques propres aux titres telles que les escomptes pour vente forcée.

Les pertes de valeur sont calculées en comparant la valeur actuelle résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus d'un prêt, lesquels tiennent compte de la réception future attendue des intérêts contractuels, à l'aide du taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec la valeur comptable actuelle du prêt. Les montants inscrits au compte de correction de valeur des prêts importants sur une base individuelle sont examinés au moins une fois par trimestre ou plus fréquemment si les circonstances le commandent. Cet examen comporte généralement la réévaluation du caractère exécutoire de la garantie détenue ainsi que du calendrier et du montant des encaissements réels et attendus. Les comptes de correction de valeur des prêts évalués individuellement ne font l'objet d'une reprise que lorsqu'il existe des indications raisonnables et objectives d'une réduction des pertes estimatives qui ont été établies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f Dépréciation des prêts et avances (suite)

Prêts et avances évalués collectivement

La dépréciation est évaluée collectivement dans deux circonstances, soit :

- pour couvrir des pertes subies, mais non encore significatives, sur des prêts faisant l'objet d'une évaluation individuelle;
- pour les groupes de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas importants.

Dans le cas des prêts aux entreprises et aux administrations publiques, les comptes de correction de valeur évalués collectivement sont estimés au moyen des mesures de crédit sous-jacentes tirées des systèmes de notation interne de la banque. Lorsqu'elle considère que les mesures de crédit sous-jacentes ne reflètent pas tout à fait les plus récentes tendances du portefeuille et de l'économie, la direction ajuste le compte de correction de valeur évalué collectivement. Cet ajustement discrétionnaire repose sur un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Les comptes de correction de valeur évalués collectivement relatifs aux prêts à la consommation, aux prêts hypothécaires résidentiels et aux cartes de crédit sont estimés par voie d'une analyse des données passées, dont les tendances au chapitre des pertes, de la migration à travers les divers degrés de défaut et des sorties du bilan, analyse complétée par des ajustements discrétionnaires mettant en jeu un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans les volumes, les concentrations et les risques des portefeuilles, d'une analyse des tendances émergentes en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut et de l'évaluation que fait la direction des indicateurs ayant pu avoir une incidence sur l'état du portefeuille. Le solde du compte de correction de valeur relatif à un groupe d'actifs est également analysé par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

Les provisions associées à des instruments de crédit hors bilan tels que les garanties et les engagements de crédit sont inclus dans le poste Autres passifs.

Les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit sont passées en résultat et comprennent les montants sortis du bilan au cours de l'exercice, déduction faite des montants recouverts sur ceux sortis du bilan dans des exercices précédents, et les variations des provisions.

Sortie du bilan des prêts et avances

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont normalement sortis du bilan, partiellement ou en totalité, lorsqu'il n'existe plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de la réalisation de la sûreté. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été établie et qu'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Reprise d'une dépréciation

Si le montant d'une perte de valeur diminue dans une période subséquente et que la diminution peut être liée de manière objective à un événement ayant lieu après que la dépréciation a été comptabilisée, l'excédent est repris au moyen d'une réduction conséquente du compte de correction de valeur du prêt. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Actifs acquis en échange de prêts

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les autres actifs si la valeur comptable des actifs est principalement recouverte par le biais de la vente, si les actifs sont disponibles en vue de la vente dans leur état actuel et si leur vente est hautement probable. L'actif acquis est comptabilisé au moindre de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur comptable du prêt (déduction faite du compte de correction de valeur) à la date de l'échange. Aucune dépréciation n'est imputée relativement aux actifs détenus en vue de la vente. Toute dépréciation subséquente de l'actif acquis à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée au compte de résultat, dans les autres produits opérationnels. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dans la mesure où elle n'excède pas le cumul des dépréciations, est aussi comptabilisée dans les autres produits opérationnels, ainsi que les profits et les pertes réalisés sur la sortie.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f *Dépréciation des prêts et avances (suite)*

Prêts renégociés

Les prêts faisant l'objet d'une évaluation pour dépréciation collective dont les modalités ont été renégociées ne sont plus considérés comme en souffrance, mais sont plutôt traités comme étant à jour aux fins de l'évaluation, une fois qu'un nombre minimal de remboursements reçus a été atteint.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention existante est annulée et qu'une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue, ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées de sorte que le prêt renégocié soit un instrument financier substantiellement différent du premier.

g *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les bons du Trésor, les titres de créance, les titres de participation, les acceptations, les dépôts, les titres de créance émis et les positions vendeur dans les titres sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils ont été acquis principalement dans le but de les vendre ou de les racheter à court terme ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs et ces passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, lorsque la banque conclut des ententes contractuelles avec les contreparties visant l'achat ou la vente des instruments financiers, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, la juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

h *Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur*

Les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont classés dans la catégorie susmentionnée s'ils respectent les critères requis et sont désignés comme tels par la direction. La banque peut désigner des instruments financiers comme étant à la juste valeur si cette désignation élimine ou réduit significativement les incohérences dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, sinon, découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon une autre méthode. Les principales catégories d'instruments financiers désignés par la banque selon ce critère sont les titres de créance émis et la dette subordonnée. Les intérêts à verser sur certains titres de créance à long terme à taux fixe émis ont été rattachés aux intérêts sur les swaps de taux d'intérêt receveurs de taux fixe/payeurs de taux variable dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt dûment documentée. Une non-concordance comptable pourrait survenir si les titres de créance émis étaient comptabilisés au coût amorti, car les dérivés connexes sont mesurés à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Le fait de désigner la dette à long terme comme étant à la juste valeur fera en sorte que les variations de la juste valeur de la dette à long terme seront elles aussi comptabilisées au compte de résultat.

Une fois la désignation à la juste valeur faite, elle est irrévocable. Les actifs et les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des engagements avec des contreparties, soit généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou éteints (passifs). L'évaluation se fait initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction sont portés au compte de résultat. Par la suite, leur juste valeur est réévaluée et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat, au poste Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

i *Placements financiers*

Les bons du Trésor, les titres de créance et les titres de participation pour lesquels il est prévu qu'ils seront détenus de façon continue, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur, sont classés comme étant disponibles à la vente. Les placements financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, lorsque la banque conclut des engagements contractuels avec des contreparties visant l'achat de titres, et sont normalement décomptabilisés lorsque les titres sont vendus ou que les emprunteurs remboursent leurs obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i Placements financiers (suite)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directs et marginaux. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, au poste Placements disponibles à la vente – Profits/ (pertes) sur la juste valeur, jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou dépréciés. Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont vendus, les profits ou les pertes cumulés comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les titres de créance disponibles à la vente à l'aide du taux d'intérêt effectif et sont calculés sur la durée de vie prévue de l'actif. Les surcotes ou les décotes découlant de l'achat de titres de placement assortis d'une date sont incluses dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit à percevoir le paiement est établi.

Chaque date de clôture, une évaluation est effectuée pour déceler toute indication objective de dépréciation de la valeur de l'actif financier. Les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il y a une indication objective qu'un événement qui s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif financier (un « événement déclencheur de pertes ») a entraîné une dépréciation et que cet événement déclencheur de pertes a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable.

Si l'actif financier disponible à la vente est déprécié, la différence entre son coût d'acquisition (après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le compte de résultat, est transférée des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Les pertes de valeur des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit, au compte de résultat, et les pertes de valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans le poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers, au compte de résultat.

Une fois qu'une perte de valeur a été comptabilisée relativement à un actif financier disponible à la vente, le traitement comptable subséquent des variations de la juste valeur de cet actif diffère selon la nature de l'actif financier disponible à la vente en question :

- Pour un titre de créance disponible à la vente, un recul subséquent de la juste valeur de l'instrument est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il y a d'autres indications objectives de dépréciation découlant de baisses supplémentaires des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Lorsqu'il n'y a pas d'autre indication objective de dépréciation, la baisse de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation dans le compte de résultat de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise du compte de résultat. S'il n'y a plus d'indication objective que le titre de créance est déprécié, la perte de valeur est également reprise du compte de résultat.
- Pour un titre de capitaux propres disponible à la vente, toutes les hausses subséquentes de la juste valeur de l'instrument sont traitées comme une réévaluation et sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de capitaux propres ne sont pas reprises dans le compte de résultat. Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente sont comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où les pertes de valeur cumulatives additionnelles ont été subies relativement au coût d'acquisition du titre de capitaux propres.

j Contrats de vente et de rachat (y compris les prêts et les emprunts de titres)

Lorsque les titres sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (pension sur titres), ils demeurent inscrits à l'état de la situation financière et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de vente (prise en pension de titres) ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière et la contrepartie versée est comptabilisée à titre de prêts et avances à des banques ou de prêts et avances à des clients, selon le cas. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme des intérêts et est comptabilisé sur la durée du contrat.

Les transactions de prêt ou d'emprunt de titres sont généralement garanties par des titres ou par de la trésorerie avancée ou reçue. Le transfert de titres à des contreparties aux termes de ces contrats n'est habituellement pas reflété à l'état de la situation financière. Les garanties en trésorerie avancée ou reçue sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j *Contrats de vente et de rachat (y compris les prêts et les emprunts de titres) (suite)*

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. S'ils sont vendus à des tiers, l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant pris en compte dans les produits de négociation nets.

k *Dérivés et comptabilité de couverture*

Dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur. Les justes valeurs des dérivés cotés sont obtenues grâce aux cours du marché. Les justes valeurs des dérivés négociés hors cote le sont au moyen de techniques d'évaluation, notamment des modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés et de valorisation des options.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative.

La méthode de comptabilisation des profits ou des pertes à la juste valeur variera selon que les dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme instruments de couverture et, dans le dernier cas, de la nature des risques couverts. Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes («couvertures de la juste valeur»), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue («couvertures des flux de trésorerie»). La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie sous réserve du respect de certains critères.

Comptabilité de couverture

Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit aussi documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture, principalement des dérivés, qui sont utilisés dans les transactions de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts. Les intérêts sur les couvertures désignées comme admissibles sont inclus dans le poste Produits d'intérêts nets.

Couverture de la juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, comme le sont les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts, ou des groupements de ceux-ci.

Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est libéré immédiatement du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et admissibles comme couvertures des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Tout profit ou perte de la juste valeur lié à une partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu ou lorsque la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global à ce moment reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

k *Dérivés et comptabilité de couverture (suite)*

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace (efficacité prospective) et démontre une efficacité réelle (efficacité rétrospective) sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode qu'utilise la banque dépend de sa stratégie de gestion des risques.

Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour qu'il y ait efficacité réelle, les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie doivent s'annuler dans une fourchette variant de 80 % à 125 %.

L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée dans le compte de résultat, au poste Produits de négociation nets.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Tous les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. Ces profits et ces pertes sont présentés dans les produits de négociation nets, sauf lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec d'autres instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur (autres que les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque), auquel cas profits et pertes sont présentés au poste Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les intérêts sur les dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par la banque et qui sont désignés comme étant à la juste valeur sont comptabilisés dans les charges d'intérêts. Tous les autres profits et pertes liés à ces dérivés sont présentés au poste Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture comprennent les couvertures non admissibles conclues dans le cadre de stratégies de gestion des taux d'intérêt dûment documentées pour lesquelles la comptabilité de couverture n'avait pas été ou n'avait pu être appliquée.

L'ampleur et le mouvement des variations de la juste valeur des couvertures non admissibles peuvent être volatiles d'un exercice à l'autre, mais ils n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie attendus aux termes des stratégies de gestion dûment documentées, et ce, tant pour les instruments de couverture non admissibles que pour les actifs et les passifs auxquels les stratégies de gestion des taux d'intérêt dûment documentées se rapportent. En conséquence, les couvertures non admissibles servent de couvertures économiques des actifs et des passifs connexes.

l *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers est expiré ou que la banque a transféré ce droit et que :

- la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés; ou
- la banque n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais qu'elle n'a pas conservé le contrôle.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

m *Compensation des actifs et des passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. De nouvelles informations sont fournies à la note 32.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n Filiales et entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce un contrôle comme des filiales.

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais non le contrôle, comme des entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini. Les fonds de placement, les véhicules de titrisation et les véhicules de financement adossés à des actifs sont des exemples d'entités structurées. La banque serait considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si elle jouait un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de sorte que la transaction, raison d'être de l'entité, puisse être réalisée. Il pourrait notamment s'agir d'un cas où la banque aurait, à l'origine, mis en place une entité aux fins d'une transaction structurée. Une fois sa contribution initiale à la mise en place de l'entité structurée terminée, la banque ne serait plus considérée comme en étant le promoteur, même si elle devait par la suite jouer auprès de cette dernière un rôle pouvant aller jusqu'à la prestation de services dans des conditions de concurrence normale dans le cours normal des activités.

o Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont présentées au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties, habituellement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité comme suit :

- Logiciels générés en interne Entre 3 et 5 ans
- Logiciels achetés Entre 3 et 5 ans

p Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins toutes les pertes de valeur et l'amortissement afin de sortir les actifs de l'état de la situation financière sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- Les terrains ne sont pas amortis;
- Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (entre 20 et 40 ans);
- Les améliorations d'agencements ou d'aménagements sont amorties sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué de toutes les pertes de valeur, et l'amortissement est calculé selon le mode linéaire afin de sortir les actifs de l'état de la situation financière sur leur durée d'utilité estimée, laquelle est généralement de 3 à 5 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

p Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les profits et pertes sur sortie sont comptabilisés dans les autres produits opérationnels de l'exercice au cours duquel a lieu la sortie.

Les immeubles de placement sont pris en compte à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées au compte de résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Les justes valeurs sont déterminées par des évaluateurs professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

q Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les ententes qui transfèrent à des contreparties la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, mais pas nécessairement le titre de propriété, sont classées comme des contrats de location-financement. Lorsque la banque est le bailleur dans le cadre de contrats de location-financement, les montants dus aux termes de ces contrats, déduction faite des charges non acquises, sont inclus dans le poste Prêts et avances à des banques ou dans le poste Prêts et avances à des clients, selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets dans les périodes où les contrats sont en vigueur afin de refléter un taux de rendement constant sur l'investissement net dans les contrats.

Tous les autres contrats sont classés comme des contrats de location simple. Lorsqu'elle agit à titre de bailleur, la banque inclut les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles et les comptabilise comme telles. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la mesure où les valeurs résiduelles ne sont pas entièrement recouvrables et que la valeur comptable des actifs se trouve, par le fait même, dépréciée. Lorsque la banque est le bailleur, les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les loyers à payer et à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant toute la durée des contrats de location et sont respectivement inclus dans les postes Charges générales et administratives et Autres produits opérationnels.

r Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres; il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent à l'état de la situation financière et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs à l'encontre desquels des différences temporelles déductibles pourront être utilisées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'impôt dont l'application est attendue lors de la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé lié aux gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé lié aux réévaluations à la juste valeur des placements disponibles à la vente et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est également porté au débit ou au crédit des autres éléments du résultat global et est par la suite porté au compte de résultat lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différé est comptabilisé au compte de résultat.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

s Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère nombre de régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à la retraite, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de prestations et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des ententes de retraite complémentaires aux termes desquelles des prestations de retraite s'ajoutent à celles prévues dans les régimes en vigueur ainsi que des ententes relatives aux avantages complémentaires de retraite qui offrent certains avantages complémentaires de retraite additionnels. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge au moment où ils sont dus.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges opérationnelles. Le coût des services inclut le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés et le profit ou la perte résultant d'un règlement.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime). Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les gains et pertes actuariels comprennent des ajustements à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

Le passif au titre de prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, sont comptabilisés de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

t Paiements fondés sur des actions

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. La période d'acquisition est la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition spécifiques de l'accord doivent être remplies. La juste valeur des instruments de capitaux propres dont les droits sont acquis au moment de l'attribution est passée en charges immédiatement.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités des attributions. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance; tout autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution, de sorte qu'une attribution est traitée comme une acquisition de droits, peu importe que ces conditions soit remplies ou non, pourvu que toutes les autres conditions d'acquisition des droits soient respectées.

Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction, afin que le montant comptabilisé pour services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit fonction du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Sur une base cumulée, aucune charge n'est comptabilisée pour des instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas acquis parce que les conditions de service ou de performance autres que des conditions de marché ne sont pas satisfaites.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition.

u Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Tout écart de change qui en découle est inclus dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global si ce profit ou cette perte y est aussi comptabilisé. Chaque composante de change d'un profit ou d'une perte sur un élément non monétaire est comptabilisée dans le compte de résultat si ce profit ou cette perte l'est également.

v Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite courante qui découle d'événements antérieurs et pour laquelle une estimation raisonnable peut être effectuée.

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données à titre de garanties additionnelles, sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais y sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

w *Contrats de garantie financière*

Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la meilleure estimation de la dépense à engager pour éteindre l'obligation.

x *Titres de créance émis et dépôts effectués par des clients et des banques*

Les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la banque conclut les dispositions contractuelles des ententes avec les contreparties, soit habituellement à la date de la transaction, et sont initialement évalués à la juste valeur, laquelle correspond normalement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés. L'évaluation ultérieure des passifs financiers, autres que ceux mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net et les garanties financières, se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir l'écart entre les produits reçus, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables engagés, et le montant du remboursement sur la durée de vie prévue de l'instrument.

y *Capital social*

Les actions sont classées dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

z *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

À des fins de présentation du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

3 Résultat opérationnel net

Le résultat opérationnel net est présenté compte tenu des produits, des charges, des profits et des pertes suivants :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Produits		
Intérêts comptabilisés sur des actifs financiers dépréciés.....	16	18
Commissions gagnées sur des actifs ou des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs.....	340	321
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	141	131
Charges		
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur	724	742
Commissions à payer relativement à des actifs ou à des passifs financiers qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'actifs et de passifs.....	58	56
Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients.....	10	8
Profits/(pertes)		
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de placements non financiers	-	88
Charge de dépréciation liée aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit		
Charge de dépréciation nette liée aux prêts et aux avances	207	202
Autres provisions/(reprises sur provisions) relatives au risque de crédit	(19)	8
Dépréciation de titres de créance disponibles à la vente.....	-	1

4 Rémunération et avantages du personnel

a Total de la rémunération du personnel

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Salaires.....	504	525
Avantages postérieurs à l'emploi	62	61
Autres.....	48	73
	<u>614</u>	<u>659</u>

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

b Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

<i>Charge au compte de résultat</i>	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Régimes à prestations définies		
Régimes de retraite	20	19
Régimes autres que de retraite	12	–
Régimes de retraite à cotisations définies	30	31
	62	50
Profits liés aux règlements et aux compressions des régimes et autres montants afférents à la restructuration pris en compte ci-dessus	–	11
Avantages postérieurs à l'emploi	62	61

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2012 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2013, et les hypothèses de 2013 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2014.

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2013 (%)	2012 (%)	2013 (%)	2012 (%)
Taux d'actualisation	4,50–4,75	4,0–4,5	4,50–4,75	4,0–4,5
Taux de croissance des salaires	3,4	3,0–3,4	3,4	3,0–3,4
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial	s.o.	s.o.	7,2	7,2–8,0
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible ¹	s.o.	s.o.	4,9	4,9–5,0

¹ Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2020.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires locaux auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2013, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 16,6 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2013	2012
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans.....	22	19
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans.....	23	21
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans.....	24	22
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans.....	25	23

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

<i>Régimes de retraite</i>	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base.....	(22)	(23)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	23	23
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base.....	9	10
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base.....	(9)	(9)
<i>Régimes autres que de retraite</i>		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation....	(6)	(6)
Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies liée à chaque année de longévité supplémentaire présumée.....	6	6
Actifs des régimes		
	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Juste valeur des actifs des régimes		
Capitaux propres.....	233	260
Obligations.....	245	147
Autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme.....	8	3
	486	410

La quasi-totalité des capitaux propres et des obligations sont classés dans le niveau 1 (voir la note 25). Les soldes bancaires et les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
<i>Juste valeur des actifs des régimes</i>				
Au 1 ^{er} janvier.....	410	388	–	–
Intérêt sur les actifs des régimes.....	18	19	–	–
Cotisations de la banque.....	45	30	4	1
Cotisations du personnel.....	1	1	–	–
Gains liés à l'expérience.....	38	14	–	–
Prestations versées.....	(25)	(36)	(4)	3
Charges non liées aux placements.....	(1)	(1)	–	–
Montants distribués dans le cadre de règlements.....	–	(5)	–	(4)
Au 31 décembre.....	486	410	–	–
<i>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</i>				
Au 1 ^{er} janvier.....	(566)	(517)	(152)	(150)
Coût des services rendus au cours de la période.....	(13)	(13)	(5)	(5)
Coût financier.....	(24)	(25)	(7)	(8)
Cotisations du personnel.....	(1)	(1)	–	–
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :				
– les hypothèses démographiques.....	(26)	–	(7)	–
– les hypothèses financières.....	27	(61)	6	(16)
– les ajustements à l'expérience.....	(1)	6	4	12
Prestations versées.....	25	36	4	4
Prestations contractuelles spéciales.....	–	(2)	–	–
Passifs éteints au titre des compressions de régimes et des règlements.....	–	11	–	11
Au 31 décembre.....	(579)	(566)	(157)	(152)
Capitalisé.....	(523)	(511)	–	–
Non capitalisé.....	(56)	(55)	(157)	(152)
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes ..	(21)	(1)	–	–
Passif net.....	(114)	(157)	(157)	(152)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 56 millions de dollars (33 millions de dollars en 2012).

Les évaluations actuarielles relatives aux régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2012. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 1^{er} juillet 2012. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 32 millions de dollars au cours de l'exercice 2014.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes; le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres; et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et par un alourdissement du passif au titre des régimes à prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

4 Rémunération et avantages du personnel (suite)

c Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (suite)

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Gains liés à l'expérience à l'égard des actifs des régimes ..	38	14	–	–
Hypothèses démographiques	(26)	–	(7)	–
Hypothèses financières	27	(61)	6	(16)
Ajustements à l'expérience	(1)	6	4	12
Effet de la hausse du plafond sur les excédents des régimes.....	(20)	(1)	–	–
	18	(42)	3	(4)

5 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite au compte de résultat

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Attributions d'actions temporairement inaccessibles.....	8	15
Programmes d'épargne et de participation par achat d'actions	1	2
	9	17

Au cours de l'exercice 2013, 9 millions de dollars ont été inscrits en charges au compte de résultat à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (17 millions de dollars en 2012), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement inaccessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite au compte de résultat tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement inaccessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement inaccessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et étalée sur une période d'acquisition de trois ans; elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2013 s'établissait à 11,20 \$ par action (9,60 \$ par action en 2012). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement inaccessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 20 millions de dollars au 31 décembre 2013 (26 millions de dollars en 2012). Le passif est mesuré à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées dans les capitaux propres.

6 Charge d'impôt

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Impôt exigible		
Fédéral.....	136	168
Provincial.....	100	93
	236	261
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles.....	11	14
Charge d'impôt.....	247	275

Le taux utilisé pour calculer la charge d'impôt sur le résultat qui figure dans le compte consolidé de résultat est différent du taux d'impôt combiné fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

<i>Analyse de la charge d'impôt</i>	2013 (%)	2012 (%)
Taux combiné de l'impôt fédéral et provincial sur le résultat.....	26,1	25,8
Ajustements résultant de ce qui suit :		
Ajustement pour résultat exonéré d'impôt.....	-	(1,0)
Modifications des taux d'impôt pratiquement en vigueur.....	(0,2)	1,0
Impôts supplémentaires pour les institutions financières.....	-	0,2
Autres, montant net.....	0,8	0,9
Taux d'impôt effectif.....	26,7	26,9

En plus du montant passé en charges dans le compte de résultat, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une baisse de 47 millions de dollars des capitaux propres (hausse de 86 millions de dollars des capitaux propres en 2012).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier.....	138	139
Charge au compte de résultat.....	(11)	(16)
Autres variations.....	-	1
Autres éléments du résultat global		
Gains et pertes actuariels.....	(7)	14
Au 31 décembre.....	120	138

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

6 Charge d'impôt (suite)

L'impôt différé comptabilisé à l'état de la situation financière était composé des actifs et des passifs d'impôt différé suivants :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Actifs d'impôt différé		
Prestations de retraite	72	86
Comptes de correction de valeur des prêts	33	54
Crédits d'impôt non utilisés	-	7
Actifs loués à des clients	(71)	(66)
Immobilisations corporelles	(1)	(2)
Paiements fondés sur des actions	5	7
Exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement	40	27
Autres différences temporelles	42	25
	120	138
Passifs d'impôt différé		
Couvertures de flux de trésorerie	(1)	(1)
Actifs nets d'impôt différé	119	137

La tranche des différences temporelles à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'état de la situation financière s'élève à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant des différences temporelles associées à ces investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 481 millions de dollars (381 millions de dollars en 2012).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

7 Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{mc} au cours des deux derniers exercices.

	2013		2012	
	(en dollars par action/ part)	(en millions de dollars)	(en dollars par action/ part)	(en millions de dollars)
Actions ordinaires		360		330
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C	1,275	9	1,275	9
Série D	1,250	9	1,250	9
Série E	1,650	16	1,650	16
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ¹	0,310	27	0,310	27
HSBC HaTS ^{mc}				
Série 2015	51,50	10	51,50	10

¹ Les actions privilégiées de catégorie 2, série B, ont été rachetées le 27 décembre 2013.

8 Analyse sectorielle

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés, ainsi que les services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui réalisent ces produits. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux secteurs d'activité au moyen de formules d'attribution appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité, aux taux du marché, compte tenu des modalités pertinentes. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les chiffres sectoriels des services bancaires internationaux et marchés.

En raison d'une décision antérieure de la banque de réduire progressivement ses activités de crédit à la consommation au Canada et afin de refléter davantage les secteurs d'activité définis par la banque à l'échelle internationale, les résultats autrefois présentés sous le secteur du crédit à la consommation ont été pris en compte, à l'exercice 2013, dans les services bancaires de détail et gestion de patrimoine, à l'exception des résultats afférents aux cartes de crédit d'entreprises, lesquels ont été comptabilisés dans les services aux entreprises. Les résultats de la période correspondante ont été retraités pour rendre compte de cette modification. Des montants de 88 millions de dollars (73 millions de dollars en 2012) et de 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) au titre du bénéfice avant la charge d'impôt attribuable au secteur du crédit à la consommation ont respectivement été inclus dans les résultats des services bancaires de détail et gestion de patrimoine et des services aux entreprises.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services aux entreprises

Les services aux entreprises se composent de deux segments, soit celui des services bancaires aux sociétés, lequel fournit des services aux entreprises de grande et de moyenne tailles qui ont des besoins financiers plus complexes, et celui des services bancaires aux PME, ce qui permet à la banque d'offrir des services adaptés aux besoins de sa clientèle cible. Ce secteur offre divers produits et services, dont ceux de crédit et de prêt, de financement international et de comptes clients, de gestion des paiements et de la trésorerie, ainsi que des services bancaires internationaux et marchés.

Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs d'activité, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

Services bancaires de détail et gestion de patrimoine

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services bancaires et de gestion de patrimoine afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Autres

Le secteur «Autres» rend compte de l'incidence des variations de la juste valeur de la dette de la banque, des produits afférents aux services de technologie de l'information fournis à d'autres sociétés du Groupe HSBC dans des conditions de concurrence normale, ainsi que des recouvrements connexes. Il rend également compte des autres transactions qui ne sont pas directement liées aux secteurs d'activités de la banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

8 Analyse sectorielle (suite)

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
<i>Services aux entreprises</i>		
Produits d'intérêts nets.....	675	710
Produits de commissions nets.....	317	307
Produits de négociation nets.....	28	31
Autres pertes opérationnelles.....	(31)	(25)
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	989	1 023
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	(124)	(79)
Résultat opérationnel net.....	865	944
Total des charges opérationnelles.....	(373)	(377)
Bénéfice opérationnel.....	492	567
Quote-part du bénéfice dans des entreprises associées.....	31	5
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	<u>523</u>	<u>572</u>
<i>Services bancaires internationaux et marchés</i>		
Produits d'intérêts nets.....	159	167
Produits de commissions nets.....	83	87
Produits de négociation nets.....	103	106
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	54	51
Autres produits opérationnels.....	1	2
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	-	8
Résultat opérationnel net.....	400	421
Total des charges opérationnelles.....	(113)	(112)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	<u>287</u>	<u>309</u>
<i>Services bancaires de détail et gestion de patrimoine</i>		
Produits d'intérêts nets.....	505	629
Produits de commissions nets.....	203	207
Produits de négociation nets.....	19	12
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers.....	4	1
Autres produits opérationnels.....	13	16
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	-	80
Résultat opérationnel net avant les charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	744	945
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit.....	(64)	(132)
Résultat opérationnel net.....	680	813
Charges opérationnelles, compte non tenu des charges de restructuration.....	(549)	(589)
Charges de restructuration.....	-	(36)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat.....	<u>131</u>	<u>188</u>
<i>Autres</i>		
Charge d'intérêts nets.....	(28)	(31)
Produits de négociation nets.....	28	31
Charge nette liée aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(5)	(27)
Autres produits opérationnels.....	33	31
Résultat opérationnel net.....	28	4
Total des charges opérationnelles.....	(35)	(44)
Perte avant la charge d'impôt sur le résultat.....	<u>(7)</u>	<u>(40)</u>

8 Analyse sectorielle (suite)

Autres renseignements au sujet du bénéfice/(de la perte) pour l'exercice

	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Exercice clos le 31 décembre 2013					
Résultat opérationnel net.....	865	400	680	28	1 973
Externe	845	315	785	28	1 973
Intersectoriel	20	85	(105)	–	–
Exercice clos le 31 décembre 2012					
Résultat opérationnel net.....	944	421	813	4	2 182
Externe	925	337	916	4	2 182
Intersectoriel	19	84	(103)	–	–

Données tirées de l'état de la situation financière

	Services aux entreprises (en millions de dollars)	Services bancaires internationaux et marchés (en millions de dollars)	Services bancaires de détail et gestion de patrimoine (en millions de dollars)	Autres (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2013					
Prêts et avances à des clients (montant net).....	15 881	7 030	23 440	–	46 351
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 941	816	–	–	4 757
Total des actifs	29 282	28 107	26 471	400	84 260
Comptes des clients.....	21 986	7 103	22 755	–	51 844
Acceptations.....	3 941	816	–	–	4 757
Total des passifs	26 436	26 921	25 418	400	79 175
Au 31 décembre 2012					
Prêts et avances à des clients (montant net).....	16 422	3 953	25 197	–	45 572
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 982	755	–	–	4 737
Total des actifs	27 639	27 612	25 049	414	80 714
Comptes des clients.....	20 270	7 738	20 296	–	48 304
Acceptations.....	3 982	755	–	–	4 737
Total des passifs	24 731	26 567	23 639	401	75 338

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur soit au coût amorti. Le résumé des principales méthodes comptables présenté à la note 2 décrit la manière dont les différentes catégories d'instruments financiers sont évaluées et comment les produits et les charges, y compris les profits et les pertes sur la juste valeur, sont comptabilisés. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie au sens de l'IAS 39 et par poste à l'état de la situation financière.

	2013						
	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale...	—	—	—	165	—	—	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	107	—	—	107
Actifs détenus à des fins de transaction.....	6 728	—	—	—	—	—	6 728
Dérivés.....	1 604	—	—	—	60	448	2 112
Prêts et avances à des banques.....	—	—	—	1 482	—	—	1 482
Prêts et avances à des clients.....	—	—	—	46 351	—	—	46 351
Placements financiers.....	—	—	21 814	—	—	—	21 814
Autres actifs.....	—	—	—	103	—	—	103
Produits à recevoir.....	—	—	—	182	—	—	182
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	—	—	—	4 757	—	—	4 757
Total des actifs financiers.....	8 332	—	21 814	53 147	60	448	83 801
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques.....	—	—	—	1 205	—	—	1 205
Comptes des clients.....	—	—	—	51 844	—	—	51 844
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	53	—	—	53
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 396	—	—	—	—	—	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	428	—	—	—	—	428
Dérivés.....	1 518	—	—	—	70	158	1 746
Titres de créance émis.....	—	—	—	11 348	—	—	11 348
Autres passifs.....	—	—	—	2 257	—	—	2 257
Acceptations.....	—	—	—	4 757	—	—	4 757
Charges à payer.....	—	—	—	551	—	—	551
Créances subordonnées.....	—	—	—	239	—	—	239
Total des passifs financiers.....	5 914	428	—	72 254	70	158	78 824

9 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation (suite)

2012

	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur (en millions de dollars)	Titres disponibles à la vente (en millions de dollars)	Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de couverture de la juste valeur (en millions de dollars)	Dérivés désignés comme instruments de flux de trésorerie (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Actifs financiers							
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale...	—	—	—	56	—	—	56
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	90	—	—	90
Actifs détenus à des fins de transaction.....	5 272	—	—	—	—	—	5 272
Dérivés.....	1 346	—	—	—	8	456	1 810
Prêts et avances à des banques.....	—	—	—	1 480	—	—	1 480
Prêts et avances à des clients.....	—	—	—	45 572	—	—	45 572
Placements financiers.....	—	—	20 411	—	—	—	20 411
Autres actifs.....	—	—	—	650	—	—	650
Produits à recevoir.....	—	—	—	151	—	—	151
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations.....	—	—	—	4 737	—	—	4 737
Total des actifs financiers.....	6 618	—	20 411	52 736	8	456	80 229
Passifs financiers							
Dépôts effectués par des banques.....	—	—	—	2 173	—	—	2 173
Comptes des clients.....	—	—	—	48 304	—	—	48 304
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	71	—	—	71
Passifs détenus à des fins de transaction.....	2 672	—	—	—	—	—	2 672
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	436	—	—	—	—	436
Dérivés.....	1 237	—	—	—	94	84	1 415
Titres de créance émis.....	—	—	—	11 980	—	—	11 980
Autres passifs.....	—	—	—	2 341	—	—	2 341
Acceptations.....	—	—	—	4 737	—	—	4 737
Charges à payer.....	—	—	—	528	—	—	528
Créances subordonnées.....	—	—	—	324	—	—	324
Total des passifs financiers.....	3 909	436	—	70 458	94	84	74 981

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

10 Actifs détenus à des fins de transaction

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Actifs détenus à des fins de transaction		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	6 294	4 123
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	434	1 149
	6 728	5 272
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	2 086	1 753
Titres de créance	442	339
Total des titres de créance	2 528	2 092
Acceptations bancaires.....	2 848	2 590
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	467	308
Actifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	885	262
Titres de capitaux propres	–	20
	6 728	5 272
 ¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.		
Terme à courir jusqu'à l'échéance des titres de créance		
Moins de 1 an.....	216	301
De 1 an à 5 ans	1 422	1 255
De 5 ans à 10 ans	651	291
Plus de 10 ans.....	239	245
	2 528	2 092

11 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	2013					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change	1 077	288	1 365	1 030	93	1 123
Dérivés de taux d'intérêt	492	220	712	453	135	588
Contrats sur marchandises	35	–	35	35	–	35
Total brut des justes valeurs	1 604	508	2 112	1 518	228	1 746

	2012					
	Actifs			Passifs		
	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)	<i>Détenus à des fins de transaction</i> (en millions de dollars)	<i>Utilisés à des fins de couverture</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change	756	182	938	693	10	703
Dérivés de taux d'intérêt	530	282	812	484	168	652
Contrats sur marchandises	60	–	60	60	–	60
Total brut des justes valeurs	1 346	464	1 810	1 237	178	1 415

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Les tableaux suivants illustrent les montants notionnels pour les durées résiduelles avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque.

	2013					Total		
	Détenus à des fins de transaction		Utilisés à des fins de couverture					
	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – Utilisés à des fins de couverture (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés.....	1 580	–	–	1 580	–	–	–	1 580
Swaps.....	7 844	20 864	4 028	32 736	3 342	19 469	3 701	26 512
Garanties de taux plafond.....	2	303	–	305	–	–	–	305
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	3 124	–	–	3 124	–	–	–	3 124
	12 550	21 167	4 028	37 745	3 342	19 469	3 701	26 512
Contrats de change								
Opérations au comptant.....	3 866	–	–	3 866	–	–	–	3 866
Contrats à terme de gré à gré.....	56 352	2 904	471	59 727	–	–	–	59 727
Swaps et options sur devises.....	12 765	7 386	3 590	23 741	870	2 033	213	3 116
	72 983	10 290	4 061	87 334	870	2 033	213	3 116
Autres contrats dérivés	437	130	–	567	–	–	–	567
Contrats sur marchandises.....	85 970	31 587	8 089	125 646	4 212	21 502	3 914	29 628
	159 455	42 111	12 170	213 736	5 182	23 535	3 914	32 631
	2012					Total		
	Détenus à des fins de transaction		Utilisés à des fins de couverture					
	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Moins de 1 an (en millions de dollars)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Total – Utilisés à des fins de couverture (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés.....	2 542	–	–	2 542	–	–	–	2 542
Swaps.....	8 862	17 426	6 102	32 390	8 618	16 626	1 612	26 856
Garanties de taux plafond.....	–	578	–	578	–	–	–	578
	11 404	18 004	6 102	35 510	8 618	16 626	1 612	26 856
Contrats de change								
Opérations au comptant.....	1 168	–	–	1 168	–	–	–	1 168
Contrats à terme de gré à gré.....	41 209	2 618	–	43 827	–	–	–	43 827
Swaps et options sur devises.....	10 717	7 586	2 285	20 588	238	2 063	–	2 301
	53 094	10 204	2 285	65 583	238	2 063	–	2 301
Autres contrats dérivés	368	193	–	561	–	–	–	561
Contrats sur marchandises.....	64 866	28 401	8 387	101 654	8 856	18 689	1 612	29 157
	68 532	29 794	8 387	106 713	9 094	20 752	1 612	31 460

11 Dérivés (suite)

Utilisation de dérivés

La banque utilise des dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour répondre à ses propres besoins de transactions et pour gérer et couvrir les risques de la banque. Les dérivés (à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture efficace, tel que le terme est défini dans l'IAS 39) sont détenus à des fins de transaction. Deux types de dérivés peuvent être classés comme étant détenus à des fins de transaction : ceux qui sont utilisés pour les activités de vente et de négociation et ceux utilisés à des fins de gestion des risques, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. La seconde catégorie comprend les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur. Les activités liées aux dérivés sont décrites plus en détail ci-dessous.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à d'importantes positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut les transactions adéquates lorsque requis. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles de swaps et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles de swaps suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Les dérivés de couverture qui ne se qualifient pas comme couvertures sont conclus à des fins de gestion des risques, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture. Ils incluent les dérivés gérés conjointement aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans le poste Produits de négociation nets, sauf pour les dérivés gérés conjointement avec les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur, dont les profits et les pertes sont présentés au poste Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur avec les profits et les pertes sur les éléments couverts. Lorsque les dérivés sont gérés avec des titres de créance en circulation, l'intérêt contractuel est présenté dans les charges d'intérêts avec les intérêts à verser sur la dette émise.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2013			2012		
	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent- crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)	Montant notionnel ¹ (en millions de dollars)	Montant d'équivalent- crédit ² (en millions de dollars)	Solde pondéré en fonction des risques ³ (en millions de dollars)
Contrats sur taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés.....	1 580	—	—	2 542	—	—
Swaps.....	59 248	1 070	337	59 246	1 094	382
Garanties de taux plafond.....	305	6	—	578	7	1
Autres contrats sur taux d'intérêt ...	3 124	—	1	—	—	—
	64 257	1 076	338	62 366	1 101	383
Contrats de change						
Opérations au comptant.....	3 866	—	—	1 168	—	—
Contrats à terme de gré à gré.....	59 727	1 341	226	43 827	888	126
Swaps et options sur devises.....	26 857	1 470	447	22 889	1 192	333
	90 450	2 811	673	67 884	2 080	459
Autres contrats dérivés						
Contrats sur marchandises...	567	78	25	561	94	23
	155 274	3 965	1 036	130 811	3 275	865

1 Les montants notionnels correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure commune du volume des transactions en cours.

2 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres émises par le BSIF.

3 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est déterminé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres émises par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote. Les montants notionnels ou contractuels des instruments indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas de montants à risque.

Instruments de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

11 Dérivés (suite)

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme et à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées au compte de résultat. Si un terme est mis à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti au compte de résultat comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur

	2013		2012	
	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)
Dérivés de taux d'intérêt.....	60	69	8	94

Profits ou pertes attribuables à la variation de la juste valeur des couvertures de la juste valeur

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Profits/(pertes)		
– sur les instruments de couverture.....	81	(16)
– sur les éléments couverts attribuables au risque couvert.....	(80)	17

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces des couvertures de la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation nets.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour se protéger contre les expositions à la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui devraient être remboursés ou réinvestis dans le futur. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. Le total des flux de trésorerie liés aux montants de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles au fil du temps forme la base pour déterminer les profits et les pertes sur les parties efficaces des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues. Les profits et les pertes sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, et sont transférés au compte de résultat lorsque les flux de trésorerie prévus ont une incidence sur celui-ci.

Juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie

	2013		2012	
	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)	<i>Actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Passifs</i> (en millions de dollars)
Dérivés de change.....	288	93	182	10
Dérivés de taux d'intérêt.....	160	66	274	74

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Dérivés (suite)

Le tableau qui suit fait état des soldes de principal attendus à l'égard desquels des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts attendus sont générés au 31 décembre.

	2013			
	<i>3 mois ou moins</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 3 mois et 1 an</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 1 an et 5 ans</i> (en millions de dollars)	<i>5 ans ou plus</i> (en millions de dollars)
Actifs.....	12 480	11 827	11 207	376
Passifs	(8 113)	(7 049)	(6 461)	(762)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net.....	4 367	4 778	4 746	(386)
	2012			
	<i>3 mois ou moins</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 3 mois et 1 an</i> (en millions de dollars)	<i>Entre 1 an et 5 ans</i> (en millions de dollars)	<i>5 ans ou plus</i> (en millions de dollars)
Actifs.....	17 239	14 621	11 826	119
Passifs	(7 622)	(6 048)	(4 364)	(387)
Exposition aux entrées/(sorties) de trésorerie, montant net.....	9 617	8 573	7 462	(268)

Les profits et les pertes sur les portions inefficaces de tels dérivés sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation nets. En 2013, un profit de 5 millions de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2012) a été comptabilisé en raison de l'inefficacité des couvertures.

11 Dérivés (suite)

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 24).

	2013						
	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins de couverture			Position nette totale (en millions de dollars)
	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	483	(436)	47	220	(135)	85	132
Garanties de taux plafond ...	4	(4)	–	–	–	–	–
Autres contrats sur taux d'intérêt.....	5	(13)	(8)	–	–	–	(8)
	492	(453)	39	220	(135)	85	124
Contrats de change							
Opérations au comptant	3	(6)	(3)	–	–	–	(3)
Contrats à terme de gré à gré.....	602	(565)	37	–	–	–	37
Swaps et options sur devises.....	472	(459)	13	288	(93)	195	208
	1 077	(1 030)	47	288	(93)	195	242
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises ..	35	(35)	–	–	–	–	–
	1 604	(1 518)	86	508	(228)	280	366
	2012						
	Détenus à des fins de transaction			Détenus à des fins de couverture			Position nette totale (en millions de dollars)
	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	Position favorable (en millions de dollars)	Position défavorable (en millions de dollars)	Position nette (en millions de dollars)	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	524	(477)	47	282	(169)	113	160
Garanties de taux plafond ...	6	(6)	–	–	–	–	–
	530	(483)	47	282	(169)	113	160
Contrats de change							
Opérations au comptant	1	(1)	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré.....	345	(294)	51	–	–	–	51
Swaps et options sur devises.....	410	(399)	11	182	(10)	172	183
	756	(694)	62	182	(10)	172	234
Autres contrats dérivés							
Contrats sur marchandises ..	60	(60)	–	–	–	–	–
	1 346	(1 237)	109	464	(179)	285	394

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

12 Placements financiers

Les placements financiers se composent des éléments suivants :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Placements financiers		
qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	20 468	19 661
qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	1 346	750
	21 814	20 411
Titres disponibles à la vente		
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ¹	16 534	13 429
Bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	799	2 308
Obligations de gouvernements étrangers ¹	3 248	2 999
Autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières	1 224	1 666
Autres titres de créance	9	9
	21 814	20 411

¹ Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Le tableau qui suit fait état du terme à courir jusqu'à l'échéance des placements financiers.

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an	5 534	4 760
De 1 an à 5 ans	13 271	14 388
De 5 ans à 10 ans	3 004	1 263
Sans échéance déterminée	5	-
	21 814	20 411

13 Sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des actifs et des passifs.

	2013							Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)		
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	-	-	-	-	-	-	-	165	165
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	107	107
Actifs détenus à des fins de transaction.....	3 880	2 821	27	1,1	-	-	-	-	6 728
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	2 112	2 112
Prêts et avances à des banques.....	-	938	-	1,0	-	-	-	544	1 482
Prêts et avances à des clients.....	23 913	11 461	2 978	3,1	7 777	-	105	117	46 351
Placements financiers.....	-	4 364	3 920	1,5	10 571	-	2 959	2,6	21 814
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	4 757	4 757
Autres actifs.....	-	-	-	-	-	-	-	744	744
Total des actifs.....	27 793	19 584	6 925		18 348		3 064	8 546	84 260
Dépôts effectués par des banques.....	-	722	-	1,0	-	-	-	483	1 205
Comptes des clients.....	26 040	5 640	8 167	1,0	2 969	-	-	9 028	51 844
Effets en transit vers d'autres banques.....	-	-	-	-	-	-	-	53	53
Passifs détenus à des fins de transaction.....	4 269	-	-	1,0	-	-	-	127	4 396
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	-	-	-	-	428	-	-	-	428
Dérivés.....	-	-	-	-	-	-	-	1 746	1 746
Titres de créance émis.....	-	4 070	1 297	1,7	4 643	-	1 338	3,1	11 348
Acceptations.....	-	-	-	-	-	-	-	4 757	4 757
Créances subordonnées.....	-	39	-	1,7	200	-	-	-	239
Autres passifs.....	-	-	-	-	-	-	-	3 159	3 159
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	-	-	250	6,6	350	-	-	4 285	4 885
Participations ne donnant pas le contrôle.....	-	-	-	-	200	-	-	-	200
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	30 309	10 471	9 714		8 790		1 338	23 638	84 260
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt.....	(2 516)	9 113	(2 789)		9 558		1 726	(15 092)	-
Positions hors bilan.....	-	1 696	(1 088)		1 330		(1 938)	-	-
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt.....	(2 516)	10 809	(3 877)		10 888		(212)	(15 092)	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

13 Sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

	2012									
	Taux variable (en millions de dollars)	Moins de 3 mois (en millions de dollars)	De 3 à 12 mois (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	De 1 an à 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Plus de 5 ans (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen (%)	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt (en millions de dollars)	Total (en millions de dollars)
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	—	—	—	—	—	—	—	—	56	56
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	90	90
Actifs détenus à des fins de transaction.....	2 682	2 541	49	1,2	—	—	—	—	—	5 272
Dérivés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1 810	1 810
Prêts et avances à des banques.....	—	1 282	—	1,3	—	—	—	—	198	1 480
Prêts et avances à des clients.....	27 183	8 885	2 505	3,4	6 625	4,0	79	4,9	295	45 572
Placements financiers.....	—	743	4 017	1,5	14 388	1,6	1 263	2,3	—	20 411
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	4 737	4 737
Autres actifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1 286	1 286
Total des actifs.....	29 865	13 451	6 571	—	21 013	—	1 342	—	8 472	80 714
Dépôts effectués par des banques.....	—	1 556	1	0,9	—	—	—	—	616	2 173
Comptes des clients.....	23 501	5 982	6 541	1,0	4 045	2,7	—	2,1	8 235	48 304
Effets en transit vers d'autres banques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	71	71
Passifs détenus à des fins de transaction.....	2 546	—	—	1,0	—	—	—	—	126	2 672
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	—	—	—	—	436	4,8	—	—	—	436
Dérivés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	1 415	1 415
Titres de créance émis.....	—	2 931	2 836	2,3	6 120	3,0	93	4,1	—	11 980
Acceptations.....	—	—	—	—	—	—	—	—	4 737	4 737
Créances subordonnées.....	—	40	—	1,6	284	3,9	—	—	—	324
Autres passifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3 226	3 226
Capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	—	22	65	5,6	600	5,6	—	—	4 459	5 146
Participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	200	5,2	—	—	30	230
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.....	26 047	10 531	9 443	—	11 685	—	93	—	22 915	80 714
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt.....	3 818	2 920	(2 872)	—	9 328	—	1 249	—	(14 443)	—
Positions hors bilan.....	—	(2 907)	944	—	3 160	—	(1 197)	—	—	—
Montant total sensible aux variations de taux d'intérêt..	3 818	13	(1 928)	—	12 488	—	52	—	(14 443)	—

14 Transferts d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

Dans le cadre normal de ses activités, la banque conclut des transactions aux termes desquelles elle transfère directement à des tiers ou à des entités ad hoc des actifs financiers qu'elle a comptabilisés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque la banque transfère son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie qui y sont associés ou qu'elle conserve ce droit, mais qu'elle assume l'obligation de remettre ces flux de trésorerie et transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ces risques incluent habituellement ceux de crédit, de taux d'intérêt et de paiement anticipé ainsi que d'autres risques liés aux prix.

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui n'ont pas rempli les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice de même que de leurs passifs financiers connexes :

Les actifs financiers et les passifs connexes transférés qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation se détaillent ainsi :

Nature de la transaction	2013				2012	
	<i>Juste valeur des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Juste valeur des passifs connexes</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des passifs connexes</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des actifs</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur comptable des passifs connexes</i> (en millions de dollars)
Actifs titrisés	4 242	4 282	4 163	4 230	6 412	6 525
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 887	1 887	1 881	1 881	1 995	1 995
Conventions	1 487	1 487	1 487	1 487	3 025	3 025
	7 616	7 656	7 531	7 598	11 432	11 545

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus, la banque a titrisé pour 1 084 millions de dollars (1 093 millions de dollars en 2012) d'actifs qui demeurent inscrits à son bilan et qui n'ont pas été transférés.

15 Immobilisations corporelles

Coût	<i>Terrains détenus en propriété franche et immeubles</i> (en millions de dollars)	<i>Améliorations d'agencements ou d'aménagements</i> (en millions de dollars)	<i>Matériel, mobilier et agencements</i> (en millions de dollars)	<i>Total</i> (en millions de dollars)
	Au 1 ^{er} janvier 2013	3	153	100
Entrées au coût.....	–	18	14	32
Sorties et radiations.....	–	(8)	(17)	(25)
Au 31 décembre 2013	3	163	97	263
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2013	(2)	(62)	(52)	(116)
Dotation aux amortissements pour l'exercice.....	–	(16)	(18)	(34)
Sorties et radiations.....	–	7	17	24
Au 31 décembre 2013	(2)	(71)	(53)	(126)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	1	92	44	137

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

15 Immobilisations corporelles (suite)

	<i>Terrains détenus en propriété franche et immeubles (en millions de dollars)</i>	<i>Améliorations d'agencements ou d'amé- nagements (en millions de dollars)</i>	<i>Matériel, mobilier et agencements (en millions de dollars)</i>	<i>Total (en millions de dollars)</i>
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2012	3	144	127	274
Entrées au coût.....	–	39	18	57
Sorties et radiations.....	–	(30)	(45)	(75)
Au 31 décembre 2012	3	153	100	256
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2012	(2)	(72)	(77)	(151)
Dotation aux amortissements pour l'exercice.....	–	(18)	(20)	(38)
Sorties et radiations.....	–	28	45	73
Au 31 décembre 2012	(2)	(62)	(52)	(116)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	1	91	48	140

16 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2013, la Banque HSBC Canada détenait en propriété exclusive les filiales suivantes :

<i>Filiale</i>	<i>Lieu de constitution</i>	<i>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</i>
HSBC South Point Investments (Barbados) LLP	St. Michael, Barbade	1 148
Société financière HSBC Limitée ¹	Toronto, Ontario, Canada	513
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto, Ontario, Canada	196
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	119
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	111
Société de fiducie HSBC (Canada) ¹	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	68
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	17
Société de prêts HSBC (Canada)	Vancouver, Colombie-Britannique, Canada	12
Société de Trust Household ¹	Toronto, Ontario, Canada	8

1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014, Société financière HSBC Limitée et ses filiales ont été réorganisées et fusionnées avec la banque, y compris Société de Trust Household, qui a été fusionnée avec Société de fiducie HSBC (Canada). Dans le cadre de cette réorganisation, une nouvelle filiale, Financement hypothécaire HSBC Inc. a été constituée en société à Toronto (Ontario), Canada. Les capitaux propres attribuables à l'actionnaire de cette nouvelle filiale totalisaient 425 millions de dollars. La réorganisation n'aura aucune incidence financière sur la situation financière de la banque.

La banque a été le promoteur et l'instigateur du programme de fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs Performance Trust («PT»), dont l'objectif est d'offrir à ses clients institutionnels et du secteur privé, surtout, des véhicules de financements adossés à des actifs garantis. Cette structure prévoit que PT achète contre trésorerie des instruments financiers émis par des entités ad hoc dont les promoteurs sont des clients ou qu'il fournisse directement à ses clients des véhicules de financements adossés à des actifs. PT finance les actifs admissibles aux termes d'une convention de financement conclue avec Regency Trust Inc. («Regency»), fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs dont le promoteur est une autre entité du Groupe HSBC dans laquelle il est consolidé.

La banque est l'agent de services financiers de PT, qui lui verse une commission fondée sur le marché. À ce titre, il lui incombe de réaliser les transactions entre les clients et PT. La banque fournit à Regency des concours de trésorerie de sûreté de 1 035 millions de dollars contre le risque de liquidité posé par les papiers commerciaux émis par Regency afin de financer leurs clients, y compris PT.

Il y a également lieu de se reporter à la note 27 a) en ce qui concerne la Fiducie d'actifs HSBC Canada.

17 Autres actifs

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Impôt différé	120	138
Débiteurs et autres sommes à recevoir.....	75	116
Participations dans des entreprises associées.....	67	77
Impôt exigible	34	18
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	29	24
Autres actifs non financiers	8	110
Actifs détenus en vue de la vente.....	–	427
	333	910

Au 31 décembre 2012, un portefeuille de prêts sur cartes de crédit sous marque du commerçant était détenu en vue de la vente. La vente de ce portefeuille de prêts au cours de l'exercice n'a eu aucune incidence notable sur le bénéfice net.

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Goodwill	23	23
Logiciels générés en interne.....	45	48
	68	71

Tout comme en 2012, aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée en 2013.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Autres passifs – positions vendeur nettes	3 617	1 644
Passifs détenus à des fins de transaction pour le compte de clients.....	442	916
Passifs détenus à des fins de transaction à payer à d'autres banques	300	55
Autres titres de créance émis	37	57
	4 396	2 672

20 Titres de créance émis

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Obligations et billets à moyen terme	10 299	10 559
Instruments du marché monétaire.....	1 049	1 421
	11 348	11 980

Les titres de créance sont comptabilisés au coût.

Terme à courir jusqu'à l'échéance		
Moins de 1 an.....	3 365	4 136
De 1 an à 5 ans.....	6 659	7 735
Plus de 5 ans.....	1 324	109
	11 348	11 980

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

21 Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Débetures subordonnées (note 23).....	428	436

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur avait augmenté de 28 millions de dollars (augmentation de 36 millions de dollars en 2012) par rapport au montant contractuel à l'échéance. Au 31 décembre 2013, le cumul des variations de la juste valeur attribuables aux changements du risque de crédit a occasionné un profit de 2 millions de dollars (profit de 7 millions de dollars en 2012).

22 Autres passifs

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Prêts hypothécaires vendus avec recours.....	1 882	1 995
Créditeurs.....	273	189
Provisions et autres passifs non financiers.....	153	162
Passif découlant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.....	20	26
Impôt exigible.....	9	17
	2 337	2 389

23 Créances subordonnées

Les débetures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, sont les suivantes :

Taux d'intérêt (%)	Année d'échéance	Valeur à la conversion (en millions de dollars)	Valeur comptable	
			2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Émises à des sociétés du Groupe HSBC				
4,822 ¹	2094	85 \$US	-	85
Émises à des tiers				
4,94 ²	2021		200	200
4,80 ³	2022		428	436
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %.....	2083		39	39
Total des débetures.....			667	760
Moins : passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur (note 21).....			(428)	(436)
Débetures au coût amorti.....			239	324

1 Le taux d'intérêt est fixé à 2,478 %. Ces débetures sont parties à une relation de couverture de la juste valeur qui est ajustée pour tenir compte de la juste valeur des risques couverts. Le 9 décembre 2013, la débeture a été remboursée contre un montant en trésorerie de 85 millions de dollars américains correspondant à sa juste valeur.

2 Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite révisé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %.

3 Le taux d'intérêt est établi à 4,8 % jusqu'en avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1 %. Ces débetures sont désignées comme détenues à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.

24 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est appliquée pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées sur la base des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Dans les marchés inactifs, il peut s'avérer impossible de procéder à l'observation directe d'un cours négocié. Dans de telles circonstances, la banque obtiendra d'autres données de marché afin de valider la juste valeur des instruments financiers, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. À cet égard, les facteurs pris en compte comprennent notamment :

- le niveau de fiabilité attendu des prix quant aux véritables cours négociés ou négociables;
- le niveau de ressemblance entre les instruments financiers;
- le niveau de cohérence entre les différentes sources;
- le processus suivi par le fournisseur de prix pour obtenir des données;
- la période entre la date des données du marché et la date de clôture;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Les modèles fournissent un cadre logique de saisie et de traitement des données d'évaluation nécessaires. En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide d'un modèle d'évaluation, le cadre de contrôle peut comprendre, s'il y a lieu, l'élaboration ou la validation indépendante i) de la logique suivie par les modèles d'évaluation; ii) des données intégrées à ces modèles; iii) de tout ajustement nécessaire ne touchant pas aux modèles d'évaluation et iv) des données générées par les modèles, lorsque cela est possible. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et d'étalonnage et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal, ou à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel la banque a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non exécution.

Les justes valeurs sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- a) *Niveau 1 : Cours du marché* – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.
- b) *Niveau 2 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables* – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- c) *Niveau 3 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes* – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les projections font intervenir des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut. Dans le cas des dérivés de taux d'intérêt libellés en devises importantes et dont les contreparties sont garanties, la HSBC utilise une courbe d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt à un jour (« actualisation aux taux d'intérêt à un jour »).

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées; pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. Un instrument dans sa totalité est classé en fonction de son évaluation, laquelle est effectuée au moyen de données non observables si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou le bénéfice au commencement (« profit et perte du jour 1 ») est déterminé à partir de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres. Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts de crédit pour lesquels la banque émet des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions nettes des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Détermination de la juste valeur (suite)

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus dans les charges de commissions ou dans le total des charges opérationnelles.

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

– *Titres de capitaux propres de sociétés fermées*

Les capitaux propres de sociétés fermées de la banque sont habituellement classés en tant que capitaux propres disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en capitaux propres de sociétés fermées.

– *Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et capitaux propres*

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

– *Dérivés*

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

En raison de l'évolution des pratiques du marché par suite de changements d'ordre réglementaire et comptable ainsi que des faits nouveaux touchant l'ensemble du marché, la banque a revu sa méthode d'estimation des ajustements d'évaluation créditeurs et débiteurs des dérivés en date du 1^{er} janvier 2013. Ce changement est abordé à la note 1 iii), intitulée « Base d'établissement ».

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

– Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par la HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous comporte une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment ayant été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur aux états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total (en millions de dollars)
	Niveau 1 : Cours du marché (en millions de dollars)	Niveau 2 : Données observables (en millions de dollars)	Niveau 3 : Données non observables importantes (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2013				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 754	3 974	–	6 728
Dérivés	–	2 078	34	2 112
Placements financiers disponibles à la vente	19 143	2 671	–	21 814
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	3 470	917	9	4 396
Passifs financiers à la juste valeur	–	428	–	428
Dérivés	–	1 712	34	1 746
Au 31 décembre 2012				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 292	2 980	–	5 272
Dérivés	–	1 805	5	1 810
Placements financiers disponibles à la vente	17 705	2 697	9	20 411
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction.....	2 119	504	49	2 672
Passifs financiers à la juste valeur	–	436	–	436
Dérivés	–	1 408	7	1 415

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur (suite)

Rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

	Actifs			Passifs	
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2013	9	5	49	–	7
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net	1	34	1	–	32
Émissions	–	–	15	–	–
Règlements	(10)	–	(1)	–	–
Virements sortants	–	(5)	(55)	–	(5)
Au 31 décembre 2013	–	34	9	–	34
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture	–	34	–	–	34
	Actifs			Passifs	
	Disponibles à la vente (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)	Détenus à des fins de transaction (en millions de dollars)	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (en millions de dollars)	Dérivés (en millions de dollars)
Au 1 ^{er} janvier 2012	19	122	8	580	43
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net	1	(117)	(1)	(9)	(36)
Émissions	–	–	43	–	–
Règlements	(11)	–	–	(571)	–
Virements sortants	–	–	(1)	–	–
Au 31 décembre 2012	9	5	49	–	7
Total des profits ou des pertes constatés dans le résultat net liés aux actifs et passifs détenus à la date de clôture	–	5	1	–	7

En 2013 et en 2012, il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur (suite)

Les profits et pertes réalisés et latents des actifs et passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction sont présentés au compte de résultat, au poste Produits de négociation, à l'exclusion des produits d'intérêts nets. Les variations de la juste valeur de la dette à long terme désignée comme étant à la juste valeur et des dérivés connexes sont présentées au compte de résultat, au poste Variations de la juste valeur de la dette à long terme émise et des dérivés connexes. Le poste Produit net lié/(charge nette liée) aux instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur du compte de résultat rend compte des fluctuations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers désignés à la juste valeur et des dérivés connexes.

Les profits et pertes réalisés à partir des titres disponibles à la vente sont présentés au poste Profits diminués des pertes liés aux placements financiers au compte de résultat, tandis que les profits et pertes latents sont inscrits à titre de Profits/(pertes) sur la juste valeur transférés aux capitaux propres au poste Placements disponibles à la vente des autres éléments du résultat global.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

i) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant une échéance, un prix révisé et un risque de crédit semblables.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des charges de dépréciation à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

ii) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

iii) Titres de créance émis et passifs subordonnés

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

24 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

<i>Actifs</i>	<i>Passifs</i>
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créances à court terme au poste Autres passifs
Créances à court terme au poste Autres actifs	Charges à payer
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière

	2013					2012	
	<i>Valeur comptable (en millions de dollars)</i>	<i>Juste valeur (en millions de dollars)</i>	<i>Niveau 1 : Cours du marché (en millions de dollars)</i>	<i>Niveau 2 : Données observables (en millions de dollars)</i>	<i>Niveau 3 : Données non observables importantes (en millions de dollars)</i>	<i>Valeur comptable (en millions de dollars)</i>	<i>Juste valeur (en millions de dollars)</i>
Actifs							
Prêts et avances							
à des banques	1 482	1 482	–	1 482	–	1 480	1 480
Prêts et avances							
à des clients	46 351	46 420	–	5 828	40 592	45 572	45 782
Passifs							
Dépôts effectués par							
des banques	1 205	1 205	–	1 205	–	2 173	2 173
Comptes des clients ..	51 844	51 919	–	37 089	14 830	48 304	48 428
Titres de créance							
émis	11 348	11 498	–	11 498	–	11 980	12 203
Créances							
subordonnées.....	239	236	–	236	–	324	299

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

a Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son état consolidé de la situation financière relativement à des activités de titrisation, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de conventions de rachat. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

Actifs financiers donnés en garantie de passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière et en garantie d'obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Trésorerie	263	35
Prêts hypothécaires résidentiels	4 418	5 725
Titres de créance	3 246	5 835
	7 927	11 595

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

25 Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs (suite)

a Actifs passés en charges à titre de sûretés pour des passifs et engagements éventuels (suite)

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le «STPGV»), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2013 qu'au 31 décembre 2012, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

b Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 6 727 millions de dollars (4 328 millions de dollars en 2012). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 2 651 millions de dollars (2 651 millions de dollars en 2012). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

26 Capital social

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Émis et entièrement libéré

	2013		2012	
	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Capital social (en millions de dollars)
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ¹	7 000 000	175	7 000 000	175
Série D ²	7 000 000	175	7 000 000	175
Série E ³	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ⁴	—	—	86 450 000	346
	24 000 000	600	110 450 000	946
Actions ordinaires.....	498 668 000	1 225	498 668 000	1 225

1 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,1 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2013 et en 2012, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

2 Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2013 et en 2012, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

26 Capital social (suite)

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

- 3 Les actions ont une valeur nominale de 25 \$ chacune, ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 6,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2013 et en 2012, des dividendes d'un montant de 16 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

La banque ne peut pas racheter les actions avant le 30 juin 2014. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 30 juin 2014, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces et, par la suite, tous les cinq ans, le 30 juin, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour leur rachat.

La banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série (série F) à raison de une action pour une.

- 4 Les actions comportaient un droit de vote et le dividende n'était pas cumulatif. En 2013 et en 2012, des dividendes d'un montant de 27 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Chaque action offrait un rendement de 7,75 %, payable trimestriellement, lorsqu'un dividende était déclaré. Les actionnaires avaient droit à un vote pour chaque action qu'ils détenaient. Ces actions ont été rachetées à leur juste valeur contre un montant en trésorerie de 389 millions de dollars le 27 décembre 2013, puis annulées. La prime d'annulation de 43 millions de dollars résultant de cette transaction a été imputée aux résultats non distribués.

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{mc}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué [se reporter à la note 27 a)].

27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Fiducie d'actifs HSBC Canada	200	200
Société hypothécaire HSBC (Canada)	–	30
	200	230

a Fiducie d'actifs HSBC Canada

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la «Fiducie») est une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive de la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie a pour objectif de détenir des titres admissibles qui produiront un produit net qui sera distribué aux détenteurs de titres émis par la Fiducie («HSBC HaTS^{mc}»). Les actifs de la Fiducie sont principalement constitués d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, lesquels prêts sont accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque.

À moins que la banque n'omette de déclarer un dividende sur ses actions privilégiées, la Fiducie effectuera une distribution semestrielle en espèces non cumulative aux détenteurs de HSBC HaTS^{mc}. La banque a stipulé que si la Fiducie omettait de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{mc}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 26).

	2013		2012	
	Parts	(en millions de dollars)	Parts	(en millions de dollars)
HaTS ^{mc} – Série 2015	200 000	200	200 000	200

Chaque part de série 2015 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 1,5 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter les parts depuis le 30 juin 2010 et à chaque date de distribution par la suite, sous réserve du paiement d'une prime dans certaines circonstances et de l'approbation des organismes de réglementation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

27 Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale (suite)

*Participations ne donnant pas le contrôle dans la fiducie et une filiale (suite)***b** Société hypothécaire HSBC (Canada)

Le Groupe HSBC détenait la totalité des actions privilégiées perpétuelles de catégorie B, d'une valeur de 30 millions de dollars, qui ont été émises par la Société hypothécaire HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive. Les dividendes étaient déclarés au gré des administrateurs de la Société hypothécaire HSBC (Canada). Aucun dividende n'a été payé ni n'était à payer relativement à ces actions privilégiées perpétuelles pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012. Le 4 décembre 2013, ces actions ont été rachetées contre un montant en trésorerie, puis annulées.

28 Notes afférentes au tableau des flux de trésorerie

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
<i>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice avant impôt</i>		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.....	48	54
Charge au titre des paiements fondés sur des actions.....	9	17
Charges de dépréciation liées aux prêts et autres provisions relatives au risque de crédit ...	188	211
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies.....	20	9
Profit sur la vente de la division des services de courtage de plein exercice de détail.....	–	(88)
	265	203
<i>Variation des actifs opérationnels</i>		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir.....	(41)	55
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés.....	235	(891)
Variation des prêts et avances à des clients.....	(967)	(1 426)
Variation des autres actifs.....	189	(1 049)
	(584)	(3 311)
<i>Variation des passifs opérationnels</i>		
Variation des charges à payer et des produits différés.....	23	(33)
Variation des dépôts effectués par des banques.....	(968)	844
Variation des comptes des clients.....	3 540	1 690
Variation des titres de créance émis.....	(632)	(1 348)
Variation des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur.....	(8)	(571)
Variation des autres passifs.....	(108)	568
	1 847	1 150
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale.....	165	56
Effets en cours de compensation auprès (en transit vers) d'autres banques, montant net....	54	19
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins.....	1 482	1 480
Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins.....	195	198
	1 896	1 753
<i>Intérêts</i>		
Intérêts payés.....	(714)	(801)
Intérêts reçus.....	2 033	2 301

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Garanties et autres passifs éventuels		
Garanties et lettres de crédit irrévocables données comme garantie additionnelle.....	3 940	3 083
Engagements		
Marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts formels inutilisés ¹ ..	34 588	36 291
Lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme.....	540	627
	35 128	36 918

¹ Selon l'échéance contractuelle initiale.

Le tableau ci-dessus présente les montants nominaux du principal des engagements, des garanties et des autres passifs éventuels. Ils se rapportent principalement à des instruments de crédit qui incluent à la fois des garanties financières et non financières et des engagements d'accorder du crédit. Les montants nominaux du principal représentent les montants à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total de ces montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

Poursuites

Dans le cadre normal des activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur les résultats de ses activités.

Enquêtes réglementaires et judiciaires aux États-Unis

En décembre 2012, HSBC Holdings plc («HSBC Holdings») qui est la société mère ultime de la banque, HSBC Bank USA, N.A. («HBUS») et HSBC North America Holdings («HNAH») ont conclu des ententes afin de résoudre les conflits qui les opposaient à des agences gouvernementales des États-Unis et du Royaume-Uni en raison de violations passées des lois contre le blanchiment d'argent, de la loi intitulée *Bank Secrecy Act* («BSA») et des lois sur les sanctions. Entre autres ententes, HSBC Holdings et HBUS ont conclu un accord de poursuite suspendue de cinq ans («APS») avec le Department of Justice («DOJ») des États-Unis et HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite suspendue de deux ans avec le procureur du comté de New York (le «procureur») et a accepté de se conformer à une ordonnance de cesser et de s'abstenir émise par le Conseil de la Réserve fédérale («CRF»). HSBC Holdings s'est également engagée auprès de la Financial Services Authority du Royaume-Uni [organisme dont l'appellation est désormais la Financial Conduct Authority («FCA»)], à s'acquitter, sur une période de cinq ans, de certaines obligations aux termes d'exigences concernant la lutte au blanchiment d'argent et les sanctions.

En outre, HBUS a conclu une ordonnance sur consentement relative à une sanction pécuniaire avec le Department of the Treasury's Financial Crimes Enforcement Network («FinCEN») des États-Unis ainsi qu'une ordonnance distincte stipulant une amende avec l'Office of the Comptroller of the Currency («OCC»). HBUS a également convenu avec l'OCC d'une ordonnance sur consentement l'obligeant à remédier aux situations et conditions énoncées dans ce qui était alors le plus récent rapport d'enquête de l'OCC et lui imposant certaines restrictions quant à l'acquisition, directe ou indirecte, du contrôle de toute nouvelle filiale financière, à la détention d'une participation dans une telle filiale et à la conduite de nouvelles activités par voie de sa filiale financière existante, sauf si l'OCC l'y autorise au préalable. HBUS a également conclu avec ce même organisme une ordonnance sur consentement distincte aux termes de laquelle elle se doit d'instaurer un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

Aux termes de ces ententes, HSBC Holdings et HBUS continueront de collaborer pleinement avec les autorités réglementaires et avec celles chargées de l'application des lois aux États-Unis et au Royaume-Uni et prendront d'autres mesures afin de resserrer leurs politiques et procédures en matière de conformité. Conformément aux accords passés avec le DOJ, la FCA et le CRF, un contrôleur indépendant de la conformité évaluera les progrès du Groupe HSBC dans l'application des mesures qui lui sont imposées par ces ententes. M. Michael Cherkasky a été nommé contrôleur indépendant et, le 1^{er} juillet 2013, le tribunal de première instance du district Est de New York a approuvé l'APS en plus de conserver le pouvoir d'en superviser la mise en application.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

29 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties (suite)

Enquêtes réglementaires et judiciaires aux États-Unis (suite)

Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA satisfont à toutes les exigences que leur impose l'APS, les accusations que le DOJ a portées contre elles seront abandonnées à la fin du terme de cinq ans que prévoit cet accord. De même, si HSBC Holdings s'acquitte de toutes ses obligations en vertu de l'accord de poursuite suspendue qu'elle a conclu avec le procureur, celui-ci retirera ses accusations contre elle à la fin de la période de deux ans stipulée dans cette entente. Le DOJ pourrait poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA en lien avec des questions visées par l'APS si celles-ci en violent les modalités, et le procureur pourrait tenter une poursuite contre HSBC Holdings relativement à des questions couvertes par l'accord de poursuite suspendue qu'il a conclu si HSBC Holdings ne s'y conforme pas.

Aux termes des ententes précitées, HSBC Holdings est notamment tenue de s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont la banque et ses filiales, respectent certaines exigences. Des mesures continuent d'être prises afin d'appliquer les modalités stipulées dans l'APS, l'accord intervenu avec la FCA et les autres ententes de règlement.

L'accord conclu avec les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni n'empêche pas que des recours de droit privé puissent être intentés en rapport, entre autres choses, avec la violation, par le Groupe HSBC, des lois contre le blanchiment d'argent, de la loi BSA et des lois sur les sanctions qui s'appliquent ou que d'autres mesures judiciaires ou réglementaires soient prises concernant des questions relevant de ces lois, mais non couvertes par les ententes.

Garanties

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités bancaires de la banque. Les principales catégories de garanties fournies et le montant potentiel maximal des paiements futurs que la banque pourrait être tenue d'effectuer le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Garanties en faveur de tiers		
Type de garantie		
Contrats de garantie financière ¹	1 663	1 305
Cautions de bonne exécution ²	2 277	1 778
Total	3 940	3 083

1 Les contrats de garantie financière requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.

2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus tiennent compte de l'exposition maximale de la banque relativement à un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédant qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté seraient insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédant. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédant est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une transaction fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédant. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

30 Contrats de location

Contrats de location simple

Au 31 décembre 2013, la banque avait, aux termes de bon nombre de contrats de location simple non résiliables, une obligation envers les terrains et les bâtiments pour lesquels les paiements minimaux futurs au titre de la location s'étendent sur plusieurs années, assortis d'une possibilité de renouvellement après cette période. L'augmentation des loyers de base est conforme aux modalités énoncées dans le contrat de location.

	Terrains et bâtiments	
	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location simple non résiliables venant à échéance		
À un an au plus	50	53
À plus de un an mais à cinq ans au plus	143	153
À plus de cinq ans	71	72
	264	278

En 2013, 52 millions de dollars (50 millions de dollars en 2012) ont été imputés aux Charges générales et administratives conformément aux contrats de location et de sous-location, lesquels se rapportent tous aux paiements minimaux au titre de la location.

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport (tels que les avions), des immobilisations et des machines. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus à des tiers ou être loués pour une nouvelle période. Les preneurs peuvent participer à tout produit de cession réalisé. Les loyers de la période de location correspondront à un montant fixe ou varieront en fonction des fluctuations des taux d'impôt et des taux d'intérêt, notamment. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2013			2012		
	<i>Paiement minimum futur total</i> (en millions de dollars)	<i>Produits financiers non acquis</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur actualisée</i> (en millions de dollars)	<i>Paiement minimum futur total</i> (en millions de dollars)	<i>Produits financiers non acquis</i> (en millions de dollars)	<i>Valeur actualisée</i> (en millions de dollars)
Créances résultant de contrats de location						
À un an au plus	709	(58)	651	674	(63)	611
À plus de un an mais à cinq ans au plus.....	1 383	(97)	1 286	1 317	(98)	1 219
À plus de cinq ans....	71	(3)	68	56	(2)	54
	2 163	(158)	2 005	2 047	(163)	1 884

Au 31 décembre 2013, des valeurs résiduelles non garanties de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012) ont été comptabilisées, et la provision cumulée au titre des paiements minimaux non recouvrables au titre de la location est incluse dans les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au cours de l'exercice, aucun loyer éventuel n'a été reçu (aucun en 2012) et comptabilisé au compte de résultat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 Transactions avec des parties liées

La société mère de la banque est HSBC Holdings, qui a été constituée en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère, les autres filiales de celle-ci ainsi que le personnel de gestion clé.

a Transactions avec le personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé correspond aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération du personnel de gestion clé

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée au personnel de gestion clé de la banque en contrepartie de services qui lui sont rendus.

	2013 (en millions de dollars)	2012 (en millions de dollars)
Avantages à court terme	8	7
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	–	1
Prestations de cessation d'emploi	–	1
Paievements fondés sur des actions	2	3
	11	13

Autres transactions, ententes et accords engageant du personnel de gestion clé

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme étant l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	2013		2012	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)	Solde maximal atteint au cours de l'exercice (en millions de dollars)	Solde au 31 décembre (en millions de dollars)
Personnel de gestion clé ¹				
Prêts.....	5,7	2,8	11,2	9,0
Cartes de crédit	0,2	0,1	0,2	0,1

¹ Comprend le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

31 Transactions avec des parties liées (suite)

b Transactions entre la banque et HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir de la Banque HSBC Canada et de HSBC Holdings, y compris d'autres filiales de HSBC Holdings, ou à verser à celles-ci. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les sûretés, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont de tierces parties.

	2013		2012	
	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)	<i>Solde maximal atteint au cours de l'exercice</i> (en millions de dollars)	<i>Solde au 31 décembre</i> (en millions de dollars)
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	549	425	1 046	47
Dérivés	1 032	1 011	853	642
Prêts et avances à des banques	833	299	977	299
Prêts et avances à des clients	225	–	130	–
Autres actifs	45	36	161	45
Passifs				
Dépôts effectués par des banques	990	257	781	278
Comptes des clients	3 928	716	1 502	1 502
Dérivés	884	740	900	618
Passifs détenus à des fins de transaction	524	118	735	62
Autres passifs	112	23	121	13
Créances subordonnées	90	–	88	85
Compte de résultat				
Produits d'intérêts			62	80
Charges d'intérêts			(42)	(20)
Produits de commissions			13	23
Charges de commissions			(5)	(4)
Autres produits opérationnels			50	48
Charges générales et administratives			(106)	(103)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément (les « critères de compensation »).

Les contrats sur dérivés et les conventions de prise en pension et de revente de titre inclus dans la colonne « Montants non compensés dans l'état de la situation financière » ont trait à des transactions :

- pour lesquelles la contrepartie a une exposition compensatoire auprès de la HSBC et une convention-cadre de compensation ou un accord similaire prévoyant un droit à compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite est en place ou pour lesquelles les critères de compensation ne sont pas respectés autrement;
- pour lesquelles des garanties en trésorerie ou des garanties autres qu'en trésorerie ont été reçues ou données relativement aux transactions décrites précédemment.

La banque compense certains prêts et avances à des clients et certains comptes de clients lorsque les critères de compensation sont respectés et que les montants présentés aux postes supérieurs correspondent à ce sous-groupe donné de totaux inscrits au bilan. Pour ce sous-groupe donné, les prêts et avances à des clients et les comptes des clients pris en compte dans la colonne « Montants non compensés dans l'état de la situation financière » ont principalement trait à des transactions pour lesquelles la contrepartie a une exposition compensatoire auprès de la HSBC et un accord prévoyant un droit à compensation est en place, mais pour lesquelles les critères de compensation ne sont pas respectés autrement.

Les actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	Montants bruts des actifs financiers compta- bilisés (en millions de dollars)	Montants bruts compensés dans l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Montants présentés dans l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Montants non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net (en millions de dollars)
				Instruments financiers ¹ (en millions de dollars)	Garantie en trésorerie reçue (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2013						
Dérivés ² (note 11).....	2 112	–	2 112	1 282	13	817
Accords de prise en pension et d'emprunt de titres et accords similaires						
– Prêts et avances à des banques – coût amorti.....	596	(263)	333	333	–	–
– Prêts et avances à des clients – coût amorti.....	6 151	(323)	5 828	5 828	–	–
Prêts et avances, à l'exclusion des prises en pension de titres – à des clients – coût amorti.....	1 699	(1 124)	575	–	–	575
	10 558	(1 710)	8 848	7 443	13	1 392

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

	<i>Montants bruts des passifs financiers comptabilisés</i> (en millions de dollars)	<i>Montants bruts compensés dans l'état de la situation financière</i> (en millions de dollars)	<i>Montants présentés dans l'état de la situation financière</i> (en millions de dollars)	Montants non compensés dans l'état de la situation financière		<i>Montant net</i> (en millions de dollars)
				<i>Instruments financiers</i> ¹ (en millions de dollars)	<i>Garantie en trésorerie donnée</i> (en millions de dollars)	
Au 31 décembre 2012						
Dérivés ² (note 11).....	1 810	–	1 810	1 102	60	648
Accords de prise en pension et d'emprunt de titres et accords similaires						
– Prêts et avances à des banques – coût amorti.....	1 065	(258)	807	807	–	–
– Prêts et avances à des clients – coût amorti.....	3 348	(233)	3 115	3 115	–	–
Prêts et avances, à l'exclusion des prises en pension de titres – à des clients – coût amorti.....	1 339	(941)	398	–	–	398
	<u>7 562</u>	<u>(1 432)</u>	<u>6 130</u>	<u>5 024</u>	<u>60</u>	<u>1 046</u>

1 *Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.*

2 *Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.*

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

Les passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire sont les suivants :

	Montants bruts des passifs financiers compta- bilisés (en millions de dollars)	Montants bruts compensés dans l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Montants présentés dans l'état de la situation financière (en millions de dollars)	Montants non compensés dans l'état de la situation financière		
				Instruments financiers ¹ (en millions de dollars)	Garantie en trésorerie donnée (en millions de dollars)	Montant net (en millions de dollars)
Au 31 décembre 2013						
Dérivés ² (note 11).....	1 746	–	1 746	1 282	93	371
Accords de revente et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti.....	832	(263)	569	569	–	–
– Comptes des clients – coût amorti.....	1 241	(323)	918	918	–	–
Comptes des clients, compte non tenu des reventes – coût amorti..	2 006	(1 124)	882	–	–	882
	5 825	(1 710)	4 115	2 769	93	1 253
Au 31 décembre 2012						
Dérivés ² (note 11).....	1 415	–	1 415	1 102	35	278
Accords de revente et de prêt de titres et accords similaires						
– Dépôts effectués par des banques – coût amorti.....	1 275	(258)	1 017	1 017	–	–
– Comptes des clients – coût amorti.....	2 245	(233)	2 012	2 012	–	–
Comptes des clients, compte non tenu des reventes – coût amorti..	1 846	(941)	905	–	–	905
	6 781	(1 432)	5 349	4 131	35	1 183

1 Compte tenu des garanties autres qu'en trésorerie.

2 Compte tenu de montants faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

33 Événements postérieurs à la date de clôture

Outre ce qui précède, il n'y a eu aucun événement important après la date de clôture de la période qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2013.

Ces comptes ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2014 et leur publication a été approuvée.

Réseau international du Groupe HSBC*

Les services du Groupe HSBC sont offerts par l'entremise d'environ 6 300 bureaux, répartis dans 75 pays et territoires :

Europe	<i>Bureaux</i>	Asie et Pacifique	<i>Bureaux</i>	Amériques	<i>Bureaux</i>	Moyen-Orient et Afrique	<i>Bureaux</i>
Allemagne	14	Australie	37	Argentine	161	Afrique du Sud	4
Arménie	10	Bangladesh	14	Bahamas	3	Algérie	3
Autriche	1	Brunei Darussalam	11	Bermudes	10	Angola	1
Belgique	2	Chine	243	Bésil	1 353	Arabie saoudite	102
Espagne	3	Corée, république de	13	Canada	161	Bahreïn	5
France	406	Hong Kong RAS	254	Chili	3	Égypte	75
Grèce	17	Îles Cook	1	Colombie	22	Émirats arabes unis	16
Île de Man	2	Inde	83	États-Unis d'Amérique	257	Israël	1
Îles Anglo-Normandes	27	Indonésie	144	Îles Caïmans	6	Jordanie	4
Irlande	4	Japon	4	Îles Vierges britanniques	2	Kenya	1
Italie	3	Macao RAS	7	Mexique	992	Koweït	1
Kazakhstan	6	Malaisie	75	Pérou	1	Liban	5
Luxembourg	8	Maldives	1	Uruguay	10	Libye	1
Malte	38	Nouvelle-Zélande	10			Maurice	12
Monaco	3	Philippines	17			Nigeria	1
Pays-Bas	1	Singapour	19			Oman	84
Pologne	5	Sri Lanka	18			Pakistan	11
République tchèque	2	Taïwan	53			Palestine	
Royaume-Uni	1 155	Thaïlande	1			(territoires autonomes)	1
Russie	3	Vietnam	19			Qatar	3
Suède	2						
Suisse	15						
Turquie	317						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Filiales de la Banque HSBC Canada*

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1-800-830-8888
www.hsbc.ca/fonds

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1-888-390-3333
www.hsbc.ca

Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.

1-888-390-3333
www.hsbc.ca

Société de fiducie HSBC (Canada)

1-888-887-3388
www.hsbc.ca/trust

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1-800-760-1180
www.hsbc.ca

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

* Au mois de mars 2014

Comité de direction*

Paulo Maia

Président et chef de la direction
Vancouver

Jacques Fleurant

Chef des finances
Vancouver

Jason Henderson

Vice-président à la direction
et directeur général, responsable
en chef des services bancaires
internationaux et marchés
Toronto

Ralph Hilton

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Betty Miao

Vice-présidente à la direction et
responsable en chef des services
bancaires de détail et gestion
de patrimoine
Vancouver

Linda Seymour

Vice-présidente à la direction et
responsable en chef des services
aux entreprises
Toronto

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation
Vancouver

Conseil d'administration*

Samuel Minzberg

Président,
Banque HSBC Canada
Associé principal,
Davies Ward Phillips &
Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.

John Flint

Directeur général du Groupe
et cadre de direction des services
bancaires de détail et gestion de
patrimoine
HSBC Holdings plc

Michael Grandin

Administrateur

Beth Horowitz

Administratrice

Nancy Hughes Anthony

Administratrice

Paulo Maia

Président et chef de la direction,
Banque HSBC Canada

Nancy McKinstry

Administratrice

Timothy Price

Président, Brookfield Funds,
division de Brookfield Asset
Management, Inc.

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation,
Banque HSBC Canada

Helen Wong

Vice-présidente du conseil
d'administration et présidente
et chef de la direction,
HSBC Bank (China) Company
Limited

* Au mois de mars 2014

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX :

Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télec. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9

Demandes des médias :

Vancouver (en anglais) 604-641-1905
Toronto (en anglais) 416-868-3878
Toronto (en français) 416-868-8282

ADRESSE INTERNET :

www.hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1, série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1, série D (HSB.PR.D)
Actions privilégiées de catégorie 1, série E (HSB.PR.E)

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser leur courtier de tout changement d'adresse. Pour toute demande d'ordre général, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Services aux investisseurs Computershare Inc., par écrit ou par courriel, à l'adresse service@computershare.com.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser au service des Relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Shareholder Relations –
Finance Department
4th Floor
2910 Virtual Way
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V5M 0B2
Courriel : shareholder_relations@hsbc.ca

Service des relations avec les actionnaires :

Chris Young 604-642-4389
Harry Krentz 604-641-1013

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
Shareholder Service Department
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253

DATES D'INSCRIPTION ET DE VERSEMENT DES DIVIDENDES :

Les dates d'inscription et de versement des dividendes sur les actions privilégiées de la banque, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, sont les suivantes :

<i>Date d'inscription</i>	<i>Date de versement</i>
14 mars	31 mars
13 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Les dates de distribution se rapportant aux titres HSBC HaTS^{SMC} sont le 30 juin et le 31 décembre.

Désignation de dividendes déterminés :

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

© Banque HSBC Canada 2014

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire n° 8040146 (03-14). Publié par le service des communications de la Banque HSBC Canada, à Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications du Groupe (Asie). The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par J.F. Moore Communications Inc., Toronto (Ontario), Canada, au moyen d'encre à base d'huile végétale sur du papier Rolland Opaque 100 (couverture) et Rolland Opaque 50 (texte) sans acide, sans chlore élémentaire, certifié par le FSC et contenant 50 % de fibres postconsommation.

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E8
Téléphone : 604-685-1000
www.hsbc.ca